LA BIBLE
des
SEPTANTE

Le livre d'Esdras Grec

Appelé
Premier livre d'Esdras
(ΕΣΔΡΑΣ Α')
dans la Septante
et
Troisième livre d'Esdras
dans la Vulgate

Avec
une introduction de Dom Calmet
Traduction parue dans le
Dictionnaire des Apocryphes
Tome premier
1856
publié par
l'abbé Migne

suivie
de la traduction
d'André Canessa
pour la "Bible d'Alexandrie"
mise à disposition sur internet
par le traducteur

REMARQUES DE DOM CALMET SUR LE IIIe LIVRE D'ESDRAS.

I. *Sentiment de l'Eglise touchant le* troisième livre d'Esdras. *Motifs de ceux qui reçoivent ce livre, ou le regardent même comme canonique.* — II. *Sentiment de l'Eglise latine touchant ce même livre. Motifs de ceux qui le rejettent ou le regardent comme apochryphe.* — III. *Quel est l'auteur de ce livre.* — IV. *Indication ou analyse de ce qu'il offre de plus remarquable.* — V. *Jugement que l'on peut porter de ce livre.*

I. L'Eglise grecque ne convient point avec la latine sur l'authenticité du *IIIe livre d'Esdras ;* les Grecs ont conservé ce livre dans leur canon, et l'ont mis même avant celui qui passe chez nous pour le *Ier d'Esdras.* Les exemplaires grecs les plus anciens et les plus estimés, comme celui de Rome, mettent d'abord celui que nous appelons le *IIIe d'Esdras,* puis Néhémias, et en troisième lieu celui qui est le *Ier d'Esdras* dans nos Bibles latines. Il est vrai que quelques éditions grecques (430) mettent à part le *IIIe livre d'Esdras* et le rejettent après le Cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise, lequel, dans ces éditions, se trouve détaché de la prophétie de Daniel, où ce cantique est communément placé. Dans d'autres éditions grecques (431), on ne lit point du tout le *IIIe livre d'Esdras.* Mais ce qui est incontestable, suivant la remarque de Sixte de Sienne (432), c'est que les Pères grecs ont tenu pour canonique le *IIIe d'Esdras,* et l'ont mis avant *Néhémias.*

Les anciens manuscrits, et les éditions latines non plus que les grecques ne sont pas uniformes sur cet article. Nous avons quelques manuscrits (433), où l'on trouve tout de suite le *Ier livre d'Esdras, Néhémias,* et le *IIe d'Esdras ;* car c'est ainsi qu'ils intitulent celui que nous appelons le IIIe. Dans d'autres manuscrits on ne trouve pas le *IIIe livre d'Esdras,* mais seulement le *Ier d'Esdras* et *Néhémias.* D'autres manuscrits plus anciens, cités dans la nouvelle édition de saint Ambroise (434), sont encore bien plus éloignés de nos éditions latines. Dans une très-ancienne Bible de Saint-Germain des Prés, après avoir mis tout de suite et ensemble sans distinction, les deux livres canoniques *d'Esdras,* on a placé immédiatement l'histoire des trois gardes du corps de Darius, et du problème qu'ils proposèrent à ce prince; après quoi on trouve le commencement du *IVe livre d'Esdras,* qui commence par ces paroles : *Incipit liber Esdræ prophetæ secundus :* il n'y a d'abord que les deux premiers chapitres de ce livre ; on lit ensuite tout le *IIIe livre d'Esdras,* à l'exception de l'histoire des trois officiers de Darius; puis recommence le *IVe d'Esdras,* avec ce titre : *Liber Ezdræ quartus, unno tricesimo ruinæ civitatis, eram in Babylone ego Salathiel, qui et Ezra,* et continue jusqu'à la fin. J'en ai vu un autre côté 773, où le *IVe livre d'Esdras* ne commence qu'au chapitre III.

M. le Fèvre, précepteur de Louis XIII, avait trouvé un *IVe livre d'Esdras* si différent des imprimés qu'il jugea à propos d'en envoyer les diverses leçons au cardinal Baronius. Dans les anciennes Bibles latines imprimées, on lit ordinairement les trois livres d'*Esdras* de suite ; c'est-à-dire le Ier d'*Esdras,* celui de *Néhémias,* et le *IIIe* d'*Esdras,* ou, comme portent quelques exemplaires, le *IIe d'Esdras.* Cet ordre s'est continué jusqu'à la Bible de Sixte V. Depuis ce temps on a mis à part les *IIIe* et *IVe livres d'Esdras,* et hors du rang des Ecritures canoniques.

Les Hébreux ne faisaient qu'un livre des deux premiers d'*Esdras,* ou si l'on veut, du *Ier livre d'Esdras* et du livre de *Néhémias.* Les Grecs les suivaient en cela, mais avec cette différence, que le *Ier livre d'Esdras,* dans les exemplaires grecs et dans plusieurs exemplaires latins, était celui que nous appelons le troisième. Les Pères les citent suivant cet ordre, comme on le voit dans Origène, sur la fin de l'homélie neuvième sur Josué ; dans saint Athanase, ou l'auteur de la *Synopse* citée sous son nom; dans saint Augustin (435) et saint Cyprien (436). Ce dernier, de même que saint Augustin, cite l'histoire du problème proposé par les trois gardes du corps de Darius, comme étant du vrai Esdras. Cela n'est pas extraordinaire pour saint Athanase, puisque c'était l'opinion commune des Grecs, et que leurs exemplaires les plus anciens et les meilleurs lisaient ce problème dans leur premier livre. Josèphe *l'historien* (437), plus ancien que tous ces Pères, le lisait de même : ainsi on peut assurer qu'avant la traduction de saint Jérôme, la plupart des églises tenait le *IIIe d'Esdras* pour authentique, puisqu'elles suivaient ou les exemplaires grecs, dans lesquels...

(430) *Editio Græca, Francofurt. an.* 1597, *et Basileen, an.* 1545.
(431) Editio Aldi , Venet., an. 1518.
(432) Sixt. Senens. l. I, pag. 8.
(433) *Manuscript. monasterii sancti Michael. in Lotharing. Item duo alia sancti Germani a Pratis.*
(434) *Admonit. in lib. Ambros. De bono mortis.*
(435) August., lib. XVIII. *De civit. Dei,* cap. 36. « Nisi forte Esdras in eo Christum prophetasse intelligendus est, quod inter juvenes quosdam orta quæstione, quid amplius valeret in rebus, cum regem unus dixisset, alter vinum, tertius mulieres, idem tamen tertius veritatem super omnia demonstravit esse victricem. »
(436) *Cyprian.,* ep. 74, *ad Pompeiam :* « Apud Esdram veritas vincit. »
(437) Joseph., *Antiq.,* l. XI, c. 3.

quels ce livre tenait le premier rang, ou des exemplaires latins, traduits sur la version grecque. Et quand les Pères et les conciles (438) des premiers siècles ont déclaré les deux livres d'*Esdras* canoniques, ils l'entendaient suivant leurs exemplaires, qui ne faisaient qu'un livre d'*Esdras* et de *Néhémias*, et qui comptaient pour *I*[er] *d'Esdras* celui qui est le troisième dans nos Bibles.

Les mêmes Pères grecs (439) et latins (440) citent le livre que nous appelons *III*[e] *d'Esdras*, quelquefois même contre les hérétiques, et dans les matières contentieuses, sans témoigner le moinde scrupule sur son autorité. Enfin ce *III*[e] *livre* ne contenant que ce qu'on lit dans le *I*[er] *d'Esdras*, à l'exception de quelques changements, et de l'histoire du problème proposé par les trois gardes du corps de Darius (441), il semblerait trop dur, dit-on, de le ranger absolument parmi les apocryphes, surtout l'Eglise grecque le recevant pour canonique. D'ailleurs il ne contient rien de contraire, ni à la foi, ni aux bonnes mœurs, et l'histoire du problème dont on a parlé est reçue par les Pères et par plusieurs des anciens et des nouveaux auteurs ecclésiastiques, comme contenant le récit d'un événement certain. Ce sont ces raisons qui ont déterminé Génébrard (442) à soutenir la canonicité de ce *III*[e] *livre*. Les Hébreux ne le mettent pas, à la vérité, au nombre des *premiers canoniques*, mais ils le reçoivent dans les *seconds canoniques*. Voilà ce qu'on dit en faveur de ce livre.

II. Mais l'Eglise latine l'ayant rejeté et placé parmi les apocryphes, est-il encore permis de proposer, comme une question soutenable, s'il est du nombre des livres canoniques? Le sentiment et la pratique des Grecs sont-ils une loi pour nous, surtout depuis le concile de Florence, où l'on ne reçut pour canoniques que ces deux livres, *Esdras* et *Néhémias?* La plupart des anciens Pères qui l'ont cité comme authentique pouvaient ignorer et ignoraient apparemment que ce *III*[e] *livre* fût fort différent de l'hébreu. S'ils l'eussent su, ils n'auraient eu garde de le recevoir, puisqu'en tant d'endroits ils déclarent qu'ils ne reçoivent pour authentiques que les livres qui sont dans le canon des Hébreux. — Saint Jérôme, qui était plus instruit dans ces matières, rejette les *III*[e] et *IV*[e] livres attribués à *Esdras*, comme des ouvrages fabuleux et remplis de fictions : *Nec apocryphorum tertii et quarti* (*Esdræ*) *somniis quisquam delectetur* (443). Tout ce qui n'est point dans les exemplaires hébreux, ajoute-t-il, et qui ne vient pas des vingt-quatre vieillards (444), ne mérite aucune croyance. Si l'on vous objecte l'autorité des Septante, la variété qui se remarque dans leurs exemplaires montre assez qu'ils sont tous renversés et déchirés. On ne peut établir ni assurer la vérité d'un écrit qui est si plein de diversités, et qui s'accorde si peu avec les originaux : *Nec potest utique verum asseri, quod diversum est.* Saint Jérôme reconnait donc que les Grecs recevaient ce *III*[e] *livre*; mais il ne laisse pas de le rejeter, comme étant différent du texte hébreu. Quand il n'y aurait que le problème proposé par les trois gardes du roi Darius, il suffirait pour faire regarder tout le livre comme fabuleux. Nous ferons voir ci-après, que toute cette histoire est inventée à plaisir, et qu'elle renferme des contrariétés avec l'histoire du véritable Esdras.

III. Quant à l'auteur du *III*[e] *livre d'Esdras*, on peut assurer qu'il est ancien, quoique inconnu, puisque Josèphe et les anciens exemplaires grecs lisent l'histoire du problème qui est rapportée dans son livre. Ce ne peut être qu'un Juif helléniste qui a voulu embellir la vie de Zorobabel par une circonstance qui lui est glorieuse, et qui d'ailleurs est divertissante pour le lecteur. Je ne voudrais point absolument l'accuser d'avoir fait cette addition de mauvaise foi. Il crut peut-être qu'elle manquait au vrai Esdras, l'ayant apparemment trouvée bien établie dans la tradition du peuple. Mais ces traditions populaires ne sont pas toujours fondées sur la vérité; et souvent une action véritable est gâtée par les circonstances fabuleuses qu'on y mêle. On peut croire que c'est ce qui est arrivé à celle-ci. La fausseté s'y trahit elle-même, comme nous le verrons ci-après; et on ne peut excuser l'auteur d'avoir renversé plusieurs circonstances du vrai Esdras pour appuyer son roman et pour empêcher qu'on ne s'aperçût de sa fraude.

IV. Le *III*[e] *livre d'Esdras* (445) commence par la description de la pâque magnifique qui fut célébrée sous le roi Josias. Il rapporte ensuite la mort de ce prince et l'histoire de ses successeurs, jusqu'à la ruine entière de Jérusalem. Tout cela est tiré des deux derniers chapitres des *Paralipomènes*. — Le second chapitre raconte la manière dont Cyrus mit les Juifs en liberté, et leur rendit les vases sacrés; l'opposition que les ennemis des Juifs apportèrent au bâtiment du temple, leur lettre à Artaxerxès, et la réponse de ce prince (446). — Le troisième chapitre raconte que Darius ayant fait un grand festin à tous les officiers de sa cour, à tous

(438) *Concil. Carthag.* III, c. 47; *Can. Apostol.*, can. 84; *Laodicen.*, c. ult.; D. August., *De doctrin. christ.*, l. II, c. 8; Innoc. I, ep. 3. art. 7.

(439) Athanas., orat. 3, *contra Arianos*; Justin. martyr., *Dialog. cum Tryphon.*, pag. 297; et alii passim.

(440) August., l. XVIII *De civit.*, cap. 36; Cyprian., *ad Pompeian. Opus imperfectum in Matth.*, hom. 1.

(441) *I Esdr.* III, IV, V.

(442) Genebrar., in *Chronico ad ann.* 3730, p. 95, 96.

(443) Hieron., *Epist. ad Domnion et Rogatian.*

(444) Saint Jérôme entend par là les vingt-quatre livres qui composent le canon des Hébreux. *Voy.* le *Prologus Galeatus.*

(445) *III Esdr.* I. C'est le même que les deux derniers des *Paralipomènes*.

(446) Le second chap. du *troisième d'Esdras* est le même, jusqu'au vers. 16, que le premier du *premier d'Esdras*; et depuis le vers. 16 jusqu'à la fin, il est le même que le quatrième du *premier d'Esdras*, vers. 7 et suivants.

les magistrats de la Médie et de la Perse, et à tous les autres qui gouvernaient les cent vingt-sept provinces de ses Etats, après le souper, le roi s'endormit, et les trois gardes qui étaient de service auprès de sa personne, se dirent : *Proposons chacun quelque chose : et celui qui soutiendra le mieux son sentiment sera richement récompensé du roi ; il portera la pourpre, boira dans une coupe d'or, aura un lit d'or, un chariot traîné par des chevaux ornés de brides d'or, un collier précieux, le bonnet de byssus nommé cydaris* (qu'on n'accordait qu'aux personnes du premier rang); *il sera assis à la seconde place après Darius, et sera nommé le parent du roi.* Alors chacun d'eux écrivit sa proposition, et l'ayant cachetée, ils la mirent sous le chevet du roi. L'un dit que *la chose du monde la plus forte est le vin;* le second, *que c'est le roi;* le troisième, *que ce sont les femmes, mais que la vérité l'emporte sur tout cela.* Le roi se leva, et ils lui présentèrent leurs écrits. Alors Darius assembla tous ses officiers et les gouverneurs de ses provinces. On lut en leur présence les propositions des trois gardes du roi, et on les fit entrer dans la salle pour soutenir leur sentiment. Le premier parla de la force du vin, et fit voir ses effets sur l'esprit et le cœur des hommes ; ôtant aux uns le souvenir de leur misère; inspirant aux autres la joie et le courage, la hardiesse, la libéralité, et quelquefois la colère et la fureur. Le second parla sur la puissance du roi qui s'étend sur les mers et les terres, qui fait trembler les nations, et qui, par le moyen de ses armées, abat les montagnes, les tours et les murailles, tue, ravage, terrasse, pardonne, rétablit, soutient. Les peuples soumis lui apportent le fruit de leurs travaux ; ses ennemis le redoutent ; tout le monde le respecte. Zorobabel, qui était le troisième, exagéra le pouvoir des femmes. *Elles dominent,* dit-il, *et le roi et le sujet; elles donnent la naissance aux grands comme aux petits ; ceux qui cultivent la vigne et ceux qui boivent le vin ne seraient pas sans les femmes. Ce sont elles qui leur donnent des habits et des ornements précieux. L'homme quitte ses parents, ses amis et sa patrie pour s'attacher à sa femme. Elle adoucit les plus farouches; elle gagne les plus violents. Le roi, tout puissant qu'il est, se laisse quelquefois maltraiter familièrement, et par amitié, d'une femme. J'ai vu Apémène, fille de Bésacis, assise à la droite du roi, lui ôter le diadème, se le mettre sur la tête et frapper le roi de sa main gauche. Mais,* ajouta-t-il, *la force de la vérité l'emporte encore sur les caresses et les attraits de la femme. Toutes les nations révèrent et invoquent la vérité, le ciel la bénit, toute la terre la craint et la respecte. Le vin, le roi et les femmes peuvent tomber dans le désordre et dans l'injustice, mais la vérité est incorruptible et éternelle. Sa force n'est ni passagère, ni sujette au changement. Elle ne fait acception de personne ; elle ne s'égare point dans ses jugements ; elle fait toute la force, la beauté, la puissance de tous les siècles. Béni soit le Seigneur de la vérité.* Il se tut, et toute l'assemblée s'écria : *La vérité est grande.*

Alors le roi le déclara vainqueur, et lui dit qu'il lui accordait non-seulement ce qui était porté dans leur écrit, mais de plus, qu'il lui permettait de lui faire quelle demande il voudrait. Zorobabel le supplia très-humblement de se souvenir du vœu qu'il avait fait, lorsqu'il parvint à la royauté, de faire rebâtir le temple qui avait été brûlé par les Iduméens lorsque les Chaldéens prirent la ville de Jérusalem, et d'y renvoyer tous les vases que Cyrus avait mis à part, lorsqu'il prit Babylone, pour les faire reporter à Jérusalem ; que c'était la seule grâce qu'il lui demandait. Darius l'embrassa, lui accorde sa demande, et écrivit aux gouverneurs des provinces d'au delà de l'Euphrate de ne point inquiéter les Juifs; de les laisser jouir, eux et leur pays, d'une pleine et entière immunité, de contraindre les Iduméens, qui s'étaient emparés de leurs terres et de leurs villes, à les abandonner; de faire conduire à Jérusalem les bois du Liban nécessaires pour les bâtiments; de fournir aux lévites et aux ministres du temple la nourriture et l'habit dont ils se servent dans les cérémonies, jusqu'à ce que la ville et le temple fussent entièrement bâtis. Il veut aussi qu'on donne vingt talents de son domaine par an pour contribuer à la construction du temple, et dix autres talents pour les frais des sacrifices, qu'on offrira tous les jours, soir et matin. Enfin il permet au peuple de Juda de rebâtir Jérusalem, et leur accorde une parfaite liberté, à eux, à leurs prêtres et à leurs successeurs à perpétuité. Zorobabel revint à Jérusalem avec ces ordres et ces pouvoirs qu'il communiqua et qu'il signifia aux gouverneurs des provinces, et ramena avec lui quarante-deux mille trois cent quarante Juifs, outre un grand nombre d'esclaves. Voilà en abrégé ce qu'on lit fort au long dans les chapitres III, IV et V du *IIIe livre d'Esdras.* C'est ce qui se fait le plus remarquer dans ce livre, et ce qui fait sa principale différence d'avec le *Ier livre d'Esdras.*

V. Voici le jugement qu'on peut porter de cette histoire des trois gardes du corps de Darius. 1° Elle ne s'accorde nullement avec l'histoire du vrai Esdras qu'on lit dans les livres hébreux et dans les exemplaires canoniques. Si Darius, en renvoyant les Juifs avec Zorobabel à Jérusalem, eût écrit à ses officiers d'au delà de l'Euphrate en leur faveur, ces officiers auraient-ils eu la hardiesse de venir leur demander pourquoi ils bâtissaient le temple? (446) Ne savaient-ils pas les ordres du roi, et n'étaient-ils pas eux-mêmes obligés de contribuer à ce bâtiment? (447) Je parle suivant le faux Esdras. Zorobabel aurait-il été contraint de recourir, comme il le fit (448), à l'ancienne permission

(446) *III Esdr.* VI, 11.
(447) *III Esdr.* IV, 48.
(448) *III Esdr.* VI, 17.

le par Cyrus aux Juifs de rebâtir le ? — 2° L'auteur suppose que Zorobarevint pas le premier en Judée, lorsrus y renvoya les Juifs, et il suppose ntre la vérité de l'histoire (449). — met la consécration de l'autel (450) nouvellement des sacrifices que dans nde année de Darius, ce qui répugne au vrai Esdras, qui nous apprend la arriva au septième mois (dans la re année du retour des Juifs), sous le le Cyrus, et avant qu'Artaxerxès eût n de continuer l'ouvrage du temple 4° Il donne à Esdras la qualité de prêtre (452) dans une circonstance où avons par Néhémias (453) qu'Esdras qu'un simple prêtre. 5° Il avance sans preuve deux faits insoutenables : ue Zorobabel était garde du corps de (en Perse) (454), pendant que le même bel était sûrement à Jérusalem (455); fait aussi incroyable que le premier, e Darius (lorsqu'il fut élevé à l'emt vœu de rebâtir le temple de Jérusa-56). Si cela était, qu'était-il besoin de uiller dans les archives pour savoir us l'avait autrefois permis (457). — it dire à Darius, qu'il donne aux Juifs ntière immunité de toutes sortes de s (458; et nous savons par Néhémias s Hébreux étaient surchargés de tri-459). — 7° Il distingue, ce semble, ias d'Athersatha (460), quoique seopinion commune *Athersatha* soit ment le nom de l'office d'échanson que Néhémias avait eu auprès d'Arès : ou plutôt s'il n'a pas prétendu stinguer, il confond cet Athersatha l est parlé au temps de Zorobabel, Néhémias qui ne revint que longtemps Zorobabel (462). 8° L'auteur avance usseté manifeste, et tombe dans une diction visible contre lui-même, lorsit que Zorobabel pria Darius de renà Jérusalem les vases sacrés, que Cyait préparés à cet effet (463), comme us n'eût pas exécuté ce dessein; ce t tout opposé à ce qu'en dit le vrai Eset à ce que l'auteur même en a écrit ip. II, vers. 10, 11, 12. — 9° Il charge, toute apparence, les Iduméens du de l'incendie du temple (464), lorsérusalem fut prise par les Chaldéens. Il renverse l'ordre des temps et des nents, en voulant réunir ensemble l'histoire d'Esdras. Il place à la fin de rnier chapitre (465), une circonstance arriva que sous Néhémias, et qui n'est rapportée que dans le livre de ce dernier (466). — 11° Il dit que Darius donna aux Juifs qui s'en retournaient à Jérusalem une escorte de mille chevaux pour les conduire en paix et en sûreté (467); précaution assez inutile pour escorter une troupe de près de cinquante mille hommes. — 12° Enfin, il donne à son récit l'air d'une fable, en disant que ces trois officiers se partagent les honneurs (468) et prescrivent en quelque sorte au roi les récompenses dont il doit honorer celui qui aura gagné le prix. De plus, ces récompenses sont excessives, c'est tout ce que pourrait prétendre un général qui aurait gagné des batailles et conquis des provinces.

Le reste du livre, du moins ce qu'il y a de vrai et de bien lié, est tiré du *premier livre d'Esdras*, presque mot pour mot; ainsi nous ne le rapporterons pas ici. Nous croyons donc que l'auteur du troisième livre est un Juif helléniste, qui, pour donner cours à l'histoire du problème que nous avons vu, a jugé à propos d'ajuster à sa narration le vrai texte d'Esdras. Mais il n'était point assez habile pour une entreprise si délicate; il est tombé dans des fautes si grossières que son ouvrage a été avec raison rejeté des Églises; et l'on s'en est tenu au texte hébreu des Juifs, et aux anciens exemplaires grecs qui n'avaient pas reçu cette addition.

Faut-il adopter le jugement que porte D. Calmet sur le *III° livre d'Esdras?* L'abbé de Vence ne l'a pas cru, et il a entrepris de réfuter le docte Bénédictin. Cette réfutation n'a pas paru bien solide à l'éditeur de sa Bible, qui, à son tour, a entrepris de justifier D. Calmet contre la critique de l'abbé de Vence : il a inséré cette justification dans le tome XVIII° de la quatrième édition, et dans le tome XXV° p. 112 seq., de la cinquième. Il nous semble que D. Calmet a été exagéré dans ses objections contre le *III° livre d'Esdras*, et dans les reproches qu'il adresse à l'auteur de ce livre; que l'abbé de Vence a plus d'*une fois* raison contre D. Calmet; qu'il aurait pu l'avoir encore plus souvent, et qu'il avait droit à plus de ménagement de la part de son critique. Il nous semble aussi qu'on attribue à l'auteur du *III° livre d'Esdras*, des fautes qui sont celles de ses copistes, et d'autres qu'une chronologie exacte et des monuments historiques feraient disparaître, du moins en partie; mais, où sont ces monuments historiques, et qui est-ce qui nous fera cette chronologie? En fait d'auteurs protestants qui se sont occupés des livres apocryphes attribués à Esdras, nous citerons Fabricius. *Codex pseud. Vet. Test.*

I Esdr. II, 1 et seqq.
III Esdr. V, 47 et seqq.
I Esdr. VI, 1 et seqq.
III Esdr. IX, 39, 40-50.
II Esdr. VIII, 2-9.
III Esdr. III, 4-13.
I Esdr. V, 1, 2.
III Esdr. IV, 45.
III Esdr. VI, 23.
III Esdr. IV, 50.
II Esdr. V, 4, et IX, 37.

(460) *III Esdr.* V, 40.
(461) *II Esdr.* VIII, 9.
(462) *Voy.* notre note sur le verset 40 du ch. IV.
(463) *III Esdr.* IV, 44 et 57.
(464) *Ibid.* 45.
(465) *III Esdr.* IX, 37 et seqq.
(466) *II Esdr.* VIII, 1 et seqq.
(467) *III Esdr.* V, 2.
(468) *III Esdr.* III, 5, et seqq.

Eichhorn, *Einleitung in die apocryphischen Schriften d. Alt. Test.* 1795, p. 341 et suiv.; de Wette, *Einleitung in das Alt. Test.*, p. 368.

ESDRAS. — LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Josias immole la Pâque avec beaucoup de magnificence, et célèbre la fête des Azymes pendant sept jours. Jéchonias, Joacim, Joachim et Sédécias, règnent après lui dans Juda. Les crimes de ce prince et ceux du peuple sont punis par la captivité et par la destruction de Jérusalem.

1. Josias (469) fit célébrer dans Jérusalem, la Pâque du Seigneur (470), et elle fut immolée le quatorzième du premier mois (471).

2. Ce prince ordonna que les prêtres, revêtus de leurs habits sacerdotaux (472), serviraient tour à tour (473) dans le temple du Seigneur,

3. et que les lévites, ministres sacrés d'Israël, se purifieraient devant le Seigneur; parce que son arche sainte était dans le temple (474) qu'avait fait bâtir Salomon, fils du roi David.

4. Vous ne la porterez plus sur vos épaules (475), et maintenant donc, occupez-vous au service de votre Dieu, et ayez soin de son peuple, chacun dans vos cantons et dans vos tribus (476).

5. *Servez tous dans le temple*, selon que David, roi d'Israël, l'a ordonné, et que *l'exigea autrefois* la magnificence de Salomon son fils (477); et gardez vos départements en présence de vos frères, selon l'ordre et le rang que vous avez reçus de vos pères.

6. Immolez la Pâque (478), préparez les sacrifices à vos frères (479), et conformez-vous *en toutes choses* à l'ordre que Moïse reçut *autrefois* du Seigneur.

7. Et Josias fit distribuer au peuple qui se trouva *à cette solennité*, des moutons, des agneaux, des chèvres et des chevreaux (480), au nombre de trente mille, et trois mille veaux (481).

8. Ces choses furent fournies aux dépens du roi (482), selon la promesse qu'il en avait faite au peuple (483). Et l'on distribua

(469) Litt : *Et Josias*. Les Hébreux commencent assez ordinairement leurs livres par cette conjonction, en supposant que ce qu'ils vont dire est toujours la suite de ce qu'ils ont déjà dit dans les livres précédents, qui chez eux étaient écrits tout de suite, sans interruption. Ce qui est dit ici, jusques et compris le verset 33, est extrait presque mot à mot de *II Paral.* xxxv, 1 et suiv., et est aussi rapporté *IV Reg.* xxiii, 11 et suiv., mais plus sommairement.

(470) Les désordres, les abominations et l'idolâtrie, qui s'étaient presque universellement répandus sous le règne de Manassès et de plusieurs de ses prédécesseurs, avaient tellement banni le culte de Dieu de l'esprit des Juifs, que depuis très-longtemps ils n'observaient plus les fêtes ordonnées par sa loi; on y avait joint tant d'usages païens et idolâtres qu'on n'y reconnaissait plus aucun vestige de la pureté de leur religion.

(471) Appelé *Nisan*, qui correspond en partie à notre mois de mars, et était chez les Juifs le premier mois de leur année légale.

(472) Ces mots ne se trouvent point *II Par.* xxxv, 2, d'où ce qui est dit ici est copié. Le mot grec *ἐστολισμένους* signifie, vêtus d'une robe longue qui descend jusqu'aux talons.

(473) Ces paroles se trouvent, non au verset 2, mais au verset 4 du même chapitre des *Paral.*

(474) Litt. : *Qu'ils se purifiassent, afin de se disposer à remettre l'arche du Seigneur dans la maison du Seigneur*, etc. Autr. : *Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple que Salomon*, etc. Le syriaque porte : *Et ils mirent l'arche dans le temple.* D'autres prétendent que l'auteur oppose seulement l'usage où avaient été anciennement les lévites de porter l'arche sur les épaules, lorsqu'ils étaient en chemin pour aller posséder la terre promise, à cet état de paix et de stabilité dont ils avaient joui sous Salomon, et dans lequel Josias les flattait alors qu'ils allaient rentrer.

(475) Le *II Paral.* xxxv, 3, porte seulement : *Vous ne la porterez plus*; c'est-à-dire : Vous ne l'ôterez plus du sanctuaire, comme vous avez fait, pour y mettre des idoles en sa place. — [Cette interprétation est autorisée par *II Paral.* xxxiii, 7.]

(476) Autr. : *Servez dans le sanctuaire, selon la distribution des familles et des compagnies établies parmi les lévites* [c'est ainsi que Sacy l'a traduit en français *II Par.* xxxv, 5]; et l'auteur de ce livre paraît l'avoir traduit de même au verset 2 ci-dessus. *Voy.* la seconde note sur ce verset. Le verset 4 du ch. xxxv porte : *Préparez-vous donc par vos maisons et par vos familles, selon la distribution d'un chacun de vous.*

(477) Ceci est rapporté *I Paral.* xvi, 37 et suiv., et xxiii, 1 et suiv.

(478) Le *II Par.* xxxv, 6, ajoute : *après vous être sanctifiés.*

(479) Le même verset des *Par* porte *Et disposez aussi vos frères à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministère de Moïse.* Le Syriaque porte : *Tuez la Pâque*; c'est-à-dire, les agneaux destinés pour faire la pâque, ainsi que les autres victimes pour les sacrifices, et préparez tout pour vos frères, et faites la Pâque selon l'ordre que Dieu a prescrit à Moïse. *Exode* xii, 13 et suiv.; *Lev.* xxiii, 5 et suiv.; *Nomb.* xxviii, 16 et suiv.

(480) Les *Paral.* ajoutent, *II*, xxxv, 7 : *de ses troupeaux et du reste de son bétail.* Voyez le verset suiv : [C'est Sacy qui dit : De *ses* troupeaux de son bétail; il ajoute immédiatement avec l'historien sacré : *Le roi donna tous ces animaux de son propre bien.* C'est dire en même temps deux fois la même chose.]

(481) Autr. : *trois mille bœufs.*

(482) Ces paroles doivent être jointes au verset précédent, comme elles le sont *II Paral.* xxxv, 7.

(483) Autr. : *Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils*

prêtres, pour cette Pâque, deux mille
tons et cent veaux (484).
Jéchonias (485), Semeias et Nathanael,
frères, Hasabias, Oziel (486), et Ca-
(487), donnèrent cinq mille moutons et
cents veaux (488).
. Parmi la pompe de cette fête (489), les
es et les lévites se présentèrent avec
ains azymes (490), à la tête de leurs
s (491).
. Et selon l'ordre et le rang de leurs
les, ils offraient les victimes au Sei-
r, en présence du peuple (492), confor-
ent à ce qui est écrit dans le livre de
e (493).
Ils firent (494) rôtir les agneaux (495)
it qu'il le fallait (496), et prirent avec
ir (497) le soin de faire cuire les victi-
pacifiques dans des chaudrons (498) et
des marmites (499).
Les lévites en présentèrent *d'abord* à
e peuple, et firent ensuite leurs parts
le des prêtres.
Car les prêtres furent occupés jusqu'à
it (500) à offrir les graisses *des victimes*
. et les lévites avaient soin de préparer
ger pour leurs frères, les enfants d'A-
(502).
Les chantres fils d'Asaph, étaient aussi
s leur rang, selon que David l'avait
mé; savoir, Asaph, Zacharie, et Jeddi-
mus (503), tous chantres du roi (504).

16. Les portiers aussi gardaient les portes du temple sans s'éloigner un seul moment de leur office, c'est pourquoi leurs frères avaient soin de leur préparer à manger (505).

17. Et tout ce qui regardait le sacrifice (506) du Seigneur se trouva achevé.

18. Et en ce jour-là (507), ils firent la Pâque, et ils offrirent des victimes au Seigneur (508), selon l'ordre du roi Josias.

19. Les enfants d'Israël qui se trouvèrent alors *à Jérusalem*, firent la Pâque et célébrèrent la fête des Azymes pendant sept jours.

20. Il n'y eut point de Pâque semblable à celle-ci dans Israël, depuis le temps du roi Samuel (509);

21. et de tous les rois d'Israël, il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les prêtres, les lévites, tout le peuple de Juda, les habitants de Jérusalem et tout ce qui se trouva d'Israël (510).

22. Cette Pâque fut célébrée la dix-huitième année du règne de Josias (511).

23. Ce prince se rendit agréable au Seigneur, et marcha dans la crainte de son nom.

24. Les ordonnances qu'il fit contre ces hommes criminels qui ont surpassé en impiété les nations mêmes, et qui n'ont point suivi les lois qu'Israël a reçues du Seigneur,

promis, etc.; ainsi porte *II Paral.* xxxv, 8;
e de ce verset est omis ici.
) Le même verset des *Paral.* porte : *deux mille*
nts bêtes de menu bétail avec trois cents bœufs.
t remarquer que l'hébreu n'a pas l'équivalent
ra commistim qui se trouve dans la Vulgate.]
) Autr. : *Chonenias* (*II Paralip.* xxxv, 9). Le
ébreu כונניהו peut recevoir ces deux leçons :
Jerem. xxii, 24.
) Autr. : *Jehiel* (*II Paral.* xxxv, 9) en hébreu
mais les copistes ont lu sans doute עזיאל
nsposant le premier י et en faisant un ז.
) Le grec porte *Joram;* mais les *Paralip.*,
: lu *Jozabad*, et ajoutent ainsi que le grec :
s des lévites.
) Autr : *Menues bêtes et cinq cents bœufs;*
s Paralip. v, 9.—[Ici encore, le mot *pecora*,
dans la Vulgate, n'est pas dans l'Hébreu.]
) Litt. : *Et pendant que l'on préparait toutes*
avec bien de la magnificence. Autr. : *Après*
il fut préparé. Voy. *II Paralip.* xxxv, 10.
) Autr.: *Les pains sans levain.* Ceci est dans le
nais ne se trouve point dans le livre des *Paralip.*
) Les *Paralipomènes* ajoutent : *Selon le com-*
ment que le roi leur en avait donné.
) On a omis ici et dans le grec le verset 11
le du verset 12 des *Paral.* xxxv.
) *Voy. Exode* xiii, 3 et suiv.
) Le Grec ajoute : *Dès le matin.*
) Litt. : *La Pâque*, c'est-à-dire les agneaux
vaient servir à célébrer la Pâque.
) *Comme il est écrit dans la loi;* ainsi porte le
13 des *Paralip.*
) Autr. : *Promptement*, comme porte le même
—[Mais dans la Vulgate le mot *promptement*
d des lévites *distribuant* les victimes au
, et non pas les faisant cuire.]
) Le Grec ajoute : *D'airain.*
) Les *Paral.* vers. 13, ajoutent : *Et dans des pots.*
) Litt., grec : *Jusqu'à ce que l'heure fût finie.*
aralip., vers. 14, portent : *Jusqu'à la nuit.*

(501) Les *Paralip.*, *ibid.*, portent : *Les holocaustes et les graisses.*

(502) Les *Paralip.*, *ibid.*, portent : *Ce qui fut cause que les lévites n'en purent préparer pour eux et pour les prêtres fils d'Aaron que les derniers.*

(503) Autr. : *Selon l'ordre de David, d'Asaph, d'Heman, et d'Idithun :* ainsi porte le vers. 15 des *Paralip.* Il n'est pas possible de concevoir pourquoi il se trouve ici une si grande différence entre les deux derniers noms.

(504) Litt. et grec : *Qui était attaché à la personne du Roi;* ce qui ne se rapporte qu'au dernier de ces trois chantres. Les *Paralip.*, *ibid.*, portent : *Prophètes du Roi.*

(505) [Le texte parallèle des *Paral.*, verset 15, a, dans la Vulgate : *Paraverunt eis cibos;* l'Hébreu n'a pas *cibos*. Il dit : *Leur préparèrent aussi* (les victimes), et c'est ainsi que s'exprime l'auteur, qui traduit littéralement. La Vulgate paraphrase.]

(506) Autr. : *Le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit*, etc. Voyez le vers. 16 *des Paral.;* il joint le verset suivant à celui-ci. Le grec porte : *Ils accomplirent tout ce qui convenait au sacrifice du Seigneur, en ce jour de la célébration de la Pâque*, etc. Voy le verset suivant.

(507) Ces paroles ont rapport au verset précédent. — [Elles en font partie et lui appartiennent.]

(508) Litt. : *Et ils offrirent des victimes sur le sacrifice du Seigneur;* l'Hébreu et le Grec portent : *sur l'autel du Seigneur.* Autr.: *Soit dans la célébration de la Pâque, soit dans l'oblation des holocaustes qui se fit sur l'autel du Seigneur*, comme dit le vers. 16.

(509) Par rapport à la libéralité de Josias, qui fit de plus grands présents au peuple que n'avaient fait David et Salomon.

(510) Autr. : *Et tout ce qui se trouva de Juifs des tribus d'Israël qui étaient alors à Jérusalem.*

(511) L'an du monde 3381; de la sortie d'Egypte 869 ans, et avant Jésus-Christ 623 ans. — [Ou, suivant l'*Art de vérifier les dates*, l'an du monde 4342;

se trouvent dans les anciennes annales(512).

25. Et après ces actions de Josias (513), Pharaon, roi d'Egypte, vint (514) à Carchamis (515) par le chemin qui est vers (516) l'Euphrate, et Josias alla au-devant de lui.

26. Alors le roi d'Egypte envoya dire à Josias : Qu'y a-t-il entre vous et moi, ô roi de Juda? (517)

27. Je ne suis point envoyé du Seigneur pour vous faire la guerre, mais aux peuples qui sont sur l'Euphrate, hâtez-vous donc de vous retirer (518).

28. Josias ne voulut point s'en retourner (519), et se prépara à le combattre, sans avoir égard à ce que le prophète (520) vint lui dire de la part du Seigneur.

29. Et il s'avança en ordre de bataille dans les plaines (521) de Mageddo; mais les chefs de l'armée ennemie l'ayant attaqué (522),

30. Il dit à ses serviteurs : Emportez-moi hors du combat, car je suis fort blessé; et ils lui obéirent.

31. Josias fut donc transporté dans un autre char (523), et étant revenu à Jérusalem, il y mourut et fut mis dans le tombeau de ses pères.

32. Toute la Judée fut dans le deuil : et (524) ceux qui président *aux chants lugubres*, ainsi que leurs femmes (525), le pleurent encore jusqu'à ce jour, ce qui a passé comme une espèce de loi établie dans Israël.

33. Toutes ces choses sont écrites dans les histoires des rois de Juda (526); *savoir*, toutes les actions de Josias, ses faits glorieux, sa pénétration et son intelligence dans la loi de Dieu, tout ce qu'il a jamais fait (527).

34. Alors (528) les enfants d'Israël (529), prenant Jéchonias (530) qui était âgé de trente-trois ans (531) l'établirent roi en la place de Josias son père.

35. Il ne régna que trois mois sur Israël : car le roi d'Egypte (532) le déposa (533),

36. Et condamna le peuple à lui donner cent talents d'argent (534), et un talent d'or (535).

37. Il donna le royaume de Juda et de Jérusalem à Joacim (536), frère de Jécho-

de la sortie d'Egypte 1023 ans, et avant Jésus-Christ 622 ans. Mais cette chronologie, meilleure que celle d'Ussérius, corrigée ou non corrigée, suivie par Sacy, Calmet, Vence, etc., est cependant défectueuse aussi, comme l'a remarqué M. A.-F. James, en plusieurs endroits de son *Histoire de l'Ancien Testament*.]

(512) Autr. : *Ce qui se passa sous le règne de ce prince, et toutes ses actions sont rapportées dans les annales précédentes, ainsi que l'histoire de ceux qui, par leurs crimes et leur désobéissance, s'élevèrent contre Dieu, et qui par leurs excès surpassèrent en impiété les Gentils et les infidèles mêmes*, ainsi le Grec et Vatab. Ce verset ne se trouve point dans les *Paralip*. — [Ces deux versets, 23 et 24, résument les détails historiques fournis par le *IV° livre des Rois* et le *II° des Paralip*. sur les prévarications des partisans de l'idolâtrie et sur la restauration du culte par Josias. L'auteur renvoie aux *Anciennes Annales*, comme l'auteur du *IV° des Rois* XXIII, 28, renvoie aux *Annales des rois de Juda*, et celui du *II° des Paralip*. à celles des *rois de Juda et d'Israël*. *Voy*. ci-après le verset 33.]

(513) Autr. : *Après que Josias eut réparé le temple*. *II Paral*. XXXV, 20.

(514) Il s'agit du Pharaon Néchao. L'histoire de Josias qui se rapporte à l'expédition de ce Pharaon en Assyrie, va jusqu'au vers 31; elle est parallèle à *II Paral*. XXXV 20-24, et abrégée *IV Reg*. XXIII, 29, 30.]

(515) Autr. : *Charcamis*. *II Par*. XXXV, 20.

(516) Autr. : *Sur l'Euphrate*. *II Par*. 20.

(517) Autr. : *Des ambassadeurs qui lui dirent : Qu'avez-vous à démêler avec moi?* etc. *II Par*. XXXV 21.

(518) Les *Paralip*., 21, portent : *Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'hui; mais je viens faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence : cessez donc de vous opposer aux desseins de Dieu qui est avec moi, de peur qu'il ne vous tue*.

(519) Litt. : *Mais Josias ne détourna point le chariot sur lequel il était*; expression hébraïque, pour dire qu'il continua sa marche, et qu'il ne voulut point s'en retourner; ainsi *Paralip*. vers. 22.

(520) Le Grec ajoute : *Jérémie*. Les *Paral*. vers. 23, lisent : *A ce que lui dit Néchao, roi d'Egypte, de la part de Dieu*. Saint Jérôme croit que ce fut le prophète Jérémie qui avait parlé à Néchao.

(521) Litt. : *Dans le champ*. — [Ainsi les *Paral*. 22. Le champ où la plaine de Mageddo était dans la tribu de Manassé.]

(522) Les *Paralip*., vers. 23, ajoutent : *Et étant là, il fut blessé par des archers*.

(523) Les *Paralip*., vers. 24, expliquent ce que c'était que ce second chariot.

(524) Le grec et les *Paralip*., vers. 23, portent : *Et* Jérémie *le prophète*, etc.

(525) Les *Paralip*. portent : *Les musiciens et les musiciennes*.

(526) Les *Paralip*. vers. 27, ajoutent : *Et d'Israël*. On joint ces deux royaumes, parce que depuis la dispersion des dix tribus, les Juifs de ces deux royaumes obéissoient également au roi de Juda, qui réunissait en lui seul ce qui avait fait longtemps le partage des deux rois, ou parce que les Juifs écrivaient dans le même livre l'histoire des rois de Juda et d'Israël.

(527) Les *Paralip*, vers. 26 et 27, rapportent autrement ce verset.

(528) [Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre, est copié presque mot pour mot sur *II Paral*. XXXVI, 1-21, qui est parallèle à *IV Reg*. XXIII, 30 et suiv., jusqu'à XXV, 21, où il y a plus de détails.]

(529) Litt. : *Le peuple de ce pays*. On l'a traduit ainsi aux livres des *Rois* et des *Paralip*. Autr. : *Ceux de la nation*, c'est-à-dire, les Juifs ou les enfants d'Israël. — [Plutôt *et* les enfants d'Israël.] *Voy*. la note 526.

(530) Le grec ajoute : *Fils de Josias*. D'autres exemplaires portent : *Joachas, fils de Josias*, ainsi qu'il est dit aux endroits déjà indiqués des livres des *Rois* et des *Paral*.

(531) *De vingt-trois ans*, disent les mêmes livres.

(532) *Etant venu à Jérusalem*, ajoutent les *Paral*. vers. 3.

(533) *Afin qu'il ne régnât plus à Jérusalem*, dit le même livre des *Rois*, XXIII, 33, qui ajoute d'autres circonstances qui peuvent éclaircir ce qu'il y a ici d'obscur.

(534) Ce qui peut être évalué à plus de quatre cent soixante-deux mille sept cent quatorze livres.

(535) Qui peut être évalué à soixante-quatre mille cent quatre-vingt-sept livres ou environ.

(536) Les *Paralip*. vers. 4, disent : Eliakim; les *Rois*, Eliacim; et ils ajoutent : *et l'appela Joakim*. — [En changeant ainsi le nom de ce personnage,

nias (537).

38. Il chargea de chaînes les princes de sa cour (538), et Zaracel (539), son frère, qu'il remena en Égypte.

39. Joacim avait vingt-cinq ans quand il commença à régner en Juda et à Jérusalem, et il fit le mal en présence du Seigneur.

40. Nabuchodonosor (540) marcha contre lui (541), et après l'avoir chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone (542),

41. où il transporta aussi les vases sacrés et les consacra dans son temple.

42. Il est parlé, dans les Annales des Rois, de l'impiété et des honteux déréglements de Joacim.

43. Joachin, son fils, régna en sa place, et il n'avait que dix-huit ans (543) lorsqu'il monta sur le trône.

44. Il régna trois mois et dix jours dans Jérusalem, et il fit le mal devant le Seigneur.

45. Vers la fin de cette année (544), Nabuchodonosor le fit amener à Babylone avec tous les vases sacrés

46. Et il donna à Sédécias (545) le royaume de Juda et de Jérusalem. Ce prince avait alors vingt-et-un ans (546), et il en régna onze.

47. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne fut point effrayé des menaces que le prophète Jérémie vint lui faire de sa part.

48. Il prêta serment au roi Nabuchodonosor, et se retira après s'être parjuré ; et dans l'endurcissement de son cœur il viola les ordonnances du Seigneur, le Dieu d'Israël.

49. Les princes du peuple commirent l'iniquité ; leur impiété l'emporta sur celle des nations, et ils profanèrent le saint temple de Jérusalem.

50. Alors le Dieu de leurs pères envoya son ange pour les rappeler à lui, parce qu'il voulait leur pardonner et conserver la majesté de son temple (547).

51. Mais ils se moquaient de ceux qui venaient de sa part (548), et traitaient indignement les prophètes qu'il a daigné leur envoyer de temps en temps;

52. Jusqu'à ce que sa colère s'étant allumée contre son peuple et contre leur impiété, il eût ordonné aux rois des Chaldéens de marcher contre eux.

53. *Ces cruels ennemis* répandirent autour du temple du Seigneur le sang des jeunes hommes *d'Israël* (549) ; et ils n'épargnèrent ni les enfants, ni les vieillards, ni les jeunes gens, ni les vierges.

54. Tout passa entre les mains *des vainqueurs*, qui, prenant de nouveau les vases sacrés du *temple* du Seigneur et les trésors du roi, les portèrent à Babylone.

55. Ils brûlèrent la maison du Seigneur; ils abattirent les murs de Jérusalem, et mirent le feu dans ses tours.

56. Toute la splendeur de cette ville sainte fut anéantie sous leurs efforts (550). Ceux que le fer avait épargnés suivirent leurs vainqueurs à Babylone.

57. Et ils y furent réduits en servitude jusqu'à ce que l'empire eût passé aux Perses, afin que tout ce que Jérémie (551) leur avait dit de la part du Seigneur fût accompli.

58. Et cette terre fut déserte pendant

le Pharaon voulait marquer le domaine qu'il prétendait s'attribuer et conserver sur le roi de Juda.]

(537) Litt. : *son frère;* cet Eliakim est dit fils de Josias. *IV Reg.* xxiii, 34. D'autres traduisent : frère de Joachaz. On s'est pu méprendre aisément sur la ressemblance des noms de ces rois de Juda, qui succédèrent à Josias, leur père.

(538) Litt. : *Il fit lier de chaînes les magistrats de Joacim.* Quelques versions portent : *Et il chargea de chaînes Joacim et les princes de sa cour.* D'autres : *Et il établit Joacim sur le trône et des gouverneurs.* Il n'en est rien dit dans les livres des *Rois* ni des *Paralip.*

(539) Grec : *Saracem* ou *Saracen*, que quelques-uns traduisent Sara ; d'autres exemplaires portent : Johanam. Les *Paralip.*, *ibid.* vers. 4 : *Après s'être saisi de Joachaz, il l'emmena avec lui en Egypte.* On ne sait pourquoi Joachaz a reçu ces divers noms ; ou si ces changements de noms viennent de l'erreur des copistes.

(540) Litt. : *Roi de Babylone.* Les *Paralip.*, *ibid.*, portent : *Roi des Chaldéens.*

(541) Litt. : *après celui-là.* Les *Paralip.*, *ibid.*, vers. 6, portent : *Ce fut contre lui que*, etc.

(542) [Il est dit aussi, *Paral.*, *ibid.*, que Nabuchodonosor, ayant chargé Joakim de chaînes, l'*emmena à Babylone ;* mais voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de l'Ancien Testament*, donnée par M. James (liv. ix, ch. 2, n. 3, tom. II, pag. 64, col. 1) : « Nabuchodonosor relâcha Joakim, qu'il avait chargé de fers, pour l'emmener avec lui, et lui rendit la couronne à condition qu'il lui payerait tribut. Il partit ensuite, emportant une partie des vases sacrés, et se faisant suivre d'un grand nombre de prisonniers juifs, phéniciens, syriens et égyptiens. Le nombre des prisonniers juifs était de trois mille vingt-trois. Parmi eux se trouvaient Daniel, Ananias, Azarias et Misaël, tous quatre du sang royal de Juda (*Dan.* i, 2, 6 ; *IV Reg.* xxiv, 1 ; *II Par.* xxxvi, 6, 7 ; *Jerem.* lii, 28 ; *Bérose*, cité par Josèphe *contre Appion*, 1, 6). » Cet événement se passa en l'an 606 avant notre ère.]

(543) [Les *Paral.*, *ibid.*, verset 9, disent : *huit ans ;* mais les *Rois*, *ibid.*, 8, portent *dix-huit*, et, au même endroit des *Paral.*, le Syrien et l'Arabe ont lu *dix-huit.*]

(544) Litt. : *et l'année d'après.* Les *Paral.*, vers. 10, portent : *Et à la fin de l'année*, ou *dans le cours de l'année.* — [Il vaut mieux lire : *l'année d'après*, l'année suivante, au retour du printemps, époque d'une nouvelle expédition.]

(545) [*Oncle de Joachim*, disent les *Rois*, *ibid.*, 17, où le successeur de Joachim est appelé *Mathanias*, dont Nabuchodonosor changea le nom en celui de *Sédécias.* — *Voy.* ci-dessus la note 536.]

(546) [Les *Rois*, *ibid.*, 18, et les *Paral.*, *ibid.*, 11, disent aussi qu'il avait alors *vingt-et-un ans ;* mais il est évident qu'il devait être plus âgé.]

(547) Litt. : *afin qu'il pût pardonner à son peuple et à son temple.* Les *Paralip.*, vers. 15, portent : *et à sa maison.* — *Voy.* ce verset.

(548) Litt. : *de ses anges.* Le mot *ange* signifie *envoyé de Dieu.* Les *Paral.* l'ont traduit ainsi selon la Vulgate. — *Voy.* verset 16.

(549) Litt. : *Ils passèrent par le fil de l'épée leurs jeunes hommes dans l'enceinte de leur temple saint.*

(550) Autr. : *Et ils détruisirent tout ce qu'il y avait de précieux ;* ainsi *Paral.*, *ibid.*, vers. 19.

(551) *Jer.* xxv, 11, 12, et xxix, 10.

l'espace de soixante-et-dix ans, qu'a duré le temps de sa désolation, après lequel il lui a été permis de célébrer, comme auparavant, ses fêtes et ses solennités (552).

CHAPITRE II.

Cyrus, roi des Perses, rend la liberté aux Juifs et les renvoie en Judée. Ils jettent les fondements du nouveau temple; mais Artaxerxès, sur quelques soupçons, fait arrêter tous les travaux.

1. Cyrus (553) étant roi des Perses (554), le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avait prononcée par la bouche de Jérémie (555),

2. toucha le cœur de ce prince, qui envoya aussitôt des lettres dans tous les lieux de sa domination (556),

3. Elles étaient écrites en ces termes : Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses : Le Dieu d'Israël, le Seigneur souverain (557), m'a établi roi sur toute la terre (558).

4. Et il m'a ordonné (559) de lui élever un temple (560) à Jérusalem, qui est en Judée.

5. Que tout ce qui se trouve de Juifs (561) parmi vous s'en retournent à Jérusalem, et que leur Dieu soit avec eux.

6. Que tous les peuples voisins les aident de leur or et de leur argent;

7. De toutes sortes de dons, de leurs chevaux, de leurs bêtes de voiture et des autres choses que chacun de vous s'obligera de consacrer au Seigneur dans le temple de Jérusalem (562).

8. Alors les chefs des tribus et des villes de Juda et de Benjamin (563), les prêtres et les lévites à qui le Seigneur inspira de retourner à Jérusalem et d'y relever son temple; tous ceux enfin qui demeuraient aux environs,

9. vinrent offrir leur or, leur argent et leurs chevaux (564), pendant que plusieurs autres faisaient des vœux que *le Seigneur* formait lui-même dans leurs cœurs.

10. Le roi Cyrus ayant pris les vases sacrés que Nabuchodonosor avait transportés de Jérusalem, et qu'il avait consacrés à l'idole,

11. les donna à Mithridates (565), qui était garde de ses trésors.

12. Et Mithridates les remit par son ordre entre les mains de Salmanasar (566), gouverneur de Judée.

13. Voici le nombre de ces vases : deux mille quatre cents urnes d'argent, trente tasses d'argent, trente fioles d'or, deux mille quatre cents d'argent, et mille autres vases (567).

14. Tous les vases d'or et d'argent étaient au nombre de cinq mille huit cent soixante (568).

15. Et ils furent comptés à Salmanasar (569) et à tous les capitifs qui retournaient à Jérusalem (570).

(552) Litt. : *et que la terre célébrât ses jours de sabbat* [ou plutôt ses années sabbatiques]; *car elle fut dans un sabbat continuel durant tout le temps de sa désolation, jusqu'à ce que les soixante-dix ans fussent accomplis.*

(553) Ce qui est rapporté ici jusqu'au ỷ 16 est pris presque mot pour mot de *I Esdr.* I, 1-11.

(554) Il est dit, *I Esdr.* I, 1, que ce fut la *première année du règne* de ce prince [non sur la Perse seulement, mais sur le royaume, formé de la réunion de la Médie et de la Babylonie à la Perse].

(555) [*Voy.* le chap. précédent, vers. 57 et 58, et les notes; ces deux versets, comme *I Par.* XXXVI, 21, rappellent la prophétie de Jérémie.] L'auteur dit ici que les soixante-dix années que devait durer la captivité prédite par ce prophète étaient accomplies, et que le temps approchait de la délivrance des Juifs, de leur retour en la terre promise, et du rétablissement du temple et de la ville de Jérusalem.

(556) Autr. : *et il fit publier dans tout son royaume cette ordonnance, même par écrit;* ainsi *I Esdr.* I, 1.

(557) Litt. : le Très-Haut.

(558) *I Esdras* I, 2, porte : *Les royaumes de la terre;* hyperbole pour dire : les royaumes de l'Asie.

(559) Par son prophète (*Isa.* XLIV, 28, et XLV, 1 et suiv.), ainsi que je l'ai lu moi-même... Josèphe (*Antiq.* liv. XI, 1, ch. 1) assure que Cyrus avait lu cette prophétie d'Isaïe. Citons cet historien. « Dieu, dit-il, mit dans le cœur de Cyrus d'écrire la lettre suivante et de l'envoyer par toute l'Asie : *Nous croyons que le Dieu tout-puissant qui nous a établi roi de toute la terre est le Dieu que le peuple d'Israël adore; car il a prédit par ses prophètes que nous porterions le nom que nous portons, et que nous rétablirions le temple de Jérusalem consacré à son honneur dans la Judée.* — Ce qui faisait ainsi parler ce prince, continue l'historien, c'est qu'il avait lu dans les prophéties d'Isaïe, écrites deux cent dix ans avant qu'il fût né, et cent quarante ans avant la destruction du temple, que Dieu lui avait fait connaître qu'il établirait Cyrus roi sur diverses nations, et lui inspirerait la résolution de renvoyer son peuple à Jérusalem pour y bâtir son temple. Cette prophétie lui donna une telle admiration que, désirant l'accomplir, il fit assembler à Babylone les principaux des Juifs, et leur dit qu'il leur permettait de retourner en leur pays, » etc.

(560) Litt. : *De lui bâtir une maison.*

(561) Juifs, même fugitifs, en quelque lieu qu'ils demeurent. — Voy. *I Esdras*, I, 4.

(562) Autr. : *Pour la construction et la décoration du temple du Seigneur qui est en Jérusalem.* Le latin porte : *in ædem Domini*, etc.; ainsi le grec.

(563) Tant les Juifs que les Chaldéens qui voulurent plaire à Cyrus.

(364) Outre ce qu'ils avaient offert volontairement. — Voy. *II Esdr.*, I, 6, conféré avec 4.

(565) *I Esdras* I, 8, ajoute : *fils de Gazabar.*

(566) *I Esdras* I, 8, le nomme *Sassabasar*; c'est une erreur grossière des copistes : c'est le surnom que Zorobabel avait reçu des Chaldéens.

(567) *I Esdras* I, 9, dit : *Trente coupes d'or, mille coupes d'argent, vingt-neufs couteaux, trente tasses d'or;* et 10 : *quatre cent dix tasses d'argent pour de moindres usages, et mille autres vases.*

(568) *I Esdras* I, 11, dit : *cinq mille quatre cents vases, tant d'or que d'argent.*

(569) *Voy.* la note 566.

(570) Autr. suivant *I Esdras* I, 11, qui dit : *Sassabasar les emporta en même temps que les captifs qui étaient en Babylone retournèrent à Jérusalem.* Ce Sassabasar est Zorobabel; les Chaldéens changeaient ainsi fort souvent les noms des captifs. Ce que dit ici l'auteur est opposé à ce qu'il rapporte lui-même au verset 57 du ch. IV ci-après.

16. Or (571), sous le règne d'Artaxerxès, roi des Perses, quelques-uns de ceux qui étaient en Judée et à Jérusalem : Balsamus (572), Mithridates, Sabellius (573), Rathimus, Balthemus, Samelius(574),le secrétaire, ceux enfin qui habitaient la Samarie et les lieux d'alentour, écrivirent au roi Artaxerxès la lettre suivante :

17. Seigneur, vos serviteurs, Rathimus, l'inspecteur (575), Sabellius le secrétaire, et ceux de votre cour que vous avez établis gouverneurs de la Célésyrie et de la Phénicie, vous saluent.

18. Que le Seigneur, notre roi, sache que les Juifs renvoyés de Babylone viennent à Jérusalem, cette ville rebelle et perfide; qu'ils en relèvent les murailles, qu'ils bâtissent les rues (576), et qu'ils rétablissent le temple.

19. Si l'on n'arrête ces entreprises, ils refuseront non-seulement de payer les tributs, ils seront même en état de résister aux rois.

20. Et parce que le temple s'avance de jour en jour, nous avons cru qu'il était important de ne rien négliger à cet égard;

21. Mais d'en avertir le Seigneur notre roi, afin que s'il le juge à propos, l'on consulte les Annales de ses pères.

22. Il y trouvera des avis que ses prédécesseurs ont laissés sur ce sujet, et il apprendra que cette ville a toujours été rebelle, qu'elle n'a cessé de troubler la tranquillité des rois et des nations;

23. que les Juifs ont toujours été portés à la révolte, que de tout temps ils ont suscité des guerres, et que c'est pour cela même que leur ville a été détruite.

24. Maintenant donc, Seigneur notre roi, si vous permettez que les Juifs rebâtissent leur ville et qu'ils relèvent leurs murailles, sachez que vous vous fermez l'entrée de la Célésyrie et de la Phénicie.

25. Alors le roi écrivit la lettre suivante à Rathimus, son inspecteur, à Balthemus (577), à Sabellius, son secrétaire, aux autres intendants et aux habitants de Samarie et de Phénicie :

26. Après avoir lu la lettre que vous m'avez écrite, j'ai fait consulter les histoires de mes pères, et il s'est trouvé que Jérusalem a été de tout temps ennemie de la domination;

27. que le peuple qui l'habite est un peuple rebelle; toujours prêt à prendre les armes contre l'autorité la plus légitime, et a eu des rois puissants à qui la Phénicie et la Célésyrie ont payé des tributs.

28. Maintenant donc j'ai ordonné qu'on les empêchât de bâtir leur ville, et que l'on fît cesser tous les travaux;

29. de peur que leur malice n'augmente de plus en plus, et qu'un jour elle ne puisse troubler la tranquillité de notre empire.

30. Après qu'on eut fait la lecture de ces lettres, Rathimus, Sabellius le secrétaire, et les autres intendants, se rendirent en diligence à Jérusalem avec des troupes de cavalerie et d'infanterie.

31. Alors l'ouvrage du temple fut interrompu; on n'y travailla point jusqu'à la deuxième année du règne de Darius, roi des Perses.

CHAPITRE III.

Darius s'étant endormi au sortir d'un superbe festin qu'il fit à tous les grands de son royaume, trois de ses gardes se proposent l'un à l'autre un problème : savoir, qui a plus de force du vin, du roi, de la vérité ou de la femme; l'un d'eux prouve d'abord la question à l'égard du vin.

1. Le roi Darius (578) fit un grand festin à ses favoris;

2. à tous les gouverneurs de Médie et de Perse, à tous les grands de sa cour, aux préteurs, aux consuls et aux satrapes, qui gouvernaient sous ses ordres les cent vingt-sept provinces qui sont depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopie.

3. Après qu'ils eurent bien bu et bien mangé, et qu'ils se furent retirés, le roi monta dans sa chambre et se livra au sommeil, puis se réveilla (579).

(571) Ceci, depuis ce verset jusqu'au 31e est copié sur *I Esdras* IV, 7-24.—*Voy.* aussi Josèphe, *Antiq.*, liv. XI, ch. 2.

(572) Autr. : *Beselam.*—Voy. *I Esdr.* IV, 7. Cette différence ne vient que de la différente leçon des voyelles hébraïques, et de ce que les traducteurs ont latinisé le nom, et ainsi des noms suivants.

(573) Autr. : *Thabeel* ou *Tabeel.*—Voy. *I Esdras*, *ibid.* Les copistes ont pris le *teth* pour le *schin*, c'est-à dire le ט pour un ש, lettres qui ont quelque ressemblance, et dont la première équivaut à *th* ou *t*, la seconde au son fort de *ch* dans *chercher*, son que les Latins et les Grecs ne pouvaient représenter que par l's et le σ.

(574) Autr.: *Reum Beeltéem*, *Samsaï.*—Voy. *I Esdras* IV, 8. Ces changements doivent être attribués à la négligence des copistes. Par rapport à *Reum*, il y en a qui lisent *Rahumus*; et à l'égard de *Samsai*, d'autres lisent *Semesius*. [On a vu un mot propre dans *beelteem*, mais ce n'est qu'un nom qui exprime la qualité de *Reum*, et qui se traduit par intendant des finances, ou président du conseil, ou préteur royal. — *Voy.* le verset suivant.]

(575) Litt.: qui était *préposé aux affaires extraordinaires.*

(576) Litt. : *les tours.* Le mot grec signifie les marchés, les places publiques, et les lieux d'assemblées. La Vulgate, *I Esdr.* I, 12, dit : *les maisons*; l'Hébreu : *les fondements.*

(577) *Voy.* le verset 16 et la note 574, et conférez avec *I Esdras* IV, 17.

(578) Ce qui est rapporté ici et au quatrième chapitre suivant ne se trouve en aucun endroit de l'Ecriture, et Josèphe ne l'a su ou que par tradition ou que pour l'avoir lu dans ce même livre, qui peut-être était alors connu chez les Juifs et surtout chez les Hellénistes, c'est-à-dire chez les Juifs grecs.—*Voy.* Josèphe, liv. XI *Antiq.*, ch. 1, p. 362, grec et latin, 1535. Cette histoire a tout l'air d'une fable, et ne s'accorde pas même avec ce que l'auteur rapporte ici du premier livre d'Esdras.

(579) Il paraît, par les versets 9 et 13 ci-après, que ce qui est dit ici jusques et compris le vers. 12, se passa pendant que Darius dormait; c'est ce qui a déterminé quelques traducteurs à traduire ces paroles : *Et exspergefactus est*, par celles-ci : *jusqu'à ce qu'il se fût éveillé.*

4. Alors les trois jeunes hommes qui veillaient à la garde de sa personne, se dirent l'un à l'autre :

5. Que chacun de nous propose quelque question importante, et celui qui parlera avec plus de sagesse que les autres, recevra de grands présents du roi.

6. Il sera revêtu de la pourpre, il boira dans un vase d'or, et dormira sur des étoffes précieuses. Il sera traîné dans un char dont les rênes seront d'or, il portera sur sa tête une tiare de fin lin et un collier autour de son cou.

7. Il méritera par sa sagesse d'être assis à la droite du roi (580), et il sera appelé son cousin (581).

8. Ils écrivirent ensuite chacun leur question, et les mirent toutes sous le chevet du roi.

9. Et ils dirent : Lorsque le roi sera éveillé, nous lui présenterons ces écrits, et la victoire restera, comme nous en sommes convenus, à celui de nous trois qui, au jugement du roi et des grands, aura fait voir le plus de sagesse dans ses preuves.

10. Le premier de ces gardes écrivit : Il n'y a rien de plus fort dans le monde que le vin.

11. Le second écrivit : Il n'y a rien de plus fort que la puissance du roi.

12. Et le troisième enfin écrivit : Il n'y a rien de plus fort que les femmes; mais la vérité est encore plus forte.

13. Quand le roi fut éveillé, ils prirent leurs écrits et les lui présentèrent, le roi les lut.

14. Et ayant fait assembler tous les gouverneurs des Perses et des Mèdes, les grands de sa cour (582), les préteurs et les préfets,

15. il les fit asseoir (583), et on lut ces écrits en leur présence.

16. Le roi dit ensuite : Appelez les jeunes gardes, et qu'ils s'expliquent eux-mêmes; et ils parurent aussitôt.

17. Et il leur dit : Déclarez-nous vous-mêmes les choses que vous avez écrites. Alors celui qui avait donné la force au vin parla le premier.

18. Et dit : O roi (584), combien le vin est-il plus fort que tous les hommes qui le boivent! il se rend maître de leurs pensées;

19. et il rend égales celles (585) du roi et de l'orphelin, de l'esclave et de l'homme libre, du riche et du pauvre.

20. Il leur inspire la confiance et la joie, il bannit la tristesse et le souvenir importun de leurs dettes.

21. Il rend tous les cœurs contents (586), il leur ôte la mémoire du roi et des magistrats (587); il fait que l'on ne s'entretient que de biens et de fortune (588).

22. A peine les hommes sont-ils remplis de vin qu'ils oublient les droits de l'amitié et les liens du sang; et bientôt après ils courent aux armes.

23. Et quand ils sont sortis de leur ivresse, ils ne se ressouviennent plus de ce qu'ils ont fait.

24. O hommes! Y a-t-il donc quelque chose de plus fort que le vin, puisqu'il produit de pareils effets? Et, après avoir parlé de cette manière, il se tut.

CHAPITRE IV (589).

Preuve admirable de la force du roi, de la femme et de la vérité. Cependant la vérité l'emporte sur toutes ces choses. Darius, à la prière de Zorobabel, rend les vases sacrés. Il ordonne qu'on mette les Juifs en liberté, et qu'on leur fournisse les choses nécessaires pour la construction du temple.

1. Le second garde parla ensuite et releva la force du roi.

2. O vous qui m'écoutez! Y a-t-il quelque chose de plus fort que les hommes, eux qui se soumettent la terre, la mer, et tout ce qui est renfermé dans leurs vastes espaces.

3. Le roi, cependant, est encore au-dessus d'eux; ils révèrent sa puissance et sont toujours prêts à exécuter ses ordres.

4. S'il les envoie contre les ennemis redoutables, ils marchent, ils franchissent les montagnes, renversent les murs et les tours.

5. Ils perdent la vie, mais c'est après l'avoir ôtée aux autres, et, toujours soumis aux ordres du roi, si la victoire couronne leur valeur, ils lui apportent toutes les dépouilles de ses ennemis.

6. Tous ceux aussi qui, loin des travaux de la guerre, cultivent en paix de riches campagnes, ne les voit-on pas après la moisson en apporter au roi les tributs et les prémices?

7. Si lui seul dit : Tuez, ils tuent : Pardonnez, ils pardonnent.

8. Frappez, ils frappent : Détruisez, ils détruisent : Bâtissez, ils bâtissent.

9. S'il dit : Coupez, ils coupent : Plantez, ils plantent.

10. Le peuple et les grands sont également soumis aux volontés d'un seul homme.

(580) Litt. : *Assis à la seconde place après Darius.*

(581) Litt. : Il n'y a guère d'apparence que ces trois officiers aient osé eux-mêmes déterminer la récompense que le prince serait obligé de donner à celui des trois d'entre eux qui aurait le mieux réussi sur les trois questions qu'ils devaient proposer.

(582) Litt. : *Ceux qui étaient revêtus de la pourpre.*

(583) Litt. : *En son conseil.*

(584) Litt. : *O hommes.* Autr. : *O messeigneurs.* Voyez le verset 24.

(585) Il trouble et renverse également l'esprit, etc.

(586) Grec : *Il fait qu'en soi-même chacun se croit riche et content.*

(587) Il fait que l'on ne reconnaît point de roi ni de grands seigneurs que soi-même.

(588) Litt. : *Et fait que l'on ne parle plus que par talents*, c'est-à-dire que de grosses sommes d'argent. *Voy.* le syriaque.

(589) Ce chapitre continue l'histoire commencée au chapitre précédent.

Le roi s'assied, ensuite il boit et se livre au sommeil (590).

11. Ils veillent tous à la garde de sa personne; sans qu'il leur soit permis de s'écarter un moment pour vaquer à leurs propres affaires, et ils se tiennent toujours en état d'exécuter ses ordres (591).

12. O hommes! comment donc y aura-il quelque chose au-dessus du roi, puisqu'il est ainsi honoré? Et il cessa de parler.

13. Le troisième, nommé Zorobabel (592), commença à relever la force des femmes et de la vérité.

14. O hommes, *qui m'écoutez!* Ni le roi, revêtu de toute sa grandeur, ni le vin, ni les hommes unis ensemble, ne sont pas ce qu'il y a de plus fort sur la terre : Qui peut donc être au-dessus de toutes ces choses?

15. Ne sont-ce pas les femmes, puisque c'est d'elles seules que les rois et les peuples, qui dominent sur la terre et sur la mer, tirent leur origine?

16. Elles leur ont donné la naissance et elles ont élevé ceux qui, les premiers, ont planté la vigne.

17. Elles filent de leurs mains les habits dont les hommes se couvrent; elles font toute leur gloire, et ils ne peuvent se passer de femmes.

18. Qu'ils aient en abondance de l'or ou de l'argent; qu'ils possèdent les choses les plus précieuses, si une femme belle et parée vient s'offrir à leurs yeux,

19. ils quittent tout pour la voir, ils la contemplent avec étonnement et se sentent plus de passion pour elle qu'ils n'en avaient auparavant pour leurs richesses.

20. L'homme abandonne son père qui l'a nourri; il se bannit même de son propre pays, pour s'attacher, sans réserve, à la femme dont il a fait choix.

21. Il ne trouve de plaisir qu'à l'aimer, et il oublie, pour elle, son père, sa mère, et le lieu de sa naissance.

22. Les femmes n'exercent-elles donc pas l'empire sur vous, et n'est-ce pas pour elles que vous vous exposez à tant de peines et de travaux?

23. L'homme prend son épée, il va sur les chemins pour commettre des vols et des meurtres; il parcourt les rivières et les mers.

24. Il voit un lion, et se cache dans les antres les plus creux (593) : et quand il s'est enrichi de vols et de rapines, il vient tout mettre aux pieds de celle qu'il aime.

25. Encore un coup (594), l'homme chérit sa femme plus que son père et sa mère.

26. Plusieurs d'entre eux les ont aimées jusqu'à en perdre la raison, et à se réduire en servitude.

27. D'autres ont sacrifié leur vie, et ont péché pour leur plaire.

28. Refuseriez-vous donc encore de me croire? *J'avoue, avec vous*, que la puissance du roi est bien grande, puisque tous les peuples craignent si fort de l'offenser.

29. Cependant je voyais le très-grand roi avec sa concubine Apémène, fille de Bezacis (595); elle était assise à sa droite.

30. Et lui ayant ôté le diadème de dessus la tête, elle le mettait sur la sienne; et de sa main gauche elle le frappait à la joue.

31. Le roi néanmoins la regardait avec admiration; quand elle lui souriait, il faisait éclater sa joie; et quand elle se fâchait, il redoublait ses caresses, jusqu'à ce qu'elle lui eût rendu ses bonnes grâces.

32. O hommes! que pouvez-vous donc concevoir au-dessus des femmes, puisqu'elles exercent sur vous un tel empire (596).

33. Alors le roi et les grands de sa cour se regardèrent l'un l'autre, et Zorobabel, poursuivant son discours, commença à parler de la vérité.

34. O hommes qui m'écoutez! serait-il donc possible qu'il y eût quelque chose de plus fort que les femmes? La terre est grande, le ciel est élevé, le soleil parcourt chaque jour ces espaces immenses, et revient avec rapidité au lieu d'où il était parti.

35. Toutes ces merveilles n'annoncent-elles pas la grandeur de celui qui les a faites? mais la vérité n'est-elle pas grande et plus forte que toute autre chose?

36. Toute la terre en porte les plus vifs traits (597) : Le ciel en fait l'éloge, toutes les créatures la respectent et la craignent, et elle n'a rien de mauvais.

37. Tout est mauvais dans le monde, le vin, le roi, les femmes, tous les enfants des hommes et toutes leurs œuvres; il n'y a point en eux de vérité, et ils périront dans leur iniquité.

38. La vérité n'est point sujette au changement; son règne s'affermit dans l'éternité; elle subsiste et subsistera dans tout le cours des siècles.

39. Elle n'a égard, ni aux personnes, ni

(590) Litt. : *et c'est sur cela*; c'est-à-dire que c'est sur le travail, les soins et la fidélité de ses sujets que le roi se repose et établit sa tranquillité.

(591) Litt. : *et sont prêts à lui obéir à la moindre parole.*

(592) Il est difficile de comprendre comment ce qui est dit ici peut convenir à Zorobabel, puisqu'il paraît par *I Esdras*, II, 2, dont on a même copié les paroles aux chapitres précédents, qu'il y avait plus de douze ans qu'il était revenu à Jérusalem, et qu'il était actuellement en Judée.

(593) Il ne craint ni la rencontre des lions, ni les ténèbres de la nuit.

(594) Et c'est ce qui prouve ce que j'ai déjà avancé; l'*homme*, etc.

(595) On croit que tous ces noms sont supposés : d'autres lisent *Bartacis* ou *Becacis*. Le texte ajoute : *Très-excellent.*

(596) Litt. : *O hommes! pourquoi n'avoueriez-vous pas qu'il n'y a rien de plus fort que les femmes, puisqu'il paraît que celles qui sont ce que je viens de dire sont au-dessus du ciel et de la terre.* Ces dernières paroles ne sont point dans le grec; le copiste même semble les avoir transposées du v. 34 suivant. Ainsi on a suivi le grec, qui est beaucoup plus clair, et où elles ne se trouvent pas.

(597) Litt. : *Toute la terre a recours à la vérité.* Autr. : *Prêche et annonce la vérité.*

à ce qui les distingue les unes d'avec les autres; elle traite les impies et les méchants dans toute la rigueur de sa justice, et tout le monde approuve ce qu'elle fait.

40. Il n'y a rien d'injuste dans ses jugements, et elle est la force, le règne, la puissance et la majesté de tous les siècles. Gloire soit à jamais au Dieu de la vérité.

41. Zorobabel ayant cessé de parler, tout le peuple cria à haute voix : La vérité est grande, et rien n'égale sa force.

42. Alors le roi dit à Zorobabel : demandez-moi si vous voulez au delà même de ce que l'on est convenu (598), et je vous le donnerai : puisque vous avez parlé avec plus de sagesse que les autres, vous serez assis auprès de moi, et je vous appellerai mon cousin.

43. Zorobabel répondit au roi : Souvenez-vous du vœu que vous fîtes au jour que vous montâtes sur le trône des Perses (599), quand vous promîtes de relever les ruines de Jérusalem,

44. et d'y faire reporter les vases qui en avaient été enlevés, et que Cyrus avait déjà mis à part dans ce dessein, lorsqu'il se fut rendu maître de Babylone.

45. Vous fîtes vœu de rebâtir le temple que les Iduméens avaient réduit en cendre (600), pendant que les Chaldéens ravageaint la Judée.

46. Et maintenant, Seigneur, ce que je vous demande et ce que je regarde comme la plus grande récompense que je puisse obtenir est que vous rendiez au Roi du ciel le vœu que vous lui fîtes alors de votre propre bouche.

47. Darius s'étant levé aussitôt embrassa Zorobabel, et écrivit des lettres à tous les gouverneurs de l'empire, aux préfets et aux satrapes, leur ordonnant de le faire escorter, lui et tous les Juifs (601) qui retournaient à Jérusalem pour la rebâtir (602).

48. Il envoya en même temps des ordres à tous les gouverneurs de Syrie, de Phénicie, et du Liban, de fournir aux Juifs les cèdres nécessaires pour cet ouvrage (603).

49. Outre cela il fit savoir à tous les Juifs qui s'en retournaient en Judée qu'il leur rendait la liberté, et qu'ils ne devaient point craindre que ni les préfets, les magistrats et les gouverneurs, vinssent les troubler dans Jérusalem (604).

50. Que tout le pays qu'ils avaient possédé autrefois serait libre, et que les Iduméens sortiraient des forteresses de Judée.

51. Que tous les ans l'on payerait *de son trésor* vingt talents (605) pour la construction du temple, jusqu'à ce qu'il fût entièrement achevé.

52. Et que pour offrir chaque jour les holocaustes (606) sur l'autel, ainsi qu'il était ordonné par la loi (607), l'on donnerait encore dix autres talents (608) tous les ans.

53. Que tous ceux qui retourneraient de Babylone à *Jérusalem* pour rebâtir cette ville, eussent une entière liberté, aussi bien que leurs enfants, et les prêtres qui les conduisaient.

54. Il écrivit encore sur tout ce que l'on devait fournir aux prêtres, et sur les ornements sacrés dont ils avaient besoin pour desservir dans le temple.

55. Qu'on fournirait aux lévites tout ce qui leur était nécessaire jusqu'à ce que le Temple fût achevé, et que Jérusalem fût bâtie (609).

56. Il ordonna de plus, qu'on donnerait des gages et des appointements à ceux qui seraient commis à la garde de la ville.

57. Il renvoya les vases que Cyrus avait mis à part (610), et voulut qu'on les reportât tous à Jérusalem conformément à ce que ce prince avait ordonné (611).

58. Ce jeune homme (612) s'étant retiré (613) se tourna du côté de Jérusalem (614), et rendit grâces au Roi du ciel.

(598) *Voy.* ce qui est rapporté au ch. III.

(599) Esdras ne dit rien de ce prétendu vœu. Néhémie n'en parle pas non plus.

(600) Ce ne furent point les Iduméens qui brûlèrent le temple, mais ils excitèrent les Chaldéens à le faire, et peut-être faisaient-ils partie de l'armée des Babyloniens. — [L'auteur de cette note dit affirmativement que *les Iduméens excitèrent les Chaldéens à brûler le temple* : nous ne le contestons pas; mais il se fonde sur le Psaume CXXXVI, 7 et 8, qu'il indique, supposant que ce magnifique chant national a été composé dans la grande captivité de Babylone, ce qui peut être contesté.]

(601) Litt. : *Tous ceux qui étaient avec lui.*

(602) L'auteur oublie sans doute ce qu'il rapporte lui-même aux chap. V et VI qui suivent et qu'il a extraits d'Esdras, V et VI, et il attribue à Darius et à Zorobabel la commission qui fut donnée dans d'autres circonstances à Esdras, *I*, I, II, et, treize ans après, à Néhémie par Artaxerxès. Voy. *Néhémie*, II, 1 et suiv.

(603) Litt. : *De faire couper des cèdres du Liban, et de les faire porter à Jérusalem pour rebâtir cette ville.*

(604) Litt. : *Et fit défendre à tous princes, magistrats et préfets de venir à leurs portes;* c'est-à-dire de les inquiéter et de les troubler.

(605) Ce qui peut être évalué à 92,340 livres de notre monnaie, ou environ.

(606) Grec : *Dix-sept holocaustes chaque jour.*

(607) Cette loi des dix-sept holocaustes chaque jour ne se trouve nulle part dans l'Ecriture.

(608) Ce qui peut être évalué à 46,270 livres, ou environ.

(609) Ceci ne peut pas s'entendre des murailles de la ville, ni de ses fortifications; puisqu'il est certain que les Juifs ne reçurent la permission de les rebâtir que l'an du monde 3550, la vingtième année du règne d'Artaxerxès, qui permit à Néhémie de le faire, longtemps après la mort de Zorobabel, sous lequel l'auteur de ce livre suppose néanmoins que ce qu'il décrit ici est arrivé. Voy. *II Esdr.* II, 1 et suiv.

(610) *Voy.* le verset 44.

(611) Ceci avait été exécuté sous Cyrus, et ces vases avaient été remis entre les mains de Sassabasar, c'est-à-dire de Zorobabel, dès les premières années du règne de ce prince, l'an du monde [illegible]. Voy. *I Esdr.*, I, 7. L'auteur du livre que nous annotons l'a rapporté lui-même au chap. II, 11 et 12 ci-dessus.

(612) Zorobabel.

(613) Litt. : *Etant sorti* de la chambre du prince.

(614) C'était la coutume des Juifs, en quelque

59. En disant : C'est vous, Seigneur, qui donnez la victoire ; la sagesse et la gloire vous appartiennent, et je suis votre serviteur.

60. Soyez à jamais béni, vous qui m'avez rempli de sagesse et d'intelligence. Je confesserai *votre nom* (615), ô Dieu de mes pères !

61. Et ayant pris les lettres du roi, il vint à Babylone (616), et fit part de ces nouvelles à tous ceux de ses frères qui étaient dans cette ville (617).

62. Et ils bénirent tous le Dieu de leurs pères, de la permission et de la liberté qu'ils avaient obtenue,

63. de retourner à Jérusalem, et d'y rebâtir le temple où son saint nom avait été invoqué ; et ils passèrent sept jours dans la joie et dans les concerts de musique.

CHAPITRE V.

Dénombrement de ceux qui reviennent de Babylone à Jérusalem. Ils y rétablissent le culte de Dieu, et sont enfin obligés d'interrompre pour quelque temps les ouvrages commencés.

1. Après cela on choisit les chefs des villes, selon l'ordre des familles et des tribus (618), afin qu'ils retournassent à Jérusalem avec leurs femmes, leurs fils et leurs filles, leurs serviteurs, leurs servantes et leurs troupeaux.

2. Et le roi Darius envoya avec eux mille chevaux pour les escorter et les conduire en paix jusqu'à Jérusalem, au bruit des airs de musique, des tambours et des flûtes.

3. Tous les enfants (619) *d'Israël* étaient ainsi dans la joie, et Darius les fit tous partir avec ses escortes (620).

4. Voici les noms de ceux qui revinrent de Babylone, selon l'ordre de leurs villes, de leurs familles et de leurs tribus.

5. Des prêtres : Les enfants de Phinéès, fils d'Aaron; Jésus (621), fils de Josédec; Joacim (622), fils de Zorobabel, fils de Salathiel, de la maison de David, de la race de Pharès et de la tribu de Juda.

6. Ce fut ce Zorobabel qui parla avec tant de sagesse en présence de Darius roi des Perses (623), la seconde année de son règne au premier mois, qui est celui de Nisan.

7. Or voici ceux qui furent emmenés captifs de la Judée par Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui revinrent à Jérusalem,

8. et en Judée, chacun dans les villes et dans les départements d'où ils étaient (624) ; et qui suivirent Zorobabel et Jésus (625), savoir : Néhémias, Aréorès, Elimeus, Emmanius, Mardochée, Béelsurus, Mechpsatochor, Oliorus. Emonia était un de leurs chefs (626).

9. Voici le nombre de tout le peuple d'Israël (627) et de leurs chefs. Les enfants de Pharès (628), deux mille cent soixante-douze (629).

10. Les enfants d'Arès (630), trois mille cinquante-sept (631).

11. Les enfants de Phœmo (632), cent quarante-deux. — Les enfants de Jésus et de Joabes (633), mille trois cent deux (634).

lieu qu'ils fussent, de se tourner vers la ville de Jérusalem et vers le lieu que Dieu y avait choisi pour être adoré. Voy. *Daniel*, VI, 10.

(615) *Je vous louerai.*

(616) Ceci suppose que tout ce qui est dit ci-dessus se passa en Perse.

(617) Autr. : *Qui étaient revenus de Babylone.*

(618) L'auteur de ce livre fait ici une confusion étrange de ce prétendu retour avec celui dont il est parlé dans *I Esdr.*, II, qui arriva l'an du monde 3468, sous le règne de Cyrus, plus de dix ans avant que Darius parvînt à l'empire.

(619) Litt. : *Tous les frères.*

(620) Il paraît que ceci est contraire à ce qui est rapporté par *Esdras*, VIII, 22, où il est dit positivement qu'Esdras eut honte de demander une escorte au roi ; et par le verset précédent du même chapitre, il est évident en effet qu'il n'en eut point.

(621) Autr. : *Josué.*

(622) Il n'est fait aucune mention de ce Joacim, ni par *I Esdras*. II, 2, ni par *Néhémie*, VII, 7, dans ces deux endroits Zorobabel est nommé le premier, et beaucoup d'autres qui y sont aussi nommés, sont omis ici.

(623) Voy. le vers. 13 du ch. IV ci-dessus.

(624) Voy. *Néhémie*, VII, 6.

(625) Autr. : *Josué*, dans *Néhémie*, *ibid.*

(626) On ne sait point la raison de cette différence qui se trouve entre ces noms propres et ceux qui sont décrits dans le livre d'*Esdras*, *I*, II, 2, et dans celui de *Néhémie*, VII, 7.

(627) Litt. : *de leur nation.*

(628) Autr.: *Pharos*, ainsi on lit *I Esdras*, II, 3, et *Néhémie*, VII, 8. L'auteur de ce troisième livre l'a sans doute confondu avec *Pharès*, fils de Juda et de Thamar. (*Gen.* XXXVIII, 29.) — N'est-il pas plus probable que les copistes ont écrit Pharès au lieu de Pharos ? On leur impute des fautes plus difficiles à commettre, et certes ce n'est pas sans raison.

(629) C'est le même nombre que dans *I Esdr.*, II, 3, et dans *Néh.*, VII, 8. Le grec ajoute ici : *les enfants de Saphat*, quatre cent soixante-douze. Ce Saphat peut-être le même que Sephatia ou Saphatia d'*Esdr.*, *I*, II, 4, et de *Néh.*, VII, 9 ; mais le nombre de ces enfants est différent.

(630) Peut-être est-ce le même qu'*Aréa*; mais le nombre de ces enfants ne se rapporte point au dénombrement fait dans *I Esdr.*, II, 5, ni dans *Néh*, VII, 10.

(631) Le grec n'en compte que sept cent cinquante-six. Le livre *I d'Esdr.*, II, 5, en comte sept cent soixante-quinze, et celui de *Néh.*, VII, 10, six cent cinquante-deux.

(632) Phœmo est le même que *Phaat-Moab*, comme porte le grec, le *I*[er] *livre d'Esdr.*, *ibid.*, 6, et celui de *Néh.*, *ibid.*, 11.

(633) [*De Josué et de Joab.*, comme porte *Néh.*, *ibid.*, et comme s'il s'agissait de deux individus ; mais *Esdr.*, *ibid.*, dit : *de Josué Joab*, sans mettre la conjonction *et* entre les deux noms ; d'où il suit qu'ils appartiennent à un seul et même personnage, *Josué-Joab*.]

(634) Grec : Deux mille huit cent douze. Le livre d'*Esdr.*, *ibid.*, en compte autant, mais celui de *Néh.*, *ibid.*, deux mille huit cent dix-huit, et celui-ci ne se monte en tout qu'à mille quatre cent quarante-quatre.

12. (635) Les enfants de Demu (636), deux mille quatre cent soixante-dix (637). Les enfants de Choraba, deux cent cinq (638). Les enfants de Banica, cent soixante-huit (639).

13. Les enfants de Bebech, quatre cent trois (640). Les enfants d'Archad (641), quatre cent vingt-sept (642).

14. Les enfants de Cham, trente-sept (643). Les enfants de Zoroar, deux mille soixante-sept (644). Les enfants d'Adin, quatre cent soixante-un (645).

15. Les enfants d'Aderectis (646), cent huit (647). Les enfants de Ciaso et de Zelas, cent sept (648). Les enfants d'Azoroc, quatre cent trente-neuf (649).

16. Les enfants de Jedarboné, cent trente-deux (650). Les enfants d'Ananias, cent trente (651). Les enfants d'Asoni, quatre-vingt-dix (652).

17. (653) Les enfants de Marsar, quatre cent vingt-deux. Les enfants de Zabarus, quatre-vingt-quinze. Les enfants de Sepolemon, cent vingt-trois.

18. Les enfants de Nepopas, cinquante-cinq. Les enfants de Nechanatus, cent cinquante-huit. Les enfants de Cebethamus, cent trente-deux.

19. Les enfants de Crearpatros, qui *s'appelle aussi* Enocadie et de Modie, quatre cent vingt-trois; de Gramas et de Gabea, cent vingt-un;

20. De Besselon et de Ceaggé, soixante-cinq; de Bastaro, cent vingt-deux.

21. De Bechenobes, cinquante-cinq; les enfants de Liptis, cent cinquante-cinq; les enfants de Labonni, trois cent cinquante-sept.

22. Les enfants de Sichem, trois cent soixante-dix. Les enfants de Suadon et de Cliomus, trois cent soixante-dix-huit :

23. les enfants d'Ericus, deux mille cent quarante-cinq. Les enfants d'Anaas, trois cent soixante-dix. Les enfants des Prêtres (654) :

24. Les enfants de Jeddus, fils d'Euther, fils d'Eliasib, trois cent soixante-douze. Les enfants d'Emerus, deux cent cinquante-deux.

25. Les enfants de Phasurii, trois cent cinquante-sept. Les enfants de Carée, deux cent vingt-sept.

26. Les Lévites (655), les enfants de Jesus en Cadubel, Bamis, Serebias, et Edias, soixante-quatorze. Et le nombre de ceux qui étaient au-dessus de douze ans montait à trente mille quatre cent soixante-deux.

27. Les garçons, les filles et les femmes, au nombre de quarante mille deux cent quarante-deux.

28. Les enfants des prêtres, dont la fonction était de chanter dans le temple (656) : les enfants d'Asaph, cent vingt-huit.

29. Les portiers (657) : les enfants d'Esmenni, d'Aser, d'Amon, d'Accuba, de Topa, de Tobi, tous au nombre de cent trente-neuf.

30. Les prêtres (658) servant au temple : les enfants de Sel, les enfants de Gaspha, les enfants de Tobloch, les enfants de Carie, les enfants de Su, les enfants de Hellu, les

(635) Les noms et le dénombrement des enfants de ceux qui suivent sont très-peu conformes au grec et à ce qui est rapporté dans les livres d'*Esdr.*, *I*, II, et de *Néh.*, VII; ils sont tous changés et altérés.

(636) Le grec porte : *des enfants d'Elam*, douze cent cinquante-quatre; ainsi *Esdr.*, *ibid.*, 7, et *Néh.*, *ibid.*, 12.

(637) Grec : *des enfants de Zathui*, neuf cent soixante-quinze. Autr. : *Zethua*, *Esdr.*, *ibid.*, 8, *Néh.*, *ibid.*, 13, porte huit cent quarante-cinq.

(638) Grec : *des enfants de Corbé*, sept cent cinq.

(639) Grec : six cent quarante-huit. *Esdr.*, *ibid.*, 10 : six cent quarante-deux.

(640) Grec : *de Bebaï*, six cent trente-trois. *Esdr.*, *ibid.*, 11 : *Bebaï*, six cent ving-trois. *Néh.*, *ibid.*, 16 : *six cent vingt-huit.*

(641) Grec : *D'Argaï*, on lit *d'Azgad* dans *Esdras*, *ibid.*. 12, et dans *Néh.*, *ibid.*, 17.

(642) Grec : *treize cent vingt-deux.* Dans *Esdras*, *ibid.*, il y a *douze cent vingt-deux*; et dans *Néh.*, *ibid.*, on compte : *deux mille trois cent vingt-deux.*

(643) Grec : *Adonican*, ainsi *Esdras* et *Néhémie*. On a supprimé ce nom *Adoni*, et l'on s'est trompé dans le nombre; car le grec porte *six cent trente-sept*; mais, au livre de *Néh.*, il y a *six cent soixante-sept*, et celui d'*Esdr.*, *ibid.*, 13, porte *six cent soixante-six.*

(644) Il n'est fait aucune mention de celui-ci, ni dans le grec, ni dans les deux premiers livres d'*Esdras*; mais en sa place on lit : *Les enfants de Beguai* (ou *Bagoï*), selon le grec, *deux mille soixante-six*, ou *deux mille cinquante-six*, selon *Esdr.*, *ibid.*, 14. Peut-être y avait-il ces deux noms, ou que ce changement vient de la faute du copiste, car c'est le même nombre d'enfants. Le livre de *Néh.* (II[e] d'*Esdr.*), *ibid.*, 19, en met *deux mille soixante-sept.*

(645) Grec et *Esdr.*, *ibid.*, 15 : *quatre cent cinquante-quatre*, ou *six cent soixante-cinq*, selon *Néh.*, *ibid.*, 20.

(646) Grec : *d'Aterezechias*. Le livre d'*Esdr.*, *ibid.*, 16, dit : *les enfants d'Ater*, *qui venaient d'Ezéchias*; celui de *Néh.*, *ibid.*, porte : *les enfants d'Ater*, *fils d'Hézéchias.*

(647) Grec : *quatre-vingt-douze*; mais il y a *quatre-vingt-dix-huit* dans *Esdras* et *Néhémie.*

(648) Grec : *De Kilan et d'Azea*, *soixante-sept.* Depuis ce verset, on ne trouve presque aucun rapport des noms suivants et des nombres avec ceux des livres d'*Esdras* et de *Néhémie.*

(649) Grec : d'*Azaru*, *quatre cent trente-deux.*

(650) Ceci ne se trouve point dans le grec.

(651) Grec : d'*Annis*, *cent un.*

(652) Grec : d'*Arom*, *trente-deux*, *les fils de Bersaï*, *fils de Basaï*, *trois cent vingt-trois.* Il est dit simplement, dans *Esdr.*, *ibid.*, 17 . *Les enfants de Besaï*, *trois cent vingt-trois*; et dans celui de *Néh.*, *ibid.*, 23 : *Les enfants de Besaï*, *trois cent vingt-quatre.* Le grec ajoute à ceux-ci : *les enfants d'Asiphurith*, *cent deux.*

(653) Tout ce qui suit est entièrement différent du grec et des deux premiers livres d'Esdras, soit par la différence des leçons, soit par les changements que les copistes ont faits en transcrivant les noms propres et les nombres; cependant on entrevoit aisément qu'on les a copiés sur les deux premiers livres d'Esdras. On peut les consulter.

(654) [Versets 24 et 25. Voy. *I Esd.* II, 36-39, et *Néh.* VII, 39-42.]

(655) *Ib.*, 40, et *Neh.*, *ib.*, 43-44.

(656) *Ib.*, 41, et *Neh.*, *ib.*, 44, 45.

(657) *Ib.*, 42, et *Neh.* *ib.*, 46.

(658) [Depuis ici jusques et y compris le verset 35, il s'agit des Nathinéens, et tout ce passage est pa-

de Labana, les enfants d'Armacha,
ınts d'Accub, les enfants d'Utha, les
de Cetha, les enfants d'Aggab, les
d'Obaï, les enfants d'Anani, les en-
ɜ Canna, les enfants de Geddu,
ɜs enfants d'An, les enfants de Raddin,
ınts de Desanon, les enfants de Nacho-
enfants Caseba, les enfants de Gazé,
ınts d'Ozui, les enfants de Sinoné, les
d'Attré, les enfants d'Hasten, les en-
Asiana, les enfants de Manei, les en-
ı Nasissim, les enfants d'Accusu, les
d'Agista, les enfants d'Azui, les en-
e Favon, les enfants de Phasalon,
ɜs enfants de Meedda, les enfants de
les enfants de Carée, les enfants de
, les enfants de Sarée, les enfants de
les enfants de Nasir, les enfants d'A-
ɜs enfants de Pedon,
ɜs enfants de Salomon son fils, les
d'Asophot, les enfants de Phasida,
ants de Celi, les enfants de Dedon,
ınts de Gaddahel, les enfants de Se-

ıs enfants d'Aggia, les enfants Sacha-
s enfants de Sabathen, les enfants de
Caroneth, les enfants de Malsith, les enfants d'Amas, les enfants de Sasus, les enfants d'Addus, les enfants de Suba, les enfants d'Eura, les enfants de Rahotis, les enfants de Phasphat, les enfants de Malmon.

35. Tous les ministres (659) du temple et les serviteurs de Salomon (660) étaient au nombre de quatre cent quatre-vingt-deux.

36. Voici (661) ceux qui vinrent de Thelmela et de Telharsa, sous la conduite de Carmellam et de Careth,

37. et qui ne purent faire connaître ni leurs villes, ni leurs familles, pour prouver qu'ils étaient du peuple d'Israël : les enfants de Dalari, de Tubal et de Nechodaïci.

38. Parmi les prêtres qui exerçaient leurs fonctions, on ne trouva point les enfants d'Obia, d'Achisos et d'Addin, qui épousa une des filles de Phargeleu.

39. Ses enfants furent appelés de son nom; mais, n'ayant point été trouvés sur les registres, ils furent privés des fonctions du sacerdoce.

40. Et (Nehemias et) Astharas (662) leur dit s'abstenir de la participation des choses saintes (663), jusqu'à ce qu'il s'élevât un

I Esdr. II, 43-58 et à *Néh.*, *ib.*, 47-60. Les
ns n'étaient pas prêtres, ils n'étaient pas
raélites d'origine. C'étaient les descendants
ns Gabaonites que Josué (IX, 26, 27) con-
ır couper le bois et porter l'eau nécessaires
, c'est-a-dire pour remplir les charges les
ıbles et les moins honorables du tabernacle
mple. David régularisa le service de ces
, qui furent nommés *Nathinim* ou *Néthinim*,
lu en français par *Nathinéens*, et qui signi-
nnés, parce qu'ils furent donnés aux Lévi-
les servir dans leurs fonctions au temple
ııı, 20). Devenus Juifs ils subirent la capti-
evinrent au nombre de six cent douze dans
avec Zorobabel et Esdras (*I Esdr.* II, 58 et
Depuis cette époque ils ne sont plus dis-
es Juifs. Longtemps après, c'est-à-dire en-
xante-dix ans après Jésus-Christ, ceux qui
, le bois au temple, furent violemment at-
ar un parti; c'étaient sans doute les Nathi-
t Josèphe (*de Bello jud.*, lib. II, c. 31) en
nme s'ils eussent été Juifs d'origine. Outre
; déjà indiqués, il est parlé des *Nathinéens*
ır. IX. 2; *I Esdr.* II, 43, 58, 70; VII, 7, 24;
26, 31; VII, 47, 60, 73; X, 28; XI, 3. 21.
erset 35 et les notes.]
ɜe sont les Nathinéens. *Voy.* la note pré-

I Esdras, III, 58, et *Néhém.* III, 60, disent : *Et*
s des serviteurs de Salomon, c'est-à-dire les
nts de ces divers Cananéens que Salomon
t assujettit aux travaux les plus pénibles et
bas, pour en affranchir les Israélites (*IV*
20-22). Je ne crois pas qu'il faille, comme
t l'a fait, les confondre avec les Nathi-

Tout ce qui suit jusqu'au verset 46, y com-
arallèle à *I Esdras*, II, 59-70, et à *Néh.* VII,
n peut comparer les trois récits et remar-
quoi ils s'accordent et en quoi ils diffè-

Ainsi porte le Grec. La version latine a :
illis Nehemias et Astharas. Les livres d'*Es-*
e Néhémie, de notre Vulgate ont : *Et dixit*
eis. Il est évident que l'auteur avait écrit :
Astharas, le mot dixit qui est au singulier,
. Je pense que le nom de *Nehemias* et la
conjonction *et* ont été successivement introduits dans sa phrase par les copistes. Il est dit dans le livre de *Néhémie*, VIII, 9 : *Mais Néhémie, qui est le même qu'Athersata...*, c'est-à-dire, *qui est le même que le...* (par exemple le gouverneur, en supposant que le mot exprime une dignité); d'après cela, un copiste a pu comprendre qu'il s'agissait ici de Néhémie et il a écrit son nom : *Néhémie*, *gouverneur* ou, etc.; un autre, prenant le mot *Atharas* pour un nom d'homme et voyant deux noms, aura mis la conjonction *et* entre eux. Mais ici, ce n'est point de Néhémie qu'il est question, c'est de Zorobabel. Le copiste qui a écrit Néhémie s'est donc trompé. Les commentateurs, expliquant le texte parallèle d'*Esdras*, *I*, II, 63, ont cru aussi qu'il s'agissait de Néhémie; ils se sont donc trompés comme ce copiste. Le mot *Athersata* se rencontre quatre fois dans l'Ecriture. D'abord ici, *I Esdras*, II, 63, et dans *Néhémie*, VII, 65, et ne peut s'entendre que de Zorobabel, comme on le voit dans le verset 2 de ce même chapitre d'*Esdras* et par le 7ᵉ du même chapitre de *Néhémie*, et par les versets 48, 56 et 68 ci-après, parallèles à *I Esdras*, III, 2, 8, et IV, 2. En troisième lieu, dans *Néhémie*, VII, 70, où il ne peut encore désigner que Zorobabel, ce verset étant parallèle à *I Esdras*, II, 69. Enfin ce mot se trouve pour la dernière fois dans *Néhémie*, VIII, 9, où il suit le nom même de Néhémie. Ainsi, copistes du *troisième livre d'Esdras* et commentateurs des deux premiers, qui ont vu Néhémie dans *Athersata*, ailleurs que dans le dernier endroit, se sont également trompés. Mais que signifie le mot *Astharas*? On ne le sait pas; et le mot *Athersata*? On l'ignore aussi. Ce mot n'est pas hébreu; les commentateurs, persuadés qu'il ne désignait que Néhémie, et considérant que Néhémie avait été *échanson du roi* de Perse (*Neh.* I, 11 et II, 1), ont cru qu'il exprimait cette dignité et ont trouvé qu'en effet il voulait dire *échanson du roi*. Je n'en crois rien, parce que Zorobabel plus souvent désigné par le même mot, avant même que Néhémie fût né, n'avait point été échanson.

(663) Autr. : *de ne point manger des choses sacrées*. Ainsi *I Esdras*, II, 63, et *Neh.*, VII, 65. C'est-à-dire des victimes offertes, comme avaient le droit d'en manger ceux dont les généalogies prouvaient qu'ils étaient prêtres.

souverain pontife rempli de science et de vérité (664).

41. Or tous les enfants d'Israël se montaient à quarante-deux mille trois cent quarante (665);

42. sans les serviteurs et les servantes qui étaient au nombre de sept mille trois cent trente-sept, outre deux cent soixante-cinq (666) chantres de l'un et de l'autre sexe.

43. Ils menaient avec eux quatre cent trente-cinq chameaux, sept mille trente-six chevaux, deux cent mille quarante-cinq mulets, et cinq mille vingt-cinq bêtes portant le joug.

44. Quelques-uns des chefs des familles étant arrivés à Jérusalem, au lieu où avait été le temple, firent vœu de rebâtir le temple en la même place où il était auparavant, selon leur pouvoir,

45. et de mettre dans le trésor, pour les ouvrages du saint temple, douze mille mines d'or, et cinq mille d'argent (667), avec cent robes sacerdotales.

46. Les prêtres, les lévites, les chantres sacrés, les portiers, et tout le peuple d'Israël demeuraient tous dans Jérusalem et dans les villes voisines.

47. (668) Et étant enfin rentrés dans leurs anciens héritages vers le commencement du septième mois (669), ils s'assemblèrent tous avec un même cœur dans le parvis de la porte orientale.

48. Alors Jésus, fils de Josedec, et les prêtres, ses frères, Zorobabel, fils de Salathiel, et ses frères, préparèrent l'autel.

49. pour y offrir les holocaustes, conformément à ce que Moïse, l'homme de Dieu, avait ordonné dans le livre de la loi (670).

50. Il s'y trouva des gens de toutes les autres nations de la terre. Ils (les Juifs) dressèrent l'autel en sa première place (671), et offrirent au Seigneur les victimes et les holocaustes du matin.

51. Ils célébrèrent avec beaucoup de solennité la fête des Tabernacles, et les sacrifices du soir et du matin, ainsi qu'il est ordonné dans la loi (672).

52. Ils firent les oblations prescrites, les sacrifices du sabbat, des premiers jours du mois et de toutes les fêtes solennelles (673).

53. Et tous ceux qui avaient fait des vœux au Seigneur, commencèrent à lui offrir des sacrifices, depuis le premier jour du septième mois (674), quoiqu'on n'eût point encore jeté les premiers fondements du temple.

54. Ils distribuèrent avec joie aux tailleurs de pierre (675) et aux charpentiers, de l'argent et toutes sortes de nourritures (676).

55. Ils fournirent aussi aux Tyriens et aux Sidoniens des chariots (677) pour aller chercher au Liban des poutres de cèdre, et les conduire ensuite sur des radeaux jusqu'au port de Joppé, ainsi que le portait l'ordonnance du roi Cyrus.

56. Zorobabel, fils de Salathiel, Josué, fils de Josedec et leurs frères, les prêtres, les lévites, tous ceux enfin qui étaient revenus de Babylone, s'étant assemblés à Jérusalem le second mois (678) de la seconde année depuis leur retour,

57. ils jetèrent les fondements du temple au temps de la nouvelle lune (679) du second mois;

(664) [Autr. : *docte et parfait* ou *éclairé*, comme disent *Esdr.* et *Neh.* selon la Vulgate ; ou *Qui portât l'Urin et Tummim*, selon l'hébreu] ; c'est-à-dire : qui pût démêler leurs généalogies et justifier s'ils étaient de la race sacerdotale, [ou plutôt : qui pût décider cette difficulté, non par l'examen des généalogies, puisqu'elles étaient perdues, mais en consultant la volonté de Dieu au moyen de l'Urim et Thummim.]

(665) Grec : *Quarante-deux mille trois cent soixante* ; ainsi *Esdras* et *Néh.* Il faut qu'il y ait erreur dans ce copiste, puisque, dans le dénombrement des tribus particulières, on ne trouve que onze mille quatre cent quatre personnes, et qu'en y ajoutant les deux dénombrements généraux des vers. 26 et 27 précédents, on trouve soixante-dix mille sept cent quatre ; ainsi, le tout irait à quatre-vingt-deux mille cent huit personnes.

(666) Grec et *Néhém.* . *deux cent quarante-cinq* ; mais *Esdr. deux cents.*

(667) Le grec porte : *Mille mines d'or et cinq mille mines d'argent*, mais *I Esdras* II, 69 : *soixante-un mille dragmes d'or et cinq mille mines d'argent*; et *Néhémie*, VIII, 71 : *Vingt mille dragmes d'or et deux mille deux cents mines d'argent*. La mine d'or, selon quelques-uns, valant six cent quatre vingt-quinze livres six sols trois deniers de notre monnaie, ces douze mille mines peuvent être évaluées environ à huit cent quarante mille livres, et la mine d'argent, valant à proportion cinquante-sept livres six sols quelques deniers, les cinq mille mines d'argent peuvent être évaluées à deux cent quatre-vingt mille livres. Dans l'explication d'*Esdras*, *I*, II, 69, on les a évaluées à quatre cent soixante-deux mille sept cent quatorze livres, sur le pied de quatre vingt-douze livres dix sols dix deniers la mine.

(668) Ceci; jusqu'au verset 65 y compris, est extrait et copié sur *I Esd.* III, 1-13.

(669) Nommé *Tisri*, ou *Ethanim*, qui correspond en partie aux mois de septembre et d'octobre. Le 15 de ce mois il était ordonné par la loi, *Levitiq.* XXIII, 39, de célébrer la fête des Tabernacles. Voy. le v. 51 ci-après:

(670) *Levit.*, *ibid.*, touchant la célébration de la fête des Tabernacles.

(671) *Pendant que tous les peuples dont ils étaient environnés s'efforçaient de les en empêcher.* Ainsi *I Esd.* III, 3. L'Hébreu dit : *Mais dans la terreur que leur inspiraient les peuples voisins.*

(672) *Levit.*, *ibid.*; *Nomb.* XXIX, 12 et suiv.

(673) C'est-à-dire que depuis ce jour ils commencèrent à célébrer et à observer toutes les fêtes marquées par la loi et toutes les autres cérémonies qu'ils avaient interrompues pendant le temps de leur captivité.

(674) Litt. : *Depuis la Néoménie*, mot grec qui signifie premier jour de la lune, selon laquelle les Juifs comptaient leurs mois.

(675) *Et aux maçons*, ajoute *I Esd.* II, 7, qui n'a pas les *charpentiers*.

(676) Litt. : *A boire et à manger*. Voy. *Esd.*, *ibid.*

(677) Voy. *Esdras*, *ibid.* il parle seulement de vivres.

(678) Dans le grec et selon ce qui est rapporté, *Esdras*, *ibid.* 8, le second mois n'a point de rapport à l'année de leur retour, mais à l'année des Juifs, qui commençait en mars : ainsi, selon les Hébreux, c'était le mois appelé *I-iar*.

(679) Le premier jour du second mois. Voy. la note précédente.

58. et établirent des lévites, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, pour servir dans le temple à toutes sortes de fonctions. Alors Jésus se présenta ferme avec son fils (680) et les lévites; tous animés d'un même esprit s'employaient *avec joie* (681) à toutes les fonctions du temple, et à l'observation de la loi.

59. Les prêtres revêtus de leurs ornements se présentèrent (682) avec leurs trompettes; et les lévites, fils d'Asaph, avec des cymbales.

60. Et louant tous le Seigneur, ils bénissaient son nom avec les paroles de David, roi d'Israël;

61 et chantaient ce cantique au Seigneur : Que sa bonté et sa gloire s'étendront à jamais sur Israël.

62. Tout le peuple mêlait sa voix au son des trompettes, et bénissait le Seigneur, qui permettait enfin qu'on relevât son temple.

63. Et plusieurs des prêtres, des lévites et des chefs de famille qui avaient vu le premier temple (683),

64. Considérant les fondements de celui-ci, jetaient de grands cris mêlés de larmes, pendant que d'autres, élevant leurs voix, poussaient en l'air des cris de réjouissance.

65. Et on ne pouvait discerner les cris de joie d'avec les plaintes de ceux qui pleuraient, parce que tout était confus dans cette grande clameur du peuple, et l'éclat en retentissait bien loin.

66. (684) Au bruit confus de toutes ces réjouissances, les ennemis de Juda et de Benjamin vinrent demander quel en était le sujet.

67. Et ayant appris que les Israélites, revenus de captivité, bâtissaient un temple au Seigneur le Dieu d'Israël,

68. ils vinrent trouver Zorobabel, Jésus et les chefs de famille, et leur dirent : Souffrez que nous bâtissions ce temple avec vous ;

69. Parce que nous connaissons aussi votre Dieu, et nous l'avons toujours servi depuis que Asbarazeth (685), roi d'Assyrie, nous a transportés dans ce pays.

70. Alors Zorobabel, Jésus, et les chefs des familles leur dirent :

71. Nous ne pouvons permettre que vous nous aidiez à bâtir un temple au Seigneur, le Dieu d'Israël ; mais nous le bâtirons seuls, comme Cyrus, roi des Perses, nous l'a ordonné.

72. Cependant les peuples voisins inquiétaient les Juifs, détruisaient les ouvrages, leur dressaient des embûches, et venaient avec main forte troubler leurs travaux (686).

73. Ils empêchèrent par ces violences que le temple ne fût achevé du temps de Cyrus; ainsi cet ouvrage fut interrompu l'espace de deux ans, jusqu'au règne de Darius (687).

CHAPITRE VI.

Les Juifs bâtissent le temple de Jérusalem, après en avoir obtenu la permission de Darius.

1. (688) Or, la seconde année du règne de Darius (689), les prophètes Aggée et Zacharie, petit-fils d'Addin (690), furent envoyés aux Juifs qui étaient à Jérusalem et dans le reste de la Judée, et ils prophétisèrent au nom du Dieu d'Israël.

2. Alors Zorobabel, fils de Salathiel, et Jésus, fils de Josédec, commencèrent à bâtir le temple du Seigneur à Jérusalem.

3. Et pendant que les prophètes étaient avec eux et les encourageaient à l'ouvrage, Sisennès (691), satrape (692) de Syrie et de Phénicie, Satrabuzanès (693), et les au-

(680) Le grec porte : *Cadmiel, son frère* (de Jésus), et *les enfants d'Emadabun, les fils de Joda, les fils d'Eliadud, et ses frères*. Voy. *I Esdras* III, 9.

(681) Litt. : *Unanimement*. Autr. : *comme un seul homme* ; ainsi porte *Esd., ibid.*

(682) *Steterunt* : ce mot est aussi dans la Vulgate, *Esdras, ibid.*, 10; l'hébreu a *constituerunt*.

(683) [Voy. *I Esdras* III, 12. Sur ce verset 63 on lit dans la Bible de Vence la note qui suit : « Il faut que ces hommes fussent âgés de 65 à 70 ans, puisqu'il y avait 60 ans que le premier temple avait été détruit, et qu'il y avait 70 ans que le peuple avait été emmené en captivité. » Je vais rapporter les époques telles qu'elles sont fixées dans l'*Art de vérifier les dates*. Les 70 années de captivité commencent à l'an 606 avant l'ère vulgaire, et finissent à l'an 536. Les fondements du temple furent posés en l'année suivante, 535; à cette époque il n'y avait que 52 ans que le temple avait été incendié par Nabuzardan, l'an 587. Ainsi les hommes qui étaient âgés de 70 ans lorsque les fondements du temple eurent été posés, avaient 19 ans lorsque cet édifice fut livré aux flammes].

(684) Ceci, jusqu'à la fin du chapitre, est extrait et copié sur *I Esdras*, IV, 1-5.

(685) Autr. : *Asor-Haddan* ou Assaradon. On le croit fils de Salmanasar, etc. [Il est nommé *Asor-Haddan* par *I Esd.* IV, 2, et *Asor-Addon* dans *IV Reg.* XIX, 37, et par *Isaïe*. XXXVII, 38 ; il était le troisième fils de Sennachérib (et non pas de Salmanasar), comme le disent ces mêmes textes. [Voy. l'*Histoire de l'Ancien Testament*, par M. James, liv. VI, ch. II, n. 6, tom. I, p. 25 col. 1 et 2.]

(686) Ceci arriva la troisième année de l'empire de Cyrus, l'an 534 [ou 535. *Voy.* la note 683] avant notre ère, et c'est à cette époque que l'on commence à compter les trois semaines de pleurs et de désolation prédites par *Daniel*, X, 2.

(687) Ceci est rapporté au *premier livre d'Esdras*, IV, 24. Cette interruption dura près de 12 ans : car Darius ne succéda point immédiatement à Cyrus. L'auteur de ce livre omet ici tout ce qui est rapporté aux versets 6-23 du même chapitre. [L'interruption dans la reconstruction du temple dura depuis l'an 535 jusqu'à l'an 520, c'est-à-dire de quatorze à quinze ans. Cyrus mourut en 529 ; Cambyse, son fils, lui succéda, et le travail qui demeura suspendu pendant son règne et celui du faux Smerdis, ne fut repris que la deuxième année (*Infra*, VI, 1, et *I Esdras* IV, 24) du règne de Darius, fils d'Hystaspe, l'an 520. *Voy.* l'*Histoire de l'Ancien Testament*, par M. James, liv. VIII, chap. 1, n. 7 et suiv., et ch. 11, n. 1, tom. II, p. 105 et suiv.]

(688) Tout ce chapitre est extrait et copié sur *I Esdras* V, 1-17, et VI, 1-12.

(689) *Esdras*, IV, 24; *Aggée* I, *Zach.* I, 1.

(690) Autr. : d'*Addo*. Zacharie était fils de Barachie, qui l'était d'Addo, *Zach.* I. 1

(691) Autr. : *Thathanaï*, chef de ceux qui étaient au delà du fleuve ; *Esdr.* V, 3.

(692) Litt. : *Vice-roi*. *Autr.* gouverneur. *Voy.* vers. 17 et 29.

(693) Autr. : *Stharbuzanaï*, ainsi dans *Esdr.*, *ibid.*

tres gouverneurs vinrent trouver les Juifs,

4. Et leur dirent : Par quel ordre élevez-vous ce temple et rebâtissez-vous cette ville : et qui sont ceux qui conduisent ces travaux (694) ?

5. Ils avaient été exactement instruits de tout ce qui se passait; mais les anciens des Juifs, qui étaient de retour de la captivité, trouvèrent grâce devant le Seigneur (695),

6. Et ils eurent la liberté de continuer les ouvrages du temple jusqu'à ce qu'on eût informé Darius de toutes choses, et qu'on eût su quelles étaient ses intentions.

7. Voici la copie de la lettre qu'on en écrivit à Darius ; Sisennès, satrape de Syrie et de Phénicie, Satrabuzanès (696) et ceux qui gouvernent avec lui ces provinces, au roi Darius, salut.

8. Que le roi notre maître sache qu'étant entrés en Judée et que nous étant avancés jusqu'à Jésusalem, nous avons trouvé les Juifs occupés à bâtir une vaste maison à *leur* Dieu,

9. Et un temple de pierres polies (697) et très-grandes, et revêtu au dedans de matières précieuses ;

10. Que cet ouvrage se fait avec grand soin et qu'il s'avance entre leurs mains *de jour en jour ;* enfin qu'il s'achève avec une magnificence fort grande.

11. Alors nous nous sommes informés des anciens, et nous leur avons dit : Qui vous a donné le pouvoir de bâtir cette maison et de relever ces murs ?

12. Nous leur avons même demandé les noms de leurs anciens et de ceux qui conduisent ces ouvrages, pour vous faire un rapport exact de toutes choses.

13. Et ils ont répondu en ces termes aux demandes que nous leur avons faites : Nous sommes les serviteurs du Seigneur qui a créé le ciel et la terre.

14. Ce temple fut bâti il y a plusieurs années par un roi d'Israël, qui était très-puissant.

15. Mais nos pères ayant attiré sur eux la colère du Dieu du ciel (698 par leurs péchés, il les livra entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone, roi de Chaldée.

16. Ce prince détruisit par le feu cette maison sainte, et emmena à Babylone les habitants de cette ville.

17. Mais Cyrus, la première année de son règne (699), ordonna qu'on rebâtit la maison de Dieu,

18. Et qu'on retirât du temple de Babylone tous les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor avait fait transporter de Jérusalem à Babylone ; et ces vases furent rendus à Zorobabel et à Salmanasar (700), satrape (701),

19. Avec ordre de les remettre dans le temple de Jérusalem, de les y consacrer de nouveau, et d'y rebâtir la maison de Dieu au même lieu où elle était auparavant.

20. Salmanasar (702) se rendit aussitôt à Jérusalem, et il y jeta les fondements du temple du Seigneur; depuis ce temps-là jusqu'à présent on a travaillé à cet édifice, et il n'est par encore achevé.

21. Nous supplions donc le roi, s'il le juge à propos, qu'on fasse des recherches dans les archives de Cyrus, qui sont à Babylone;

22. Et si on trouve que c'est par l'ordre de ce prince qu'on a jeté les fondements du nouveau temple de Dieu, qu'il plaise au roi de nous faire savoir sur cela ses ordres et sa volonté.

23 (703). Alors le roi Darius commanda qu'on allât faire des recherches dans les archives (704) ; et il se trouva à Ecbatane, ville (705) du pays des Mèdes, un livre où était écrit ce qui suit :

24. La première année du règne de Cyrus : Le roi Cyrus a ordonné que la maison de Dieu qui est à Jérusalem fût rebâtie au même lieu où l'on offrait le sacrifice continuel (706).

25. Que sa hauteur fût de dix coudées (707); sa largeur de soixante (708) ; l'épaisseur des murs de trois pierres polies (709). Que la menuiserie des côtés (710) fût d'un bois neuf, et pris dans un même endroit ; et

(694) *Infra* versets 11 et 12, et *I Esdras*, v, 4 et 10.

(695) C'est-à-dire *qu'ils ne souffriront point de cette recherche.* Ce verset à la lettre est obscur, aussi bien que dans *I Esdr.* v, 5, mais la suite en détermine le sens.

(696) *Voy.* les notes sur le 3e vers. ci-dessus.

(697) Autr. : *non polies;* ainsi *I Esdr.* v, 8.

(698) Litt. *d'Israël.* Grec : *du Dieu céleste d'Israël: I Esdras* v, 12 : *Du Dieu du ciel.*

(699) L'an 536 avant Jésus-Christ. Ce qui est rapporté dans ce chapitre se passa en l'an 520 avant Jésus-Christ.

(700) Autr. : *Sassabasar.* Zorobabel et Sassabasar sont deux noms du même personnage. Voy. *I Esdr.* I, 8, 11, et v, 14, et ci-dessus II, 12.

(701) Litt. : *Vice-roi,* ou *chef des Juifs. Voy.* vers. 3 et 18.

(702) Sassabasar ou Zorobabel.

(703) Ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre est copié sur *I Esdr.* VI, 1-12.

(704) Qui d'abord avaient été déposées à Babylone. *Supra*, vers. 21, et *I Esdr.* v, 17; VI, 1.

(705) Autr : *château. Esdr.* VI, 2,

(706) Autr. : *avec le feu continuel.* On lit simplement dans *I Esdr.* VI, 3 : *dans le lieu où il était, pour y offrir des hosties.*

(707) Le grec porte, *de soixante coudées de haut.* Il est visible que c'est ici une erreur de copiste. Le Ier *livre d'Esdr., ibid.*, dit aussi *soixante coudées de haut :* on y comprenait sans doute la fondation ; ces soixante coudées peuvent être évaluées à 90 pieds ou environ.

(708) On prend ici la largeur pour la longueur. Le mot hébreu du texte parallèle. *I Esdr., ibid.*, signifie simplement *étendue.* Ce texte peut se traduire : *soixante coudées de long;* c'était la mesure du premier temple. *III Reg.* VI, 2, et *II Par.* III, 3.

(709) *Non polies*, est-il dit *I Esdr., ibid.*

(710) Autr. : *la charpenterie.* Grec : *la maison de bois;* c'est-à-dire le reste du corps du bâtiment, au-dessus des assises de pierre, devait être de bois neuf : ce qui fait comprendre que le corps du temple n'était bâti que de bois; c'est ce qu'on a inter-

que tout l'argent nécessaire pour cette dépense fût fourni de la maison du roi.

26. Que les vases sacrés, d'or ou d'argent, que Nabuchodonosor avait transportés de Jérusalem à Babylone, fussent renvoyés au temple du Seigneur, et remis au même lieu où ils avaient été placés autrefois.

27. Il a encore ordonné à Sisennès, satrape de Syrie et de Phénicie, à Satrabuzanès et aux autres gouverneurs, de veiller à l'exécution de ses ordres, et de ne point troubler les Juifs.

28. Et moi aussi je veux que ce temple s'achève ; et j'ai ordonné qu'on fournît aux Juifs tout ce qui leur est nécessaire, jusqu'à ce que la maison du Seigneur soit entièrement bâtie.

29. Qu'une partie des tributs qui se lèvent sur la Phénicie et sur la Célésyrie soit donnée exactement à Zorobabel, chef des Juifs (711), pour l'entretien des sacrifices de taureaux, de béliers et d'agneaux ;

30. Qu'on distribue encore outre cela (712) tous les ans du froment, du sel, du vin et de l'huile, selon la quantité que les prêtres exigeront par jour ; et que toutes ces choses leur soient fournies sans aucun délai,

31. afin qu'ils offrent des sacrifices au Dieu du ciel, et qu'ils prient pour la santé du roi et pour celle de ses enfants.

32. Nous ordonnons de plus, que, si quelqu'un, de quelque qualité et condition qu'il soit, viole ou méprise le moindre de ces ordres, on tire une pièce de bois de sa maison, qu'on la plante en terre, et qu'il y soit attaché, et qu'on confisque ses biens au profit du roi.

33. Que le Dieu qui a établi son nom en ce lieu-là, dissipe tous les royaumes et extermine les peuples qui étendront leurs mains pour détruire ou profaner cette maison qu'il a dans Jérusalem.

34. Moi, Darius, j'ai fait cet édit, et je veux qu'il soit exécuté très-exactement.

CHAPITRE VII.

Dédicace du temple et sa consécration. On y célèbre la fête des Azymes.

1. Alors (713) Sisennès (714), satrape de Célésyrie et de Phénicie, Satrabuzanès (715) et les autres gouverneurs, obéissant aux ordres de Darius,

2. Pressaient vivement les travaux du temple, et agissaient de concert avec les anciens des Juifs et ceux qui conduisaient l'ouvrage.

3. Tout leur succédait heureusement, suivant la prophétie d'Aggée et de Zacharie.

4. Car ils se conduisirent en toutes choses selon le commandement du Seigneur le Dieu d'Israël, et par l'ordre de Cyrus, de Darius et d'Artaxerxès, roi des Perses (716).

5. Et la maison de Dieu fut entièrement achevée (717) le vingt-troisième (718) jour du mois d'Adar (719), la sixième année du règne de Darius (720).

6. Alors les enfants d'Israël, les prêtres, les lévites, et tous ceux qui étaient revenus de captivité, firent la dédicace du temple du Seigneur, conformément à ce qui est ordonné dans la loi de Moïse (721),

7. Et ils offrirent dans cette solennité cent taureaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux,

8. Et douze chevreaux, pour les péchés de tout le peuple, selon le nombre des tribus d'Israël.

9. Les prêtres et les lévites revêtus de

nué dans la version du vers. 4 du c. vi du *Ier livre d'Esdras.*

(711) *Voy.* le vers. 18.

(712) *S'il est nécessaire*, est-il dit dans le *Ier livre d'Esdras*, vi, 9.

(713) Tout ce chapitre est parallèle à *I Esdras*, vi. 13-22.

(714) Autr. : *Thathanaï*, dans *Esdras.*

(715) Autr. :*Stharbuzanaï*, dans *Esdras.*

(716) Cet Artaxerxès est autre que celui qui fut surnommé *Longuemain*, puisqu'il est dit ici et au verset suivant que ceci arriva la sixième année du règne de Darius ; que Darius a régné trente-six ans, et que son fils Xerxès, père dudit Artaxerxès, a régné vingt et un ans.— [Le verset 4 est une parenthèse amenée par le verset 3, qui annonce le commencement de la prospérité des Juifs due à la fidélité avec laquelle ils conformaient leur conduite à la volonté de Dieu. Dans ce verset 4, parallèle à *I Esdr.* vi, 14, il s'agit, suivant l'*Art de vérifier les dates*, d'Artaxerxès *Longuemain*. Darius, après trente-six ans de règne, mourut l'an 485 avant notre ère ; Xerxès, son fils, qui lui succéda, perdit la vie par un assassinat, au bout de douze ans de règne, et Artaxerxès Longuemain, son troisième fils, qui monta sur le trône après lui en 473, laissa, dit cet ouvrage (*Chron. de l'Hist. sainte*), la Judée jouir du repos que ses prédécesseurs lui avaient accordé.]

(717) A l'exception néanmoins des parvis et des dehors qui ne furent achevés que la neuvième année du règne de Darius, et, pour la ville, elle ne fut entièrement achevée que sous le règne d'Artaxerxés. — *Voy.* la note 720.

(718) Il est dit *I Esdr.* vi, 16, que ce fut le *troisième jour* de ce mois.

(719) C'est le douzième mois de l'année légale des Juifs, qui correspond en partie à nos mois de février et de mars.

(720) [L'an 516 avant Jésus-Christ. Les fondements du temple avaient été posés en l'an 535, c'est-à-dire dix-neuf ans avant qu'on fît la dédicace de cet édifice. « Lors donc, dit l'*Art de vérifier les dates* (*Chron. de l'Hist. sainte*, in-8°, t. II, p. 76, note), que les Juifs (*Joan.* ii, 20) disent à Jésus-Christ qu'*on a employé quarante-six ans à rebâtir le temple*, ou ils ne disent pas vrai, ou cela doit s'entendre, non précisément du temple construit par Zorobabel, mais peut-être de tout le temps que Zorobabel, grand prêtre, Simon et le roi Hérode le Grand employèrent à construire et à perfectionner cet édifice. »]

(721) Voy. *Nomb.* vii, 10 et suiv., au sujet de la dédicace du tabernacle et de l'autel. Cette fête de la dédicace a été célébrée depuis, tous les ans, le 15 du même mois d'Adar, sous le nom de la dédicace du temple de Zorobabel, le même qu'Ézéchiel semble avoir décrit et prophétisé, ch. xl et suiv.

leurs ornements, et placés dans l'ordre de leurs familles, s'acquittaient de leurs fonctions, selon qu'il est écrit dans le livre de Moïse (722). Les portiers se placèrent à chacune des portes du temple.

10. Et les enfants d'Israël, avec ceux de leurs frères qui étaient revenus de Babylone, célébrèrent tous cette Pâque, le quatorzième de la lune du premier mois (723), après que les prêtres et les lévites se furent purifiés.

11. Or les captifs ne s'étaient pas tous purifiés en même temps, mais les lévites s'étaient tous purifiés ensemble (724).

12. Ainsi ils immolèrent la Pâque pour tous les Israélites revenus de captivité, pour les prêtres, leurs frères, et pour eux-mêmes.

13. Tous ceux des enfants d'Israël qui, pendant la captivité, s'étaient séparés des impiétés des nations étrangères et qui avaient cherché Dieu (725), ceux-là, dis-je, mangèrent la Pâque ;

14. Et ils célébrèrent la fête des Azymes (726) pendant sept jours, mangeant en présence du Seigneur,

15. Et lui rendirent grâces de ce qu'il avait inspiré au roi d'Assyrie de relever son temple et de les favoriser dans cette entreprise.

CHAPITRE VIII.

Esdras étant parti de Babylone pour retourner à Jérusalem, reçoit des lettres d'Artaxerxès, qui contiennent les grâces que ce prince accorde aux Juifs. Dénombrement de ceux qui reviennent avec lui. Esdras, après avoir remis aux princes des prêtres l'or et l'argent qu'il avait reçus du roi, fait sa prière, et exhorte le peuple à faire pénitence de ce qu'ils ne s'étaient point séparés des étrangers.

1. Après ces choses (727), sous le règne d'Artaxerxès, roi des Perses, Esdras (728), fils d'Azarias, fils d'Helcias, fils de Salomé (729),

2. Fils de Sadoc, fils d'Achitob, fils d'Ameri (730), fils d'Azabel (731), fils de Bocci, fils d'Abisué, fils de Phinée, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, qui fut le premier pontife ;

3. Esdras, dis-je, revint de Babylone ; il était docteur et fort habile dans la loi que le Seigneur Dieu d'Israël avait donnée *par le ministère* de Moïse (pour être enseignée et pratiquée (732).

4. Et le roi l'éleva en gloire, parce qu'il avait trouvé grâce devant lui, et qu'il était agréable à ses yeux.

5. Plusieurs des enfants d'Israël, des prêtres, des lévites, des chantres, des portiers, et des serviteurs du temple (733), remontèrent avec lui à Jérusalem.

6. Et ils arrivèrent au cinquième mois (734) de la septième année du règne d'Artaxerxès (735), étant partis à la nouvelle lune du premier mois (736).

7. Ils revinrent donc en Judée (737) par ordre du roi, et Dieu les regarda favorablement pendant tout le voyage.

8. Car Esdras avait eu grand soin de s'instruire de tout ce qui concernait la loi, afin qu'elle ne fût violée en aucun point, et qu'il pût lui-même enseigner à Israël les préceptes et les ordonnances de son Dieu.

9. Alors les secrétaires du roi Artaxerxès vinrent trouver Esdras, prêtre et docteur de la loi, et lui rendirent une lettre, dont voici la copie :

10. ARTAXERXÈS, roi (738), à Esdras, prêtre et docteur de la loi du Seigneur, salut.

11. Ayant enfin résolu de vous combler de bienfaits, j'ai ordonné que quiconque se trouvera dans l'étendue de mon empire, du peuple d'Israël, de ses prêtres et de ses lévites, qui de son bon gré voudra retourner à Jérusalem, y aille avec vous.

12. Que ceux donc qui seront dans ce dessein s'assemblent et partent, ainsi qu'il m'a semblé bon, et de l'avis de mes favoris, les sept grands du conseil (739) ;

13. Afin qu'ils voient ce qui se passe à Jérusalem et dans le reste de la Judée, et que tout s'y fasse selon qu'il est ordonné dans la loi du Seigneur ;

14. Qu'ils portent à Jérusalem les dons que moi et mes favoris avons voués au Dieu

(722) Voy. *Nomb.* III, 6, et VIII, 9.

(723) De l'année légale des Juifs, qui est le mois de Nisan, qui correspond en partie à notre mois de mars. Ce mois suivait immédiatement celui d'Adar dont il est parlé ci-dessus, vers. 5, ce qui pourrait faire croire que cette Pâque fut célébrée cette même année, avant que le temple ne fût achevé.

(724) Autr. : *Comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme* ; ainsi *I Esdr.* VI, 20.

(725) Les prosélytes qui s'étaient soumis à la loi.

(726) Des pains sans levain.

(727) Ceci, jusqu'au verset 30, est extrait et copié sur *I Esdr.* VII, 1-28.

(728) Autr. : *Fils de Saraias, fils d'Azarias*, etc. *Esdr., ibid.*

(729) Autr. : *Fils de Sellum.*

(730) Autr. : *Amarias.*

(731) On omet ici Azarias, Maraioth, Zarahias et Ozi. Voy. *Esdras, ibid.*, 3 et 4.

(732) Ces dernières paroles ne sont point dans le grec, ni même dans le texte parallèle d'*Esdras*, *I*, VII, 6.

(733) Autr. : Les Nathinéens. *Voy.* vers. 35.

(734) Que les Hébreux nomment *Ab*, qui correspond à nos mois de juillet et d'août.

(735) L'an 467 avant Jésus-Christ.

(736) [Grec : *Le premier jour du premier mois*, de même *I Esdras*, VII, 9. Le premier mois était celui de *Nisan*, lequel correspond en partie à notre mois de mars. Partis de Babylone le premier jour du premier mois, ils firent halte à une certaine distance, où avait été indiqué le rendez-vous de la caravane (voyez le verset 43) ; et le douze de ce même mois (*Esdr.* VIII, 31, et ci-après, vers. 62), toute la réunion partit pour Jérusalem, où elle arriva le premier jour du cinquième mois : ainsi les Hébreux furent ou quatre mois ou trois mois et dix-huit jours en marche. Voy. l'*Hist. de l'Ancien Test.*, par M. l'abbé James, liv. VIII, ch. 4, n. 2, p. 122, col. 2.]

(737) Pour la seconde fois, soixante-neuf ans après que Zorobabel et les Juifs, ses frères, revinrent de Babylone à Jérusalem l'an 536. Voy. *I Esdr.* I, 1, *et supra passim.*

(738) *Roi des rois*, est-il dit dans *I Esd.* VII, 12.

(739) Voy. *I Esd.*, VII, 14.

d'Israël, avec tout l'or et l'argent qui se trouvera appartenir au Seigneur, dans Babylone,

15. Et qui a été donné à cette nation pour être offert dans le temple de Jérusalem. Que cet or et cet argent soient recueillis pour acheter des taureaux, des agneaux, des moutons, des boucs, et toutes les autres choses nécessaires;

16. Afin qu'ils offrent des sacrifices au Seigneur sur son autel qui est à Jérusalem.

17. Que si vous jugez à propos, vous et vos frères, de disposer de cet or et de cet argent en quelque manière que ce soit, usez-en selon les ordonnances et la volonté de votre Dieu.

18. A l'égard des vases sacrés qui vous sont rendus pour servir au culte du Seigneur, *ayez soin de les remettre* dans la maison de votre Dieu à Jérusalem (740);

19. Et quant aux autres choses nécessaires pour les ouvrages, elles vous seront fournies du trésor royal.

20. Et si vous et vos frères jugez à propos de disposer de quelque quantité d'or et d'argent *que ce soit*, usez-en selon les ordonnances et la volonté de votre Dieu (741).

21. Moi, Artaxerxès, roi des Perses, j'ai ordonné à tous mes trésoriers de Syrie et de Phénicie, que tout ce qu'Esdras, prêtre et docteur de la loi du Seigneur, demandera, lui soit promptement accordé, jusqu'à cent talents d'argent et cent talents d'or;

22. Cent muids de froment, cent tonneaux de vin, et ainsi de toutes les autres choses, sans en rien exiger.

23. Qu'on ne viole en aucun point la loi du Dieu très-haut, de peur que sa colère ne se répande sur mon royaume, sur moi et sur mes enfants.

24. Nous vous déclarons encore que sur aucun des prêtres, des lévites, des chantres, des serviteurs (742) et des autres officiers (743) du temple:

25. Vous ne pourrez imposer ni tribut, ni autre charge, ni exiger d'eux quoi que ce soit.

26. Et vous, Esdras, selon la sagesse que vous avez reçue de votre Dieu, établissez des juges et des magistrats dans toute la Syrie et la Phénicie (744); et instruisez de la loi du Seigneur tous ceux qui ne la connaissent pas;

27. Afin que les violateurs de cette loi sainte soient condamnés sans rémission, ou à la mort, ou aux tourments, ou à l'amende, ou à l'exil (745).

28. Alors Esdras s'écria: Béni soit le Dieu de nos pères qui a inspiré au roi le dessein de relever la gloire du temple du Seigneur;

29. Et qui m'a fait trouver grâce devant le roi et ses conseillers, devant ses amis et les grands de sa cour.

30. C'est pourquoi, étant assuré de la protection du Seigneur mon Dieu, j'ai assemblé les enfants d'Israël pour les ramener avec moi à Jérusalem.

31. Voici (746) les noms des chefs de famille qui sont revenus avec moi de Babylone, sous le règne d'Artaxerxès.

32. Des enfants de Pharès (747), Gersomus; des enfants de Siemarith, Amenus; des enfants de David, Acchus, fils de Scecilia:

33. Des enfants de Pharès (748), Zacharias, et avec lui cent cinquante hommes:

34. Des enfants de Moabilionis (749), Zaréi (750), et avec lui deux cent cinquante (751) hommes:

35. Des enfants de Zachuès (752), Jécho-

(740) Nous avons suivi dans la traduction le sens d'*Esdras*, *ib.*, 19.

(741) Ce verset est une répétition du 17e ci-dessus, que les copistes ont répété par erreur; car il ne se trouve ni dans le grec ni dans le ch. VII du *Ier liv. d'Esdr.*

(742) Autr.: *des Nathinéens*.

(743) Litt.: *Scribes du Temple*; c'est-à-dire docteurs de la loi. Ce mot est traduit ainsi ci-dessus vers. 3. Autr.: *Ministres*, comme porte *I Esdr.*, VII, 24.

(744) Aut.: *Au delà du fleuve* (ainsi *I Esdr.*, VII, 25, c'est-à-dire au delà de l'Euphrate.

(745) [*I Esdr.*, VII, 26, Litt. *Ou à la mort, ou à l'exil, ou à une amende sur son bien, ou à la prison.* Conférez ce texte avec IX, 4, ci-après, parallèle à *I Esdr.*, X, 8. Il me semble qu'au lieu de la peine de l'*exil*, il s'agit de celle de l'*excommunication*.]

(746) Ce qui est dit ici, depuis ce verset jusqu'au 68e y compris, est parallèle à *I Esdras*, VIII.

(747) Grec.: *Phinée*, presque tous les noms suivants sont différents de ceux qui sont rapportés au livre d'*Esdr.*, *I*, VIII, et sont pour la plupart latinisés et changés par l'erreur et le caprice des copistes. On lit ici *Gersomus* pour *Gersom*, *Gamael* pour *Daniel*, et on a oublié ici *Hattus*. Voy. *Esdr. ibid.*, 2; peut-être est-ce le même qu'*Acchus* ou *Chestus*, fils de *Scecilia* ou de *Sechemias*, selon les differents exemplaires.

(748) [*Voy.* ci-dessus, ch. V, 9. — *Des enfants de Séchénias... Des enfants de Pharos, Zacharias*, etc.; ainsi *Esdr.*, *ibid.*, dans l'hébreu. Le nom du descendant de Séchénias est omis, soit par l'auteur soit par les copistes.]

(749) [C'est-à-dire *Phahath-Moab*; il paraît que ce nom, autrement défiguré au ch. V, 11, a été confondu ici avec l'*Elioënaï* d'Esdras, et que de là est résulté *Moabilionis*. Il y a dans *I Esdras*, VIII, 4; *Des enfants de Phahath-Moab, Elioënaï, fils de Zaréhé, et avec lui deux cents hommes*. Dans la Bible donnée par M. Glaire (Paris, Saintin, 1835), on lit, sur *I Esdras*, II, 6: «*Phahath-Moab* n'est point ici un nom de pays, comme quelques-uns l'ont cru, mais le nom d'un chef des Israélites.» C'est ce que prouve en effet le livre de *Néhémie*, X, 14; et cependant, quelques pages plus loin, dans la même Bible, dans le même livre Nehem. VIII, 4, le nom de *Phahath-Moab* est pris pour un nom de pays: «*Des enfants* du pays *de Phahath-Moab*.» C'est ainsi qu'en France on commente aujourdhui la Bible! Mais je m'aperçois que D. Calmet, dans son *Dictionaire*, était un de ceux qui croyaient que *Phahath-Moab* était un nom de lieu; il dit même où ce lieu était situe: *Dans la terre des Moabites*. Que de recherches il a fallu faire pour trouver cela!]

(750) *Voy.* la note précédente.

(751) *Voy.* la même note.

(752) [Ce Zachuès n'est-il pas le même que le *Choraba Demu* du ch. V, 12, où le grec lit *Zathus* et l'hébreu *Zathua*? Ce nom manque ici dans l'hé

nias (753), fils Zecholé (754), et avec lui deux cent cinquante (755) hommes :

36. Des enfants de Sala, Maasias, fils de Gotholias (756); et avec lui soixante-dix hommes :

37. Des enfants de Saphatias (757), Zarias (758), fils de Michel ; et avec lui quatre-vingts hommes :

38. Des enfants de Job, Abdias, fils de Jeheli ; et avec lui deux cent douze hommes (759) :

39. Des enfants de Banias, Salimoth, fils de Josaphia (760) ; et avec lui cent soixante hommes :

40. Des enfants de Béer, Zacharias, fils de Bébei ; et avec lui deux cent huit hommes (761) :

41. Des enfants d'Ezead, Jean (762), fils d'Eccetan ; et avec lui cent dix hommes :

42. Des enfants d'Adonicam (763), qui sont les derniers et dont voici les noms : Eliphalam, fils de Gebel et Semeïas ; et avec lui soixante-dix hommes (764).

43. Je les assemblai près du fleuve Thia (765), où nous campâmes pendant trois jours. Je fis ensuite la revue de cette multitude :

44. Et n'y ayant trouvé aucun des fils des prêtres, ni des lévites,

45. je choisis Eléazar, (766), Eccélon (767), Masman, Maloban (768), Enaathan (769), Seméa (770), Joribum (771), Natham, Envagam (772), Zacharias et Mosolanum (773), tous gens distingués et très-habiles.

46. Je les envoyai vers Loddéum (774), qui était premier garde du trésor.

47. Et je les chargeai de lui dire, à lui, à ses frères et aux autres gardes du trésor, de nous envoyer ceux qui étaient destinés à exercer les fonctions du sacerdoce dans le temple du Seigneur.

48. Et comme la main favorable de notre Dieu était sur nous, ils nous amenèrent des hommes remplis de sagesse d'entre les enfants de Moholi, fils de Lévi, fils d'Israël, et Sarabia (775), avec ses fils et ses frères, qui faisaient en tout dix-huit personnes ;

49. Des enfants de Chanania (776), Asbia (777), et Amin, avec leurs enfants, qui étaient au nombre de vingt personnes ;

breu et dans la Vulgate; mais il est dans les Septante et dans l'arabe, où on lit : *Des enfants de Zathoé*, *Séchénias*, *fils d'Ezéchiel* (selon les Septante et la Vulgate, mais, selon l'hébreu, de *Iachaziel*).]

(753) Autr. : *Séchénias*. *Voy*. note précédente.

(754) Autr. : *Ezéchiel*, où plutôt *Jéchéziel*. *Voy*. la même note.

(755) *Esdras* dit *trois cents*.

(756) [*I Esdras* dit, VIII, 7 : *Des enfants d'Alam*. *Isaï fils d'Athalias*. Au lieu d'*Alam*, il dit, II, 7, 31, *El-m*. Notre auteur, ch. V, 12, a *Demu*; ici, *Alam* est devenu *Sala*; *Isaï*, *Maasias*, et *Athalias*, *Gotholias*, par le changement de quelques-unes des voyelles.]

(757) [Omis ci-dessus, ch. V, 4; il est dans le grec. *Voy*. les notes sur ce verset.]

(758) Autr. : *Zébédia*. Voy. *I Esdras*, VIII, 8.

(759) *Esdras*, *ibid*., 9, porte : *Des enfants de* Joab, Obédia, *fils de* Jahiel, *et avec lui deux cent* dix-huit *hommes*.

(760) [Le nom de *Banias* manque ici dans la Vulgate, qui a, verset 10 : *Des enfants de*... Sélomith, *fils de* Josphias. Les Septante ont : Des enfants de Baani (ou *Buni* ou *Bannui*, ch. II, 10), *Sélomith*, fils de *Josphias*.]

(761) [*Béer* est le même que *Bébech*, V, 13. Ici la Vulgate lit : *Des enfants de* Bébaï, *Zacharias fils de* Bébaï, *et avec lui* vingt-huit *hommes*. Ces deux *Bébaï* sont sans doute différents ; je prends le dernier pour un des descendants du premier.]

(762) *I Esdras*. VIII, 12 : Des enfants d'*Azgad*, *Johanan*...

(763) *Supra*, ch. V, 14 et note.

(764) *Esdras*, *ib*., 13 : *Eliphéleth*, *Jéhiel*, *Samaias*, et avec eux *soixante* hommes. Il ajoute : *Des enfants de Bégui* (ou *Béguai*, ch. II, 14, à la place duquel ont voit *Zoroas*, ci-dessus, ch. V, 14), *Uthaï et Zachur*, *et avec eux soixante-dix hommes*. Il est évident que ce troisième livre d'Esdras tel que nous l'avons n'est pas tel qu'il était primitivement ; ce n'est qu'une copie de l'original faite par un homme peu instruit et très-inattentif. Ici comme ailleurs le texte pourrait être rétabli à l'aide du *Ier livre d'Esdras*.

(765) Autr. : *Sur le bord du fleuve Thera*. Ce mot *Thia* ou *Thera* est mis ici pour *Ahava* qu'on lit dans *Esdras*, VIII, 15, 21 et 31 ; mais dans le premier de ces versets, auquel celui que nous annotons est parallèle, l'historien sacré parle d'un *fleuve* qu'il ne nomme pas et d'un *lieu* ou d'une *ville* qu'il appelle *Ahava* ; il dit : *Ad fluvium qui decurrit ad Ahava*, passage que M. Glaire traduit ainsi : *Près du fleuve qui coule vers* celui d'*Ahava*. Il adopte donc l'opinion de ceux qui ont cru que le texte parle ici de deux fleuves ; opinion destituée de la moindre probabilité, et qui disparaît devant le sentiment très-vraisemblable qui y voit et un fleuve et un lieu ou une ville. « *Ahava*, Ava ou Avah, dit M. Barbié du Bocage, est un *lieu* où Esdras réunit les familles juives.... On a supposé, continue-t-il, que ce nom devait s'appliquer exclusivement à une rivière de l'Assyrie ou à un canal qui aurait uni le Tigre à l'Euphrate : sans doute l'auteur sacré, Esdras, au ch. VIII, versets 21 et 31, donne cette dénomination à une rivière qui se jetait dans le Tigre ; mais, au verset 15 du même chapitre, il l'attribue aussi à une *localité*, soit ville, soit contrée, située sur la rivière ou le fleuve du même nom. L'existence de ce lieu se trouve confirmée au ch. XVII, verset 24, du *livr. IV des Rois*, par la mention du nom d'*Avah* parmi ceux des villes d'où furent tirés les habitants que Salmanasar transféra en Samarie à la place des Israélites, car *Avah* et *Ahava* paraissent indentiques. La position d'Ahava est au reste difficile à fixer ; cependant ce lieu, ville ou contrée, devait se trouver en Assyrie. On l'a reculé jusque dans la Bactriane, où Ptolémée cite un peuple qu'il nomme *Avaditæ*. » Voyez le verset 6, note 736.]

(766) Aut. : *Eliéser*. vers. 16 d'*Esdr*., *I*, VIII.

(767) Autr. : *Ariel*.

(768) Ces deux-ci ne se trouvent point dans *Esdras*.

(769) Autr. : *Elnathan*.

(770) Autr. : Semeïa, *ibid*.

(771) Autr. : *Jarib*, ou *Joarib*.

(772) *Esdras* ne fait point mention de celui-ci.

(773) Autr. : *Mosollam*. On a omis ici un second Elnathan.

(774) Autr. : *Vers Eddo* ; ainsi *Esdr*., *I*, VIII, 17.

(775) Litt. : *Sebebian*. Le grec porte *Asebebian* ; mais dans la version on a suivi *Esdr*., *I*, VIII, 18.

(776) Il n'est point mention de celui-ci dans *Esdr*., non plus que d'Amir, mais d'Isaïe, des enfants de Mérari, vers. 19, qui sont omis ici.

(777) Autr. : *Hasabia*. *Voy*. ci-après vers. 55.

50. Et deux cent vingt de ceux que David et les princes avaient établis dans le temple (778) pour servir les lévites (779). Tous leurs noms étaient écrits dans les registres (780).

51. Après cela (781), j'ordonnai un jeûne aux enfants *d'Israël* en l'honneur du Seigneur, afin qu'il nous conduisît heureusement dans notre voyage; nous, tous ceux de notre suite, nos enfants et nos bestiaux; qu'il nous défendît contre tous les piéges (782);

52. Car j'eus honte de demander au roi une escorte de gens de pied et de cheval pour nous mettre à couvert des insultes de nos ennemis (783),

53. Parce que nous lui avions dit que notre Dieu accordait toujours sa protection à ceux qui le cherchaient sincèrement.

54. Ensuite nous offrîmes nos prières au Seigneur qui nous a été favorable, et qui nous a fait ressentir les effets de sa protection.

55. Je choisis ensuite douze hommes d'entre les chefs des familles et d'entre les prêtres, savoir : Sédébias, Asanna (784), et dix autres,

56. Et je pesai en leur présence l'or, l'argent, et les vases sacrés de la maison de notre Dieu, que le roi, les grands et les princes de sa cour, et tous les enfants d'Israël avaient offerts au Seigneur.

57. Je leur mis donc entre les mains cent cinquante (785) talents d'argent, des vases d'argent *du poids* de cent talents; cent talents d'or,

58. Vingt-sept vases d'or, et douze d'un airain (786) aussi fin et aussi brillant que l'or.

59. Et je leur dis : Vous êtes les ministres sacrés du Seigneur; ces vases sont aussi consacrés à son culte, et cet or et cet argent ont été offerts au Dieu de nos pères.

60. Gardez *donc ce dépôt* avec grand soin, jusqu'à ce que vous soyez de retour de Jérusalem (787) et que vous l'ayez remis aux anciens du peuple, aux prêtres, aux lévites et aux chefs de familles, pour être conservé dans le trésor du temple.

61. Les prêtres et les lévites, ayant reçu cet or et cet argent pour le porter à Jérusalem dans la maison de notre Dieu,

62. Nous partîmes du fleuve Thia (788), le douzième du premier mois (789), continuant notre marche jusqu'à Jérusalem.

63. Y étant enfin arrivés, nous laissâmes passer trois jours, et le quatrième l'or et l'argent furent portés à la maison de notre Dieu, par Marimoth, fils de Jori (790), prêtre :

64. Il était accompagné d'Eléazar, fils de Phinées, de Josadus, fils de Jésu (791) et de Médias, fils de Banni (792), le lévite;

65. Et on écrivit sur-le-champ ce que pesait chaque chose.

66. Alors ceux qui étaient revenus de captivité offrirent les sacrifices au Seigneur le Dieu d'Israël, savoir : douze taureaux pour tout le peuple, quatre-vingt-six béliers,

67. Soixante-douze agneaux (793), douze boucs pour le péché, et douze génisses pour le salut; et le tout fut offert en sacrifice au Seigneur.

68. Ensuite ils présentèrent les ordres du roi aux gouverneurs et aux satrapes de Célésyrie et de Phénicie (794) : et depuis ce temps-là ils respectèrent le peuple d'Israël et le temple du Seigneur.

69. Et (795) après que cela fut fait, les chefs des tribus me vinrent trouver et me dirent : Le peuple d'Israël, ses chefs, les prêtres et les lévites, ne se sont point séparés

70. Des abominations des étrangers et des nations de la terre; des Chananéens, des Héthéens, des Phéréséens, des Jébuséens, des Moabites, des Egyptiens et des Iduméens;

71. Car ils ont pris de leurs filles et les ont épousées; ils ont aussi donné de ces filles à leurs fils, ils ont mêlé la race sainte avec les nations de la terre, et les princes et les grands d'Israël ont commis eux-mêmes

(778) Ce sont ceux qui sont appelés Nathinéens. *I Esdr.*, VIII, 20. *Voy.* ci-dessus vers. 35.

(779) On a suivi le sens d'*Esdr. I*, VIII, 20.

(780) [*Esdr.*, *ibid.*, dit : *Toutes ces personnes étaient nommées par leurs noms*..... Où, si ce n'est dans les registres?]

(781) [Etant *sur le bord du fleuve Ahava*, dit *I Esdr.* VIII, 21. *Voy.* le vers. 43, note 765.]

(782) La Bible de Sacy ajoute en forme d'explication : *Qu'on nous préparait*; c'est une mauvaise et fausse explication. Ces piéges étaient préparés, non contre les Juifs en particulier, mais contre tous les voyageurs, par ces tribus qui, alors comme aujourd'hui, vivaient de rapines et de vols à main armée. *Voy.* la note suivante.]

(783) [*I Esdr.* VIII, 22, dit: *Qui defenderent nos ab inimico*, ce que la Bible de M. Glaire traduit par : *Pour nous défendre de nos ennemis*, comme s'il s'agissait des ennemis particuliers de ces captifs retournant dans leur patrie. Notre auteur l'a entendu de même; mais ce n'est pas ce qu'a voulu dire l'historien sacré : il parle *de l'ennemi* commun qui a toujours couvert les chemins dans l'Orient, et qui a toujours attaqué les caravanes.]

(784) Autr. : *Sarabias, Hasabias;* ainsi *I Esdr.* VIII, 24. *Voy.* ci-dessus vers. 48 et 49.

(785) Autr. : *Six cent cinquante;* ainsi *I Esdr.*, 26.

(786) Autr. : *Vingt tasses d'or pesant mille drachmes, et deux vases d'un airain*, etc. : ainsi *I Esdr.*, 27.

(787) Autr. : *Jusqu'à ce que vous le rendiez dans le même poids à Jérusalem aux princes*, etc. *Esdr.*, *ibid.*, 29.

(788) Autr. : *Ahava*. *Voy.* vers. 43, et note.

(789) Voyez vers. 6, note 736.

(790) Autr. : *Mérémoth, fils d'Urie;* ainsi *Esdr.*, *ibid.*, 33.

(791) Autr. : *Josabed, fils de Josué;* ainsi *Esdr.*, *ibid.*

(792) Autr. : *Noadaïa, fils de Bennoï;* ainsi *Esdr.*, *ib.*

(793) Autr. : *Douze veaux..... quatre-vingt-seize béliers..... soixante-dix-sept agneaux;* ainsi *Esdr.*, *ibid.*, 35.

(794) Autr. : *Aux gouverneurs des pays au delà du fleuve;* ainsi *Esdr.*, *ibid.*, vers. 36.

(795) Ceci, jusqu'au verset 91 y compris, est extrait et copié sur le *Ier liv. d'Esdr.*, IX, 1-15.

cette iniquité dès le commencement de la captivité.

72. Lorsque je les eus entendus parler de la sorte, je déchirai mon manteau (796) et ma tunique (797), je m'arrachai les cheveux de la tête et les poils de la barbe, et je m'assis tout abattu de tristesse (798).

73. Alors tous ceux qui furent touchés des paroles du Dieu d'Israël, s'assemblèrent autour de moi pendant que je pleurais sur ce violement de la loi; et dans la profonde tristesse où j'étais, je demeurai assis jusqu'au sacrifice du soir (799).

74. Puis me levant du jeûne (800), et ayant mon manteau et ma tunique déchirés (801), je me mis à genoux et j'étendis mes mains vers le Seigneur,

75. et je lui dis : Mon Dieu, je suis dans la confusion, et j'ai honte de lever les yeux devant vous,

76. parce que nos péchés se sont élevés par-dessus nos têtes, que nos iniquités sont montées jusqu'au ciel,

77. Et que depuis le temps de nos pères jusqu'à ce jour nous n'avons point cessé de vous offenser.

78. C'est pour cela que nous avons été livrés, nous, nos frères et nos prêtres, entre les mains des rois étrangers, et que nous avons été abandonnés, comme nous le sommes encore aujourd'hui, à l'épée, à la servitude, au pillage et à la confusion.

79. Et maintenant, Seigneur, combien est grande la miséricorde que vous nous faites de nous avoir laissés, nous qui sommes les rejetons de votre peuple; de nous avoir donné un établissement dans le lieu saint;

80. d'avoir relevé la gloire et l'éclat de votre maison sainte, et de nous avoir nourris pendant tout le temps de notre esclavage.

81. Car notre Dieu ne nous a point abandonnés pendant que nous avons été dans une terre étrangère; mais il nous a fait trouver grâce devant les rois de Perse, et leur a inspiré de nous donner les choses nécessaires à la vie;

82. de relever le temple, de rétablir Sion, qui avait été longtemps déserte et abandonnée, et de nous rétablir enfin dans Jérusalem et dans tout le pays de Juda.

83. Et maintenant, ô mon Dieu, que dirons nous après tant de grâces ? Car nous avons violé les commandements que vous nous aviez donnés par les prophètes vos serviteurs,

84. en nous disant : La terre que vous allez posséder comme votre héritage est une terre impure, comme l'ont été celles de tous les autres peuples, et elle est remplie des ordures et des abominations dont ils l'ont couverte depuis une extrémité jusqu'à l'autre.

85. C'est pourquoi (802) ne donnez point vos filles à leurs fils; ne prenez point leurs filles pour les faire épouser à vos fils,

86. Et n'ayez jamais la paix avec eux, afin que, devenant puissants, vous mangiez en repos les biens de cette terre, et qu'après vous vos enfants en héritent et en jouissent pour jamais.

87. Tous ces maux nous sont arrivés à cause de la malignité de nos œuvres et de l'énormité de nos péchés.

88. Vous nous aviez rendu notre première splendeur (803); et nous avons de nouveau transgressé votre loi, en prenant part à toutes les abominations des nations étrangères.

89. Vous mettrez-vous donc en colère contre nous, jusqu'à exterminer entièrement votre peuple (804) ?

90. Seigneur Dieu d'Israël, vous êtes véritable dans vos promesses, nous sommes aujourd'hui les seuls restes véritables de la nation choisie (805).

91. Vous nous voyez abattus en votre présence dans la vue de nos iniquités : car, après ces excès, nous ne pouvons plus subsister devant votre face.

92. Lorsqu'Esdras (806) priait de cette sorte, qu'il implorait la miséricorde de Dieu, qu'il répandait des larmes, et qu'il était étendu par terre devant le temple, une grande multitude d'hommes, de femmes, de jeunes garçons et de jeunes filles, s'assembla autour de lui; et tous ensemble ils pleurèrent amèrement.

93. Alors Jéchonias, fils de Jéhéli (807), élevant sa voix dit à Esdras (808) : Nous avons violé la loi de notre Dieu, nous avons épousé

(796) Litt. : *Mon vêtement*. On a suivi dans la version le texte de la Vulgate du *Ier liv. d'Esdr*. IX, 3.

(797) Litt. : *Ma tunique sacrée*; c'est-à-dire la robe sacerdotale dont les prêtres étaient ordinairement revêtus. Il est dit liv. *I Esdr*. VII, qu'Esdras était prêtre; ce même livre, IX, 3, porte seulement *ma tunique*.

(798) Ces marques de douleur sont fréquentes dans l'Ecriture, et encore en usage parmi les Juifs.

(799) *On offrait tous les jours un holocauste le matin et un autre le soir* (*Exode* XXIX, 39). Il s'agit ici de celui du soir. Josèphe dit (*Antiq*., l. XIV, c. 7) qu'il se faisait à l'heure de None. Le mot hébreu de l'*Exode*, XXIX, 41, insinue que c'était vers le coucher du soleil.

(800) Ceci prouve que les Juifs prolongeaient leurs jeûnes jusqu'au soleil couché. Encore maintenant.

(801) [La Bible de M. Glaire traduit : *Mes tuniques déchirées*, quoiqu'il ne soit question que d'une tunique, *tunica*, dans *I Esdras*, IX, 5, comme ici.]

(802) *Deut*. VII, 3.

(803) Litt. : *Vous nous aviez donné une telle racine*: c'est-à-dire un ferme établissement. — *Voy*. la note sur le vers. suivant.

(804) Litt. : *Jusqu'à ce qu'il ne reste de nous et de notre nom ni vestige ni racine*.

(805) C'est-à-dire que ce qui restait alors d'Israélites vérifiait les prophéties, par lesquelles le Seigneur avait assuré dans sa colère même que, quoiqu'il eût résolu de punir son peuple, cependant il ne le détruirait pas entièrement. — Voy. *Jerem*. V, 18, et XXIV, 6.

(806) Ce qui est dit, dupuis ici jusqu'à la fin du chapitre, est extrait et copié sur *I Esdr*. X, 1-5.

(807) Autr. : *Séchénias*, fils de *Jéhiel*; ainsi *Esdr*., *ibid*., verset 2, qui ajoute : *l'un des enfants d'Elam*; ce qui fait croire qu'il était de ceux de la famille d'Elam, qui étaient venus avec Esdras, et dont ce prêtre historien parle au chap. VIII, 7, auquel le VIII, 56, ci-dessus est parallèle.

(808) Séchénias parle ici au nom des coupables, sans l'être lui-même; son nom ne se trouve pas dans

femmes parmi les nations étrangères.
4. Et maintenant vous avez l'autorité sur
le peuple d'Israël, jurons tous par le
gneur que nous chasserons toutes ces
mes et tous ceux qui en sont nés.
5. Levez-vous donc et lisez au peuple la
du Seigneur, comme nos pères nous
t ordonné.
6. Car c'est à vous à le faire : agissez
c avec force et nous vous y aiderons.
7. Alors Esdras se leva et obligea les prin-
des prêtres, les lévites et tout le peuple
raël, de lui promettre avec serment qu'ils
ient ce qu'ils venaient de dire, et ils le
jurèrent (809).

CHAPITRE IX.

hasse les femmes étrangères et les enfants qui en étaient nés. Dénombrement des prê-es et des lévites qui avaient contracté de mariages. Esdras lit la loi du Seigneur présence du peuple, et leur ordonne en-ite de se retirer chacun en leur maison, d'y passer le reste du jour dans la joie.

Esdras (810), s'étant levé de devant le
is du temple, s'en alla à la chambre de
nthas, fils de Nasab (811).
Et dans l'accablement où le jetaient les
iés du peuple, il y resta quelques jours
prendre la moindre nourriture de pain
'eau.
Alors on publia dans toute la Judée que
ceux qui étaient revenus de captivité
semblassent à Jérusalem ;
que l'on confisquerait les biens de qui-
que ne s'y rendrait pas dans deux ou
jours, selon l'ordre des anciens qui
idaient, et qu'il serait même regardé
me étranger par tous ceux *de ses frères*
étaient revenus de la captivité.

5. Ainsi tous ceux de Juda et de Benjamin se trouvèrent à Jérusalem au temps marqué, et ils y vinrent le vingtième jour du neuvième mois (812).
6. Et tout le peuple se tint dans le parvis du temple (813), étant tout tremblant (814) à cause du froid (815) qu'il faisait alors.
7. Et Esdras se levant leur dit : Vous avez commis l'iniquité en épousant des femmes étrangères, et vous avez ajouté ce péché à tous ceux d'Israël.
8. Maintenant donc rendez gloire au Seigneur (816) le Dieu de nos pères, et louez sa magnificence (817).
9. Faites ce qui est agréable à ses yeux, en vous séparant des nations et des femmes étrangères.
10. Et tous répondirent à haute voix : Nous ferons ce que vous avez dit.
11. Mais parce que l'assemblée du peuple est grande, et que pendant le temps de l'hiver (818) nous ne pouvons demeurer dehors, outre que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un jour ni de deux, puisque un grand nombre d'entre nous sont coupables de ce péché;
12. Que les chefs du peuple et ceux d'entre nous qui ont épousé des femmes étrangères se présentent (819);
13. Que les anciens et les magistrats viennent de tous les endroits, au jour qu'on leur marquera, jusqu'à ce qu'ils aient détourné la colère de notre Dieu, que nous nous sommes attirée par ce péché (820).
14. On (821) choisit donc pour cela Jonathas, fils d'Ezeli (822), et Ozias, fils de Thecam (823). On leur donna encore pour les aider Bozoramus, Lévis et Sabbathéus (824).
15. Et ceux qui étaient revenus de captivité firent tout ce qui avait été ordonné.
16. Alors Esdras, prêtre, choisit les prin-

nombrement des coupables. *Infra*, IX, 27, et *Esdr.* X, 26.
(809) Il est dit, *Néhémie* VIII, qu'Esdras leur lut et le livre de la Loi.
(810) Ceci, jusqu'au verset 13 y compris, est ex-ct copié sur *I Esdr.* X, 6-14.
(811) Autr. : *de Johanan*, fils *d'Eliasib;* ainsi *ibid.*, vers. 6.
(812) Appelé *Kasleu*, qui correspond en partie à mois de novembre.
(813) Autr. : *devant le temple;* exposé à l'air. — le vers. 11 ci-après.
(814) Ils craignaient la juste peine que méritait désobéissance à la loi, par rapport à l'alliance avaient faite avec des femmes étrangères.
(815) *A cause de leur péché et des pluies;* ainsi *s, ibid.*, 9.
(816) C'est-à-dire reconnaissez votre désobéis-et soumettez-vous à la loi que Dieu a donnée. y. le verset suivant.
(817) *Reconnaissez sa magnificence dans les grands qu'il vient de vous faire.*
(818) Autr. : *Pendant le temps de la pluie;* ainsi *ibid.*, 13.
(819) Ces mots : *Stent præpositi multitudinis*, ne sent pas que ces chefs eussent commis les s crimes ; mais qu'on les établissait juges de qui s'en trouveraient coupables. [*Voy.* la suivante.]
(820) [Ces deux derniers versets sont tres-obs-et celui d'*Esdras I*, X, 14, auquel ils sont parallèles, ne l'est guère moins. Parmi les interprètes, il en est qui expliquent ainsi ce verset : « Qu'on établisse d'entre tout le peuple des chefs *qui aillent dans toutes les villes faire la recherche des coupables;* que tous ceux d'entre nous qui ont épousé des femmes étrangères viennent *comparaître devant eux* au jour qu'on leur marquera; et *que* les anciens magistrats de chaque ville *viennent* avec eux *pour faire exécuter ce qui aura été ordonné*; *enfin que, d'après cela, chacun fasse son devoir*, jusqu'à ce que nous ayons détourné de dessus nous la colère, » etc. Ainsi, d'après cette interprétation, un tribunal devait être établi dans chaque ville pour connaître du fait dont il s'agit. D'autres interprètes pensent qu'on ne proposait d'établir qu'un seul tribunal, qui siégerait à Jérusalem : « Qu'on établisse des chefs sur tout le peuple; que tous ceux d'entre nous qui ont épousé des femmes étrangères viennent *comparaître devant eux à Jérusalem*, au jour qu'on leur marquera, » etc. Il semble que cette dernière interprétation doive être préférée : on était dans l'hiver (vers. 5, 6, 11, 16 et notes), et on ne constitua que deux juges (vers. 15). *Voy.* le verset 16.]
(821) Ce qui est compris dans ces versets 14-25 est parallèle à *I Esdr.* X, 15-24.
(822) Autr. : *Azahel;* ainsi *Esdr.*, *ibid.*, 15.
(823) Autr. : *Jaasia, fils de Thecué.*
(824) Autr. : *Mésollam et Sébéthai*, *Lévites*. De l'adjectif rendu dans notre texte par *Levis*, les copistes ont fait un nom propre d'homme.

cipaux chefs des familles (825), selon leur nom, et ils commencèrent à faire leurs informations le premier jour du dixième mois (826).

17. Et le dénombrement de ceux qui avaient épousé des femmes étrangères fut achevé le premier jour du premier mois (827) de l'année suivante (828).

18. Entre les enfants des prêtres qui avaient épousé des femmes étrangères, on trouva ceux-ci :

19. Des enfants de Jésus fils de Josédec (829) et des enfants de ses frères (830), Maséas (831), Eliozerus, Joribus, et Joadéus.

20. On les obligea de chasser leurs femmes, et d'offrir un bélier pour l'expiation de leur péché (832).

21. Des enfants de Semmeri : Maséas, Essès, Jéelech. Azarias (833).

22. Des enfants de Fosere, Limosias, Hismaënis, Nathanaée, Jussio, Reddus et Thalsas (834).

23. Des lévites : Jorabdus, Séméis, Colnis, Calitas, Factéas, Colvas et Elionas.

24. Des chantres sacrés : Eliasib, Zaccharus.

25. Des portiers : Salumus et Tolbanes.

26. Du (835) peuple d'Iraël : Des enfants de Foro : Ozi, Rémias, Geddias, Melchias, Michel, Eléazar, Jammebias et Bannas.

27. Des enfants de Jolaman : Chamas, Zacharias, Jerrélus, Joddius, Hérimoth et Hélias.

28. Des enfants de Zathoïm : Eliadas, Liasumus, Zochias, Larimoth, Zabdis et Tébédias.

29. Des enfants de Zebès : Jean, Amanias, Zabdias et Eméus.

30. Des enfants de Banni : Olamus, Maluchus, Jeddéus, Jasub, Azabus et Jérimoth.

31. Des enfants d'Abdin : Naathus, Moosias, Caléus, Raanas, Maaséas, Mathathias, Beséel, Bonnus et Manassès.

32. Des enfants de Nuaé : Nonéas, Aséas, Melchias, Saméas, Simon, Benjamin, Malchus et Morras.

33. Des enfants d'Asom : Carianéus, Mathathias, Bannus, Eliphalac, Manassès et Séméi.

34. Des enfants de Banni : Jérémias, Moadias, Abram, Johel, Banéas, Pélias, Jonas, Marimoth, Eliasib, Mathanéus, Eliasis, Orizas, Dielus, Semedius, Zambris et Joseph.

35. Des enfants de Nobéi : Idelus, Mathathias, Sabadus, Zéchéda, Sédémi, Gesséi et Banéas.

36. Tous ceux-là avaient épousé des femmes étrangères, et ils les renvoyèrent avec les enfants qu'ils en avaient eus (836).

37. Les prêtres, les lévites, et tous les enfants d'Israël établis en Judée, se rendirent de tous côtés à Jérusalem, le premier jour du septième mois (837).

38. Et s'étant tous assemblés dans la place de la porte sacrée (838) qui est à l'orient,

39. ils dirent à Esdras, prêtre et docteur (839), de leur apporter la loi que le Seigneur le Dieu d'Israël leur avait donnée par le ministère de Moïse (840).

40. Et le premier jour du septième mois, le pontife Esdras apporta la loi pour la lire à toute cette multitude, aux prêtres, aux hommes et aux femmes.

41. Et il la lut au milieu de la place (841) qui est vis-à-vis la porte sacrée, depuis le matin jusqu'au soir, en présence des hommes et des femmes, et ils l'écoutèrent tous avec beaucoup d'attention.

42. Esdras, prêtre et docteur (842), monta sur un tribunal de bois (843), élevé *à ce dessein* (844).

43. Il avait à sa droite, Mathathias, Samus (845), Ananias, Azarias, Urias, Ezéchias et Balsamus :

(825) Les mêmes dont il est parlé ci-dessus, vers. 13 et 14.

(826) Nommé *Thebet* ou *Thevet*, qui correspond en partie à notre mois de décembre.

(827) Du mois de *Nisan*, qui est le premier de l'année légale, et qui correspond en partie à notre mois de mars.

(828) 465 avant Jésus-Christ.

(829) [Il y a, dans la Vulgate, *I Esdr.* x, 18 : *De filiis Josue, filii Josedec.....* La Bible de M. Glaire traduit : *Les enfants de Josué, les fils de Josédec*. Il faut : *Les enfants de Josué, fils de Josédec;* car le mot *filii* n'est pas au nominatif pluriel, mais au génitif singulier, comme dans notre auteur. *Voy.* au reste *I Esdr.* III, 2.]

(830) [La Vulgate dit *fratres*. Il faut *fratribus*, comme on le voit dans notre auteur et dans l'hébreu.]

(831) Autr. : *Maasia, Eliezer, Jarib* et *Godolia*. Ainsi *I Esdras*, x, 18.

(832) Autr. : *Pour leur ignorance*, c'est-à-dire pour avoir ignoré la défense que Dieu leur en avait faite; c'était le sacrifice qui avait été ordonné pour le péché d'ignorance. Voy. *Levit.* v, 15.

(833) Ces noms-ci sont fort différents de ceux de *I Esdr.*, x, 20, et ainsi de ceux des versets suivants, qui sont tous défigurés par l'erreur des copistes : ainsi ils ont mis *Semmeri* pour *Emmer*, *Maséas* pour Maasia, *Azarias* pour *Ozias*.

(834) Les copistes ont mis *Fosere* pour *Pheshur*, *Limosias* pour *Elioénaï*, *Hismaënis* pour *Ismael*, *Nathanaé* pour *Nathanael*, *Jussio* pour *Josabed*, *Thalsas* pour *Elasa*, et ainsi des autres.

(835) Ce qui est compris dans les versets 26-36 est parallèle à *I Esdras* x, 25-44, le dernier de ce livre.

(836) Ici finit le premier livre d'*Esdras*, et ce qui suit est extrait et copié en partie sur le ch. VIII de *Néhémie*, ou du *IIe liv. d'Esdr.*

(837) Que les Hébreux appellent *Tisri* ou *Ethanim ;* il correspond en partie à notre mois de septembre. Cela eut lieu l'an 53 avant Jésus-Christ.

(838) Autr. : *La porte des eaux*, porte qui conduisait du temple au torrent de Cédron.

(839) Litt. : *Lecteur*. *Voy.* le vers. 42 ci-après.

(840) Le Pentateuque, et principalement le *Deutéronome*.

(841) L'hébreu de *Néhémie* dit *devant la place*.

(842) Litt. : *Lecteur de la loi;* le livre de *Néhémie*. VIII, 4, porte : *Scribe*, c'est-à-dire docteur de la loi.

(843) Autr. : *Sur un marchepied de bois;* l'hébreu de *Néhémie*, *ibid.*, a *sur une tour...*, c'est-à-dire sur une tribune ronde et élevée.

(844) Voy. *Néhémie, ibid.*

(845) Autr. : *Semeia, Ania, Uria, Helcia et Maasia;* ainsi *Néhémie, ibid.*

44. Et à sa gauche, Faldeus (846), Misael, Malachias (847), Abusthas, Sabus, Nabadias et Zacharias (848).

45. Esdras prit le livre de la loi en présence de toute cette multitude au milieu de laquelle il présidait avec éclat.

46. Et quand il eut cessé de lire, tous se levèrent et se tinrent debout, pendant qu'Esdras bénissait le Seigneur, le Dieu tout-puissant, le Dieu des armées (849).

47. Tout le peuple répondit : Ainsi soit-il. Et levant les mains en haut, *ensuite* s'étant prosternés en terre, ils adorèrent le Seigneur (850).

48. Et les lévites, Jésus, Banaéus, Sarebias, Jaddimus, Accubus, Sabbathéus, Calithès, Azarias, Joradus, Ananias (851) et Philias, lévites (852).

49. Et ils lisaient la loi du Seigneur à tout le peuple, et la lui expliquaient en même temps (853).

50. Atharathes (854) dit ensuite à Esdras, prêtre et docteur, et aux lévites qui instruisaient le peuple :

51. Ce jour est consacré au Seigneur; cependant toute cette multitude entendant les paroles de la loi se mit à pleurer.

52. Et Esdras leur dit : Retournez chacun chez vous, allez manger les viandes les plus grasses, et boire les vins les plus délicieux, et faites-en part à tous ceux qui n'en ont point.

53. Ce jour (855) est consacré au Seigneur, et vous ne devez point le passer dans la tristesse; car le Seigneur va relever la gloire d'Israël.

54. Et les lévites allaient partout criant à haute voix : Ce jour est consacré au Seigneur, ne le passez point dans la tristesse.

55. Alors ils se séparèrent tous pour aller boire, manger et se divertir; et ils firent part de leur abondance à ceux qui étaient dans le besoin; car ils avaient été extrêmement pénétrés des paroles de la loi.

56. Et tous les enfants d'Israël se trouvèrent assemblés à Jérusalem pour y célébrer *cette fête* (856), selon l'ordre qu'ils en avaient reçu du Seigneur, le Dieu d'Israël.

(846) Autr. : *Phadaïa.*

(847) Autr. : *Melchia.*

(848) Autr. : *Hasum*, *Hasbadana*, *Zacharie et Mosollam.*

(849) Ce verset explique les versets 5 et 6 du ch. VIII de *Néhémie*, où il n'est pas marqué clairement si cette bénédiction avait précédé ou suivi cette lecture.

(850) Quelques exemplaires grecs ont omis ici ces dernières paroles qu'ils ont transposées et mises à la fin du verset suivant; mais, dans plusieurs autres et au v. 6 du ch. VIII de *Néhémie*, elles sont placées à la fin de ce verset.

(851) Autr. : *Bani*, *Sérébia*, *Jamin*, *Accub*, *Septhaï*, *Odia*, *Mansia*, *Celita*, *Azarias*, *Josabed*, *Hanam.* Voy. *Néhémie*, *ibid.*, 7.

(852) Autr. : *Phalaïa, lévite.*

(853) Autr. : *Faisaient faire silence au peuple qui était debout* chacun *en sa place*, *afin qu'il écoutât la loi.* -- [Voy. *Néhémie*, *ibid.*, 7, 8.]

(854) Autr. : *Athersatha.* Le copiste s'est mépris; il a corrompu ce mot, et fait un nom propre de ce qui n'était qu'un nom de dignité et d'office. Ce mot, en persan, signifie *gouverneur*. *Voy. II Esdr.*, VII, 65, et cette qualité avait été donnée à Néhémie, par Artaxerxès, roi de Perse; et c'est Néhémie que l'on a voulu marquer ici sous ce nom. *Voy. I Esdr.*, VIII, 9.—[*Voy.* aussi ch. V, 40.]

(855) La fête des Tabernacles, que les Juifs célébraient le quinze du septième mois de leur année. *Voy.* le vers. 37 ci-dessus.

(856) Litt. : *Ce jour* de joie; la fête des Tabernacles, qui se célébrait, chez les Juifs, le quinze du septième mois. Voy. *Néhémie*, VIII, 14.

ESDRAS A’

ou le "Premier Livre d'Esdras"

selon la Septante

Traduit par André CANESSA

pour la "Bible d'Alexandrie"

sous la direction de Marguerite Harl

NB : La Septante compte deux livres d'Esdras : le "premier", présenté ici, ainsi que le "Second Livre d'Esdras", qui comprend ce que les Bibles hébraïques nomment les livres "d'Esdras et Néhémie" (C'est aussi pour cela que dans certaines éditions de la septante, ces derniers sont divisés en "second et troisième livres d'Esdras").

Une sorte de confusion vient de ce que la Vulgate (traduction latine de la Bible) compte quatre livres d'Esdras, et qu'elle les range dans un ordre différent : ainsi, elle compte comme "premier livre d'Esdras" le livre connu, dans la Bible hébraïque sous le nom de "Livre d'Esdras" ; comme "second livre d'Esdras" le livre intitulé "Livre de Néhémie". Son troisième livre d'Esdras, qui n'apparaît pas dans la Bible hébraïque (et de ce fait est compté parmi les apocryphes), est la traduction latine du texte que nous présentons ici, quand à son "quatrième Livre d'Esdras", il s'agit d'une apocalypse, apocryphe elle aussi.Le texte présenté ici est donc le "Premier livre d'Esdras" (ou Troisième, selon la Vulgate !).

SR

Chapitre I

1 Et Josias conduisit la Pâque dans Jérusalem pour son Seigneur et il offrit
la Pâque le quatorzième jour du premier mois 2 plaçant dans le temple du
Seigneur les prêtres vêtus en fonction des offices du jour. 3 Et il dit aux
Lévites, les esclaves sacrés d’Israël, de se sanctifier envers le Seigneur
par la mise en place du coffre saint du Seigneur dans la maison qu’avait
bâtie Salomon, le fils de David, le roi: " Vous n’aurez pas à le soulever sur
vos épaules; 4 et maintenant servez le Seigneur, votre dieu, et prenez soin
de son peuple Israël, et faites les préparatifs en fonction de vos lignées
paternelles et de vos tribus suivant l’écrit de David, roi d’Israël, et suivant
la grandeur de Salomon, son fils, 5 et vous les Lévites, placez-vous dans le
sanctuaire en fonction du district de vos pères, vous qui par votre place
êtes devant vos frères, les fils d’Israël, 6 et offrez la Pâque et préparez les

offrandes pour vos frères et faites la Pâque selon l'ordonnance du
Seigneur, celle qui a été donnée à Moïse. " [7] Et Josias fit présent au
peuple qui était là de trente milliers d'agneaux et de chevreaux, de trois
mille taurillons; c'est sur les possessions royales que ces dons furent faits
selon la promesse [faite] au peuple, aux prêtres et aux Lévites. [8] Et
Khelkias, Zakharias et Esyèlos, les chefs du sanctuaire, donnèrent aux
prêtres, pour la Pâque, deux mille six cents moutons, trois cents taurillons.
[9] Et Jékhonias, Samaias, Nathanaël son frère, Asabias, Okhièlos et Joram,
les chiliarques, donnèrent aux Lévites, pour la Pâque, cinq mille moutons,
sept cents taurillons. [10] Et voici ce qui se passa: les prêtres prirent place
majestueusement, ainsi que les Lévites [11] tenant les pains sans levain, par
tribus [12] et en fonction des districts des pères, devant le peuple, pour
apporter l'offrande au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de
Moïse, et il en fut ainsi le matin. [13] Et ils firent rôtir la Pâque avec le feu,
comme il convient, et les offrandes, ils les firent bouillir dans les bassines
et les chaudrons avec une bonne odeur, et ils les offrirent à tous les gens
du peuple.[14] Or après cela ils firent les préparatifs pour eux-mêmes ainsi
que pour les prêtres, leurs frères, les fils d'Aaron; en effet les prêtres
faisaient monter la fumée des graisses jusqu'à une heure avancée, aussi
les Lévites firent les préparatifs pour eux-mêmes ainsi que pour les
prêtres, leurs frères, les fils d'Aaron. [15] Et les psalmistes sacrés, les fils
d'Asaph, étaient à leur place selon ce qui avait été fixé par David, de
même qu'Asaph, Zakharias et Eddinous qui étaient à côté du roi, et de
même les huissiers à chaque porte: il n'est pas permis à chacun de sortir
de son office du jour, car leurs frères, les Lévites, avaient fait les
préparatifs pour eux. [16] Et l'on accomplit les rites du Seigneur ce jour-là,
pour conduire la Pâque et apporter les offrandes sur l'autel du Seigneur,
selon l'ordre du roi Josias. [17] Et les fils d'Israël qui étaient là en cette
occasion conduisirent la Pâque et la fête des pains sans levain pendant
sept jours. [18] Et l'on n'avait pas conduit une Pâque pareille en Israël depuis
le temps de Samuel le prophète [19] et tous les rois d'Israël n'avaient pas
conduit une Pâque pareille à celle que conduisit Josias avec les prêtres,
les Lévites, les Juifs et tout Israël, ceux qui étaient dans leur résidence à
Jérusalem. [20] C'est la dix-huitième année du règne de Josias que fut
conduite cette Pâque.[21] Et les actes de Josias furent droits vis-à-vis de son
Seigneur, d'un cœur plein de piété. [22] Et les événements de sa vie ont été
consignés dans les Chroniques qui précèdent, à propos de ceux qui ont
commis des fautes et des impiétés envers le Seigneur au contact de tout
peuple et de tout royaume, ainsi que des choses qui l'ont affligé pour les
avoir éprouvées, et les paroles du Seigneur se dressèrent contre Israël.
[23] Et après toute cette action de Josias, il arriva que Pharaon, le roi
d'Egypte, alla réveiller la guerre à Kharkamus sur l'Euphrate, et à sa
rencontre sortit Josias. [24] Et le roi d'Egypte lui envoya un messager disant:
" Qu'y a-t-il entre moi et toi, roi de Judée? [25] Ce n'est pas contre toi que j'ai
été envoyé par le Seigneur-Dieu, car c'est sur l'Euphrate qu'est ma guerre.
Et maintenant le Seigneur est avec moi, et le Seigneur qui est avec moi
me presse: écarte-toi et ne t'oppose au Seigneur! " [26] Et Josias ne se
détourna pas sur son char: au contraire il entreprend de lui faire la guerre,
sans considérer les paroles du prophète Jérémie qui viennent de la
bouche du Seigneur; [27] au contraire il organisa la guerre contre lui dans la
plaine de Maggédaous, et les chefs descendirent contre le roi Josias. [28] Et
le roi dit à ses esclaves: " Écartez-moi du combat, car me voilà trop

faible. " Et aussitôt ses esclaves l'écartèrent du rang de bataille, 29 et il
monta sur son char, le second; et une fois ramené à Jérusalem il perdit la
vie et fut enterré dans le tombeau de ses pères. 30 Et dans toute la Judée
ils firent le deuil de Josias, et le prophète Jérémie eut un chant de
lamentation pour Josias, et ceux qui siègent au premier rang avec leurs
femmes chantèrent des lamentations sur lui jusqu'à ce jour, et on l'a publié
afin qu'il soit toujours pour toute la race d'Israël. 31 Cela d'ailleurs est
consigné dans le livre des histoires sur les rois de Judée; et l'œuvre
détaillée de l'action de Josias, de sa splendeur et de son intelligence dans
la Loi du Seigneur, ce qui fut fait par lui auparavant et à ce moment-là,
cette histoire est dans le livre des Rois d'Israël et de Juda.
32 Et les gens du peuple prirent Jékhonias, le fils de Josias, et le
désignèrent roi à la place de Josias son père, à l'âge de vingt-trois ans. 33
Et il régna dans Juda et Jérusalem trois mois. Et le roi d'Egypte l'écarta de
la royauté dans Jérusalem 34 et il frappa le peuple d'une amende de cent
talents d'argent et d'un talent d'or. 35 Et le roi d'Egypte désigna roi Joakim,
son frère, roi de la Judée et de Jérusalem. 36 Et Joakim enchaîna les hauts
personnages, puis il prit avec lui son frère Zarios et le ramena d'Egypte.
37 Joakim avait vingt-cinq ans quand il devint roi de Judée et de Jérusalem,
et il fit le mal vis-à-vis du Seigneur. 38 Nabuchodonosor, le roi de Babylone,
monta contre lui et, après l'avoir enchaîné dans des chaînes de bronze, il
l'emmena à Babylone. 39 Et Nabuchodonosor puisa dans les objets sacrés
du Seigneur, les emporta et les serra dans son temple à Babylone. 40
D'ailleurs les histoires le concernant, ainsi que son impureté et sa
mécréance, sont consignées dans le livre des Chroniques des rois.
41 Et Joakim, son fils, devint roi à sa place; en effet quand il fut désigné, il
avait dix-huit ans; 42 or son règne est de trois mois et dix jours dans
Jérusalem et il fit le mal devant le Seigneur.
43 Et à la fin de l'année Nabuchodonosor envoya une mission et le fit
emmener à Babylone en même temps que les objets sacrés du Seigneur,
44 et il désigna Sédécias âgé de vingt et un ans, et son règne est d'onze
ans. 45 Et il fit le mal vis-à-vis du Seigneur et ne se blottit pas devant les
paroles dites par le prophète Jérémie qui viennent de la bouche du
Seigneur. 46 Et après que le roi Nabuchodonosor lui eut fait prêter serment
par le nom du Seigneur, il se parjura et fit défection, et durcissant son cou
et son cœur il transgressa les Lois du Seigneur, dieu d'Israël. 47 Et de plus
les chefs du peuple et des prêtres commirent un grand nombre d'impiétés
et d'illégalités, dépassant toutes les impuretés de toutes les nations, et ils
souillèrent le sanctuaire du Seigneur qui avait été sanctifié à Jérusalem. 48
Et le dieu de leurs pères les envoya rappeler par son messager, étant
donné qu'il cherchait à les épargner, eux et sa tente. 49 Mais eux rirent au
nez de ses messagers, et le jour où parla le Seigneur, ils étaient là à se
jouer de ses prophètes, jusqu'à ce qu'irrité contre son peuple à cause de
ses mécréances il ordonne que montent contre eux les rois des
Chaldéens. 50 Ceux-ci tuèrent leurs garçons par l'épée, à l'entour de leur
saint sanctuaire, et ils n'épargnèrent ni garçon ni fille, ni vieux ni jeune: il
les livra tous entre leurs mains. 51 Et ils enlevèrent tous les objets sacrés
du Seigneur, les grands et les petits, et les coffres du Seigneur ainsi que
les dépôts royaux, et ils les emportèrent à Babylone. 52 Et ils incendièrent
la maison du Seigneur et démolirent les remparts de Jérusalem et ils en
incendièrent les tours avec le feu 53 et ils achevèrent de rendre inutilisable
tout ce qui faisait sa splendeur et il emmena les survivants avec son épée

à Babylone. [54] Et ils furent ses esclaves, à lui et à ses fils, jusqu'à ce que règnent les Perses, pour l'accomplissement de la parole du Seigneur dans la bouche de Jérémie: [55] " Jusqu'à ce que la terre ait son content de sabbats, tout le temps de sa dévastation, elle fera le sabbat jusqu'à l'accomplissement de soixante et dix ans. "

Chapitre II

[1] Lors de la première année du règne de Cyrus sur les Perses, pour l'achèvement de la parole du Seigneur dans la bouche de Jérémie, le Seigneur éveilla l'âme de Cyrus, le roi des Perses, et il fit des proclamations par hérauts dans tout son royaume, et en même temps par des écrits, en ces termes: [2] " Voici ce que dit le roi des Perses, Cyrus: "C'est moi qu'a désigné roi de la terre le Seigneur d'Israël, le Seigneur, le Très Haut, et il m'a ordonné de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui est en Judée. [3] Si donc l'un de vous est de son peuple, que son Seigneur soit avec lui, et qu'il monte à Jérusalem qui est en Judée et bâtisse la maison du Seigneur d'Israël (c'est lui le Seigneur qui a planté sa tente à Jérusalem). [4] Tous ceux donc qui habitent dans des lieux seront aidés chacun par les gens du lieu en or et argent en dons, avec chevaux et bestiaux, auxquels s'ajouteront d'autres dons votifs pour le sanctuaire du Seigneur qui est à Jérusalem" ". [5] Et quand les chefs des tribus des lignées paternelles de Juda et de la tribu de Benjamin, les prêtres, les Lévites et tous ceux dont le Seigneur avait éveillé l'âme se présentèrent pour monter bâtir une maison pour le Seigneur, celle qui est à Jérusalem, [6] eh bien, les gens des alentours les aidèrent en tout, argent et or, chevaux et bestiaux, et le plus de dons votifs possible des nombreuses personnes dont l'esprit avait été éveillé. [7] Et le roi Cyrus fit sortir les objets sacrés du Seigneur que Nabuchodonosor avait emportés de Jérusalem et avait serrés dans son propre temple d'idoles. [8] Mais Cyrus, le roi des Perses, les fit sortir et les confia à Mithridate, son trésorier, et par son intermédiaire ils furent confiés à Sanabassare, le prince de la Judée. [9] Le nombre de ceux-ci était: mille coupes à libation en or, mille coupes à libation en argent, vingt-neuf encensoirs en argent, [10] trente patères en or, deux mille quatre cent dix en argent et mille autres objets. [11] On transporta l'ensemble des objets, en or et argent, au nombre de cinq mille quatre cent soixante-neuf, et ils furent emportés par Sanabassare de Babylone à Jérusalem en même temps que ceux qui sortaient de la captivité.
[12] Or, aux temps d'Artaxerxès, le roi des Perses, une lettre lui fut écrite contre les habitants de Judée et de Jérusalem par Beslémos, Mithradatès, Tabellios, Raoumos, Béeltéémos, le scribe Samsaios et le reste de ceux qui se rangeaient à leurs côtés mais habitaient la Samarie et les autres lieux; c'est la lettre écrite ci-dessous: [13] " Au roi Artaxerxès, seigneur, tes esclaves Raoumos, celui des nouvelles, le scribe Samsaios et le reste des juges de leur conseil qui sont dans la Syrie Creuse et la Phénicie. [14] Qu'il soit maintenant connu du seigneur-roi qu'après être montés de vous vers nous, en allant vers Jérusalem, les Juifs construisent la ville, la rebelle et

mauvaise, réparent ses places et ses remparts et s'occupent des fondations du temple. [15] Si donc cette ville-là est construite et ses remparts achevés, ils n'accepteront sûrement pas de payer un tribut, et de plus ils s'opposeront aux rois. [16] Et, puisqu'on active les travaux du temple, nous pensons qu'il est bon de ne pas négliger une telle chose et de s'adresser au seigneur-roi afin, si tu le trouves bon, que l'on aille voir dans les livres légués par tes pères. [17] Et tu trouveras dans les mémoires ce qui est écrit sur ces gens et tu te rendras compte que cette ville-là était rebelle et gênante pour les rois et les villes, et que les Juifs étaient des rebelles et y organisaient en outre des sièges depuis l'éternité, raison pour laquelle justement cette ville-là a été dévastée. [18] Nous te représentons donc maintenant, seigneur-roi, que, si cette ville-là est bâtie et ses remparts relevés, tu n'auras plus de chemin pour descendre vers la Syrie Creuse et la Phénicie ". [19] Alors le roi écrivit en réponse à Raoumos, celui qui écrivait les nouvelles, à Béeltéémos, à Samsaios le scribe et au reste de ceux qui se rangeaient à leurs côtés et habitaient la Samarie, la Syrie et la Phénicie, la lettre écrite ci-dessous: [20] " J'ai lu la lettre que vous m'avez envoyée. [21] J'ai donc ordonné qu'on aille voir, et l'on a trouvé que cette ville-là est depuis toujours à dresser le rang de bataille contre les rois, que les hommes y organisent des rébellions et des guerres [22] et que les rois étaient puissants et durs quand ils étaient les seigneurs dans Jérusalem et levaient un tribut sur la Syrie Creuse et la Phénicie. [23] J'ai donc maintenant ordonné qu'on empêche ces hommes-là de construire la ville [24] et qu'on veille à ce que rien ne soit fait en dehors de cela et à ce que les effets de leur malignité ne progressent pas davantage pour gêner les rois. " [25] Alors, après avoir lu ce que leur avait écrit le roi Artaxerxès, Raoumos, le scribe Samsaios et ceux qui s'étaient rangés à leurs côtés levèrent le camp en hâte pour Jérusalem avec cavalerie et troupe en rang de bataille et commencèrent à s'opposer aux bâtisseurs. [26] Et la construction du sanctuaire qui est à Jérusalem était restée en suspens jusqu'à la deuxième année du règne de Darius, le roi des Perses.

Chapitre III

[1] Et le roi Darius avait fait une grande réception pour tous ceux qui étaient sous lui, pour tous les serviteurs nés dans sa maison, pour tous les hauts personnages de Médie et de Perse, [2] et pour tous les satrapes, stratèges et gouverneurs qui étaient sous lui de l'Inde jusqu'à l'Éthiopie dans les cent vingt-sept satrapies. [3] Et ils mangèrent et burent et, repus, se retirèrent; quant au roi Darius, il se retira dans sa chambre, se coucha et sombra dans le sommeil. [4] Alors les trois garçons, les gardes du corps, ceux qui gardaient la personne du roi, se dirent l'un à l'autre: [5] " Disons chacun de nous une seule définition de ce qui est le plus fort; et celui dont la parole semblera plus sage que l'autre, le roi Darius lui donnera de grands dons et de grandes marques d'honneur pour sa victoire: [6] se revêtir de pourpre, boire dans de la vaisselle d'or et coucher sur l'or, un char à frein d'or, un turban du lin le plus fin et un collier autour du cou, [7] et il

siégera à la deuxième place, après Darius, à cause de sa sagesse, et il sera nommé parent de Darius. " [8] Et ils écrivirent alors chacun leur définition, y apposèrent leurs sceaux et la placèrent sous le coussin du roi Darius, et ils dirent: [9] " Quand le roi s'éveillera, on lui donnera la tablette, et celui que choisira le roi avec les trois hauts personnages de Perse parce que sa définition est la plus sage, la victoire lui sera donnée comme c'est écrit. " [10] L'un avait écrit: " Le plus fort c'est le vin. " [11] L'autre avait écrit: " Le plus fort c'est le roi. " [12] Le troisième avait écrit: " Les plus fortes ce sont les femmes, mais par-dessus tout est vainqueur la vérité. " [13] Et quand le roi se réveilla, on prit la tablette, on le lui donna et il le lut. [14] Et il envoya quérir tous les hauts personnages de la Perse et de la Médie, satrapes, stratèges, gouverneurs et excellences, il les fit asseoir dans la salle d'audience et on lut le billet en face d'eux. [15] Et il dit: " Appelez les garçons et ils expliqueront eux-mêmes leurs définitions. " Et on les appela et ils entrèrent. [16] Et ils leur dirent: " Commentez-nous ce que vous avez écrit. "

[17] Et le premier, celui qui avait parlé de la force du vin, commença et il s'exprima ainsi: [18] " Messieurs, comment le vin est-il le plus fort? Il égare la pensée de tous les hommes qui le boivent, [19] il fait une la pensée du roi et celle de l'orphelin, celle du serviteur et celle de l'homme libre, celle du pauvre et celle du riche. [20] Et il tourne toute pensée vers la bonne chère et la réjouissance, et on oublie tout chagrin et toute dette. [21] Et il rend tous les cœurs riches et on oublie le roi et le satrape, et il fait parler de toutes choses par talents entiers. [22] Et on oublie, quand on boit, de se conduire en ami avec les amis et les frères, et en peu de temps on tire les couteaux. [23] Et quand on a cuvé son vin, on ne se rappelle plus ce qu'on a fait. [24] Messieurs, le vin n'est-il pas le plus fort, puisqu'il oblige à agir ainsi? " Et il se tut après avoir ainsi parlé.

Chapitre IV

[1] Et le deuxième, celui qui avait parlé de la force du roi, prit la parole. [2] " Messieurs, les hommes ne sont-ils pas les plus forts, eux qui exercent leur domination sur la terre et la mer, et sur tout ce qui s'y trouve? [3] Or le roi est le plus fort, et il est leur seigneur et il est leur maître, et tout ce qu'il peut leur dire, ils l'écoutent. [4] S'il leur dit de se faire la guerre l'un contre l'autre, ils le font. S'il les envoie contre les ennemis, ils marchent et abattent les montagnes, les remparts et les tours. [5] Ils tuent et sont tués, et ils ne transgressent pas la parole du roi; s'ils sont vainqueurs, ils apportent tout au roi, aussi bien ce dont ils auront fait leur butin que toutes les autres choses. [6] Et tous ceux qui ne sont pas soldats et ne font pas la guerre, mais qui cultivent la terre, à leur tour, lorsqu'ils ont semé, offrent au roi ce qu'ils ont moissonné; et se contraignant l'un l'autre ils offrent les tributs au roi. [7] Et lui-même est seul et unique: s'il dit de tuer, ils tuent; il a dit de relâcher, ils relâchent; [8] il a dit de frapper, ils tapent; il a dit de dévaster, ils dévastent; il a dit de bâtir, ils bâtissent; [9] il a dit d'abattre, ils abattent; il a dit de planter, ils plantent. [10] Et tout son peuple et ses forces armées

l’écoutent. 11 Outre cela, lui est sur un lit de table (il mange, boit et dort),
tandis qu’eux veillent en cercle autour de lui, ils sont chacun dans
l’impossibilité de partir et de vaquer à leurs occupations et ne sont pas
sourds à ses ordres. 12 Messieurs, comment le roi n’est-il pas le plus fort,
puisqu’il est à ce point écouté? " Et il se tut.
13 Le troisième, celui qui avait parlé des femmes et de la vérité (c’est
Zorobabel) prit la parole. 14 " Messieurs, n’est-il pas vrai que le roi est
grand, les hommes nombreux et que le vin est fort? Qui donc est leur
maître? Qui est leur seigneur? Est-ce que ce ne sont pas les femmes?
15 Les femmes ont engendré le roi et tout le peuple, qui est le seigneur de
la terre et de la mer. 16 Et ils sont nés d’elles, et ce sont elles qui ont élevé
ceux-là-mêmes qui ont planté les vignes d’où naît le vin. 17 Et ce sont elles
qui font les vêtements des hommes, et ce sont elles qui font de la
splendeur pour les hommes, et les hommes ne peuvent pas être sans les
femmes. 18 S’ils amassent de l’or, de l’argent ou n’importe quelle belle
chose, et qu’ils voient une seule femme, belle par son aspect et sa beauté,
19 eh bien, négligeant tout cela ils bayent vers elle, et bouche bée ils la
contemplent, et tous la choisissent de préférence à l’or, à l’argent ou à
n’importe quelle belle chose. 20 L’homme abandonne son propre père, qui
l’a élevé, et le pays qui est le sien, et il se colle contre la femme qui est la
sienne. 21 Et avec sa femme il relâche son âme et ne se souvient ni de son
père, ni de sa mère, ni de son pays. 22 Et par là il vous faut reconnaître
que les femmes sont vos seigneurs; n’est-il pas vrai que vous vous
donnez du mal et de la peine et que vous offrez tout, apportez tout aux
femmes? 23 Et l’homme prend son épée et part faire une expédition, piller,
voler et naviguer sur la mer et les fleuves; 24 et il guette le lion et marche
dans les ténèbres, et chaque fois qu’il fait un vol, une rapine ou va en
maraude, il le rapporte à celle qu’il aime. 25 Et l’homme chérit bien plus la
femme qui est la sienne que son père et sa mère; 26 et beaucoup sont
désespérés par les pensées qui sont les leurs à cause des femmes et
deviennent des esclaves à cause d’elles, 27 et beaucoup périssent,
tombent dans l’erreur et commettent des fautes à cause des femmes. 28 Et
maintenant, ne me croyez-vous pas? N’est-il pas vrai que le roi est grand
par son pouvoir? N’est-il pas vrai que tous les pays se gardent bien de le
toucher? 29 Je le regardais, lui et Apamè, la fille de Bartakos le magnifique,
la favorite du roi: elle était assise à la droite du roi, 30 et elle enlevait le
diadème de la tête du roi et s’en coiffait tandis qu’elle souffletait le roi de la
main gauche! 31 Et avec cela le roi la regardait bouche bée; et si elle lui
sourit, il rit; si elle a de l’aigreur contre lui, il la flatte pour qu’elle se
réconcilie avec lui. 32 Messieurs, comment les femmes ne sont-elles pas
fortes puisqu’elles agissent ainsi? " 33 Et alors le roi et les hauts
personnages se regardèrent les uns les autres. 34 Et il commença à parler
de la vérité: " Messieurs, n’est-il pas vrai que les femmes sont fortes?
Grande est la terre, haut est le ciel, et rapide dans sa course est le soleil,
car il tourne dans le cercle du ciel et court rejoindre sa place en un jour.
35 N’est-il pas grand Celui qui a fait ces choses? Eh bien, la vérité est
grande et plus forte que tout. 36 Toute la terre fait appel à la vérité, et le ciel
la bénit, et tous les ouvrages tremblent et frémissent, et il n’y a avec Lui
aucune injustice. 37 Injuste est le vin, injuste est le roi, injustes les femmes,
injustes tous les fils des hommes, et injustes toutes leurs actions, toutes
les choses de ce genre! Et il n’y a pas en eux de vérité, et dans leur
injustice ils mourront! 38 La vérité demeure, elle, et elle reste forte pour

l’éternité, elle vit et règne pour l’éternité de l’éternité. 39 Et il n’est pas
possible avec elle de faire acception des personnes, ni de faire de
discriminations: elle fait ce qui est juste loin de tout ce qui est injuste ou
mauvais; et tous approuvent ses actions, et dans son jugement il n’y a rien
d’injuste. 40 Et à elle est la force, et la tiare, et le pouvoir et la grandeur de
toutes éternités! Béni soit le dieu de la vérité! " 41 Et il cessa de parler. Et
tout le peuple alors cria et ils dirent alors: " Grande est la vérité et elle est
la plus forte! "
42 Alors le roi lui dit: " Demande ce que tu veux en plus de ce qui est écrit,
et nous te le donnerons, pour la manière dont tu t’es montré le plus sage;
et tu siégeras près de moi et tu seras nommé mon parent. " 43 Alors il dit
au roi: " Rappelle-toi le vœu que tu as fait de bâtir Jérusalem le jour où tu
as reçu la tiare, 44 ainsi que de rendre tous les objets qui ont été pris à
Jérusalem, ceux que Cyrus a emportés lorsqu’il a fait vœu d’abattre
Babylone et qu’il a fait vœu de les renvoyer là-bas. 45 Et toi tu as fait vœu
de bâtir le temple que les Iduméens ont incendié quand la Judée fut
dévastée par les Chaldéens. 46 Et c’est là maintenant ce que j’attends de
toi, seigneur-roi, et ce que je te demande, et c’est là la grandeur qui relève
de toi; je te prie donc d’accomplir le vœu que de ta bouche tu as fait vœu
au roi du ciel d’accomplir. " 47 Alors le roi Darius se leva et l’embrassa, et il
fit écrire en sa faveur les lettres pour tous les chefs de palais,
gouverneurs, stratèges et satrapes, afin qu’ils l’escortent, lui et l’ensemble
de ceux qui monteraient avec lui bâtir Jérusalem. 48 Et il fit écrire des
lettres à tous les gouverneurs de Syrie Creuse et de Phénicie ainsi qu’à
ceux du Liban pour qu’ils fassent transporter des troncs de cèdres depuis
le Liban à Jérusalem et afin qu’ils bâtissent la ville avec lui. 49 Et il fit écrire
une déclaration d’affranchissement en faveur de tous les Juifs qui
quittaient son royaume pour monter vers la Judée, que tout officier,
satrape, gouverneur ou chef de palais ne marche pas contre leurs portes;
50 que tout le pays sur lequel ils étendraient leur domination leur
appartenait sans être frappé d’impôt; et afin que les Iduméens
abandonnent les villages des Juifs qu’ils détenaient; 51 et pour la
construction du sanctuaire que soient donnés par an vingt talents jusqu’à
ce qu’il soit construit, 52 et que sur l’autel chaque jour on donne en
apanage des holocaustes, selon le commandement qu’ils avaient d’en
apporter dix-sept (cela faisait dix autres talents par an); 53 et que tous ceux
qui s’avançaient de Babylone pour fonder la ville jouissent de leur liberté,
eux et leurs enfants ainsi que les prêtres qui s’avançaient. 54 Et il définit
aussi par écrit le subside et l’habillement sacerdotal avec lequel on fait le
culte. 55 Et en faveur des Lévites, il fit écrire de leur donner le subside
jusqu’au jour où la maison serait achevée et Jérusalem construite, 56 et en
faveur de tous les gardes de la ville, il fit écrire de leur donner des lots de
terre et une solde. 57 Et il renvoya tous les objets que Cyrus avait emportés
de Babylone; et tout ce que Cyrus avait dit de faire, il ordonna lui aussi de
le faire ainsi que de [les] renvoyer à Jérusalem.
58 Et quand le garçon sortit, levant le visage vers le ciel en direction de
Jérusalem, il bénit le roi du ciel, disant: 59 " De toi vient la victoire, et de toi
la sagesse, et à toi est la splendeur, et moi je suis ton serviteur! 60 Tu es
béni, toi qui m’as donné la sagesse, et je te reconnais, maître de mes
pères! " 61 Et il prit les lettres, partit à Babylone et annonça la nouvelle à
tous ses frères. 62 Et ils bénirent le dieu de leurs pères, parce qu’il leur
avait donné remise et rémission 63 de monter et de bâtir Jérusalem et son

sanctuaire sur lequel son nom avait été nommé, et ils burent de grandes
coupes dans la musique et la joie pendant sept jours.

Chapitre V

1 Après cela furent choisis pour monter les chefs de maison des lignées
paternelles selon leurs tribus ainsi que leurs femmes, les fils et les filles,
leurs serviteurs et leurs servantes, et leurs bestiaux. 2 Et Darius envoya
avec eux mille cavaliers jusqu'à ce qu'ils les aient ramenés à Jérusalem
dans la paix et dans la musique, celle des tambourins et des flûtes; 3 et
tous leurs frères étaient là à jouer, et il les fit monter avec eux.
4 Et voici les noms des hommes qui montaient selon leurs lignées
paternelles vers leurs tribus, dans leur district: 5 les prêtres, les fils de
Phinéés, fils d'Aaron (Jésus le fils de Josédék, fils de Saraios, et Joakim le
fils de celui-ci) et Zorobabel, fils de Salathiel, de la maison de David, de la
lignée de Pharés et de la tribu de Juda, 6 celui qui, sous Darius le roi des
Perses, avait dit des paroles sages, la deuxième année de son règne, au
mois de Nisan qui est le premier mois. 7 Voici d'autre part ceux de Judée
qui montèrent de la captivité de l'exil, ceux que Nabuchodonosor le roi de
Babylone avait fait immigrer vers Babylone 8 et qui retournèrent vers
Jérusalem et le reste de la Judée, chacun vers la ville qui était la sienne,
ceux qui partirent avec Zorobabel et avec Jésus, Néhémie, Zaraias,
Résaios, Enènis, Mardochée, Béélsaros, Aspharasos, Borolios, Roïmos,
Baana, leurs guides. 9 Nombre de ceux du peuple ainsi que ceux qui les
guidaient: fils de Phoros: 2172. 10 Fils de Saphat: 472. Fils d'Aréé: 756. 11
Fils de Phaathmôab, à joindre aux fils de Jésus et Joab: 2812. 12 Fils
d'Olamos: 1254. Fils de Zatos: 945. Fils de Khorbé: 705. Fils de Bani: 648.
13 Fils de Bèbaï: 623. Fils d'Asgad: 1322. 14 Fils d'Adonikam: 667. Fils de
Bagoï: 2066. Fils d'Adinos: 454. 15 Fils d'Atèr, le fils d'Ezékhias: 92. Fils de
Kilan et d'Azétas: 67. Fils d'Azouros: 432. 16 Fils d'Annias: 101. Fils
d'Arom, fils de Bassaï: 323. Fils d'Ariphos: 112. 17 Fils de Baïtérous: 3005.
Fils issus de Baïthlômôn: 123. 18 Ceux issus de Nétébas: 55. Ceux issus
d'Enatos: 158. Ceux issus de Baïtasmôn: 42. 19 Ceux issus de Kariathiaris:
25. Ceux issus de Kapiras et de Bèrot: 743. 20 Les Khadiazes et les
Ammidiens: 422. Ceux issus de Kiramas et Gabbès: 621. 21 Ceux issus de
Makalôn: 122. Ceux issus de Baitoliô: 52. Fils de Niphis: 156. 22 Fils de
l'autre Kalamô et d'Onous: 725. Fils de Jérékhos: 345. 23 Fils de Sanaas:
3330. 24 Les prêtres: fils de Jeddos, le fils de Jésus, à joindre aux fils
d'Anasib: 972. Fils d'Emmèros: 1052. 25 Fils de Phassouros: 1247. Fils de
Kharmè: 1017. 26 Quant aux Lévites: fils de Jésus, Kadmièlos, Bannos et
Soudios: 74. 27 Les psalmistes sacrés, fils d'Asaph: 128. 28 Les huissiers:
fils de Salloum, fils d'Atar, Fils de Tolman, fils d'Akoub, fils d'Atèta, fils de
Sobaï: 139 au total. 29 Les esclaves sacrés: fils d'Esaü, fils d'Asipha, fils
de Tabaôth, fils de Kèras, fils de Soua, fils de Phadaios, fils de Labana, fils
d'Aggaba, 30 fils d'Akoud, fils d'Outa, fils de Kétab, fils d'Agaba, fils de
Subaï, fils d'Anan, fils de Kathoua, fils de Geddour, 31 fils de Jaïros, fils de
Daïsan, fils de Noéba, fils de Khaséba, fils de Gazéra, fils d'Ozios, fils de

Phinoé, fils d'Asara, fils de Basthaï, fils d'Asana, fils de Maani, fils de
Naphisi, fils d'Akouph, fils d'Akhiba, fils d'Asour, fils de Pharakim, fils de
Basalôth, [32] fils de Mééda, fils de Koutha, fils de Kharéa, fils de Barkhous,
fils de Sérar, fils de Thomoï, fils de Nasi, fils d'Atipha. [33] Fils des serviteurs
de Salomon: fils d'Assaphiôth, fils de Pharida, fils de Jéèli, fils de Lozôn,
fils d'Isdaël, fils de Saphuti, [34] fils d'Agia, fils de Phakareth-sabiè, fils de
Sarôthié, fils de Masias, fils de Gas, fils d'Addous, fils de Soubas, fils
d'Apherra, fils de Barodis, fils de Saphat, fils d'Amon. [35] Total des esclaves
sacrés et des fils des serviteurs de Salomon: 372. [36] Voici ceux qui
montèrent de Therméléth (leur chef était Karaath), d'Adan et d'Amar, [37] et
ne pouvaient pas déclarer que leurs lignées paternelles et leur famille
étaient issues d'Israël: fils de Dalan le fils de Touban, fils de Nékodan:
652. [38] Et issus des prêtres, ceux qui avaient des prétentions au sacerdoce
et ne furent pas trouvés: fils d'Obbia, fils d'Akkos, fils de Joddous (celui qui
avait pris Augia pour femme, parmi les filles de Pharzellaios et avait été
appelé de son nom): [39] et ceux-là, comme on avait cherché leur liste
généalogique dans le registre et qu'on ne l'avait pas trouvée, ils furent
écartés des fonctions sacerdotales [40] et Néhémie leur dit, ainsi
qu'Attharias, de ne pas avoir part aux choses saintes, jusqu'à ce que se
lève un Grand Prêtre revêtu de la Révélation et de la Vérité. [41] Au total ils
étaient: Israël, à partir des plus de douze ans, hormis les serviteurs et les
servantes: 42.360; leurs serviteurs et leurs servantes: 7337; joueurs et
chanteurs de psaltérion: 245. [42] chameaux: 435, et chevaux: 7036; mulets:
245; bêtes de somme: 5525. [43] Et parmi les chefs répartis par lignées
paternelles, comme ils arrivaient au sanctuaire de Dieu qui est à
Jérusalem, ils firent vœu de faire se lever la maison sur son emplacement,
autant qu'il était en leur puissance, [44] et de donner pour le sanctuaire un
trésor, destiné aux travaux, de mille mines d'or, cinq mille mines d'argent
et cent habits sacerdotaux. [45] Et les prêtres, les Lévites et ceux du peuple
s'établirent dans Jérusalem et son territoire, et les psalmistes sacrés et les
huissiers, et tout Israël dans leurs villages.

[46] Au début du septième mois, et comme les fils d'Israël étaient chacun
dans leurs biens, ils s'assemblèrent d'un même cœur sur l'aire de la
première porte, celle qui donne sur l'est. [47] Et Jésus, le fils de Josédék, se
présenta avec ses frères les prêtres, ainsi que Zorobabel, le fils de
Salathiel, avec ses frères, et ils disposèrent l'autel du Dieu d'Israël [48] pour
y apporter les holocaustes conformément à ce qui est stipulé dans le livre
de Moïse, l'homme de Dieu. [49] Et on se coalisa contre eux parmi les autres
nations de la terre; et ils relevèrent l'autel sur son emplacement parce
qu'ils étaient un objet de haine pour eux, et toutes les nations qui sont sur
la terre les fortifièrent, et ils faisaient monter la fumée des offrandes au
temps fixé et les holocaustes pour le Seigneur le matin et le soir, [50] et ils
conduisirent la fête de la fixation des tentes, comme il est ordonné dans la
Loi, et des offrandes de chaque jour, comme il convenait, [51] et après cela
des oblations de continuité ainsi que les offrandes des sabbats, des
nouvelles lunes et de toutes les fêtes sanctifiées. [52] Et tous ceux qui
avaient fait un vœu à Dieu, commencèrent à partir de la nouvelle lune du
septième mois à apporter des offrandes à Dieu; et le temple de Dieu
n'était pas encore construit. [53] Et l'on donna de l'argent aux tailleurs de
pierre et aux charpentiers, et les Sidoniens et les Tyriens eurent le manger
et le boire ainsi qu'un festin pour qu'ils fassent venir du Liban des troncs
de cèdre afin d'en flotter les radeaux jusqu'au port de Joppè, selon

l’ordonnance qui leur avait été écrite par Cyrus, le roi des Perses. [54] Et la deuxième année, se présentant au sanctuaire de Dieu, à Jérusalem, le deuxième mois, Zorobabel le fils de Salathiel commença, ainsi que Jésus le fils de Josédék, leurs frères, les prêtres-Lévites et tous ceux qui étaient venus de la captivité jusqu’à Jérusalem [55] et ils posèrent les fondations du temple de Dieu à la nouvelle lune du deuxième mois de la deuxième année à leur arrivée en Judée et à Jérusalem. [56] Et ils placèrent les Lévites de plus de vingt ans à la tête des travaux du Seigneur, et Jésus, ses fils, ses frères, Kadmiel son frère, les fils de Jésus Emadaboun et les fils de Joda, fils d’Iliadoun avec leurs fils et leurs frères, tous les Lévites, prirent place, d’un même cœur, comme surveillants de travaux, œuvrant pour les travaux dans la maison de Dieu. [57] Et les bâtisseurs bâtirent le temple du Seigneur, et les prêtres en habits prirent place au milieu de la musique et des trompettes ainsi que les Lévites fils d’Asaph qui, avec leurs cymbales, chantaient des hymnes pour le Seigneur et le bénissaient, suivant l’exemple de David, roi d’Israël, [58] et ils clamèrent par leurs hymnes leur reconnaissance du Seigneur: " Sa bonté et sa splendeur sont pour les éternités à tout Israël... " [59] Et tous les gens du peuple soufflèrent dans les trompettes et crièrent, chantant à grand bruit des hymnes au Seigneur, pour le lever de la maison du Seigneur. [60] Et les plus vieux parmi les prêtres-Lévites et parmi ceux qui siègent au premier rang selon leurs lignées paternelles, ceux qui avaient vu la maison précédente, vinrent vers sa construction avec cri et grande lamentation [61] et beaucoup allaient à grand bruit au milieu des trompettes et de la liesse [62] de sorte que le peuple n’entendait pas les trompettes à cause de la lamentation du peuple; c’est que la troupe des joueurs de trompettes était assez grande pour être entendue de loin!
[63] Et les ennemis de la tribu de Juda et de Benjamin, entendant cela, vinrent pour découvrir ce qu’était ce bruit de trompettes. [64] Et ils découvrirent que les gens sortis de la captivité construisaient le temple pour le Seigneur-Dieu d’Israël [65] et, s’approchant de Zorobabel, de Jésus et des chefs des lignées paternelles, ils leur disent: " Nous bâtirons avec vous! [66] Car, pareillement à vous, nous écoutons votre Seigneur et nous lui sacrifions depuis les jours d’Asbasareth, roi des Assyriens, qui nous a emmenés ici. " [67] Et Zorobabel, Jésus et les chefs des lignées paternelles d’Israël leur dirent: " Ce n’est pas à vous et à nous de construire la maison pour le Seigneur, notre Dieu; [68] car c’est nous seuls qui construirons pour le Seigneur d’Israël conformément à ce que nous a ordonné Cyrus, le roi des Perses. " [69] Or, les nations de la terre, pressant et assiégeant ceux qui étaient en Judée, avaient contrecarré la construction, [70] et complotant, flattant le peuple et faisant des soulèvements, ils avaient empêché d’achever la construction tout le temps de la vie du roi Cyrus. [71] Et leur construction avait été contrecarrée pendant deux ans, jusqu’au règne de Darius.

Chapitre VI

[1] Or, la deuxième année du règne de Darius, Aggée et Zacharie le fils
d'Eddi, les prophètes, prophétisèrent sur les Juifs qui étaient en Judée et à
Jérusalem au nom du Seigneur-Dieu d'Israël qui était sur eux. [2] Alors se
leva Zorobabel, le fils de Salathiel, ainsi que Jésus, le fils de Josédék, et
ils commencèrent à construire la maison du Seigneur, celle qui est à
Jérusalem, tandis que les prophètes du Seigneur qui étaient avec eux les
aidaient. [3] A ce moment-même, Sisinnès le gouverneur de Syrie et de
Phénicie, Sathrabouzanès et leurs compagnons étaient venus vers eux et
se trouvaient là, et ils leur dirent: [4] " Qui vous a donné un ordre pour que
vous construisiez cette maison et que vous acheviez cette toiture et tout le
reste? Et qui sont les bâtisseurs qui achèvent cela? " [5] Et les anciens
parmi les Juifs avaient eu de la part du Seigneur la faveur d'une visite
venue sur la captivité [6] et on ne s'était pas opposé à leur construction
jusqu'à ce que Darius signifie un ordre et s'exprime à leur sujet.
[7] Copie de la lettre que Sisinnès, le gouverneur de Syrie et de Phénicie,
Sathrabouzanès et leurs compagnons les chefs en Syrie et en Phénicie
écrivirent et envoyèrent à Darius: [8] " Au roi Darius, salut! Que tout soit
connu de notre seigneur le roi, à savoir que, comme nous nous étions
présentés dans le pays de Judée et étions arrivés dans la ville de
Jérusalem, nous avons surpris les anciens parmi les Juifs de la captivité
en train de construire dans la ville de Jérusalem une maison pour le
Seigneur, grande, étonnante, faite de pierres polies, avec des bois
précieux mis sur les murs [9] et ces travaux se font avec ardeur (et le travail
va bon train entre leurs mains) et ils sont accomplis en toute splendeur et
avec application. [10] Alors nous nous sommes renseignés auprès de ces
anciens, en disant: " Qui vous a donné un ordre pour que vous
construisiez cette maison et que vous posiez les fondations de ces
travaux? " [11] Nous les avons donc interrogés afin de te faire savoir et de te
dire par écrit les hommes qui sont à leur tête, et nous leur demandions les
pièces d'identité des meneurs. [12] Mais eux nous ont répondu en disant: "
Nous sommes les serviteurs du Seigneur qui a créé le ciel et la terre. [13] Et
la maison avait été construite bien des années auparavant par un grand et
puissant roi d'Israël, et elle avait été achevée. [14] Et quand nos pères
eurent exaspéré le Seigneur d'Israël, le céleste, en commettant des fautes
envers lui, il les a livrés aux mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone,
roi des Chaldéens. [15] Et ils ont abattu la maison, l'ont incendiée et ont
emmené le peuple en captivité à Babylone. [16] Or la première année du
règne de Cyrus sur le pays de Babylone, le roi Cyrus a ordonné par écrit
de construire cette maison; [17] et les objets sacrés, en or et en argent, que
Nabuchodonosor avait fait sortir de la maison qui est à Jérusalem et avait
serrés dans son propre temple, le roi Cyrus les a fait ressortir du temple
qui est à Babylone et il les a confiés à Zorobabel et au gouverneur
Sanabassare, [18] et il lui a ordonné d'emporter tous ces objets et de les
déposer dans le temple qui est à Jérusalem, et que ce temple du Seigneur
soit construit sur cet emplacement. [19] Alors ce Sanabassare est arrivé et a
jeté les fondations de la maison du Seigneur qui est à Jérusalem, et
depuis ce temps jusqu'à maintenant elle a été en construction et n'avait
pas connu d'achèvement. " [20] Maintenant donc, si tu le juges bon, roi, que
l'on aille voir dans les archives royales du seigneur-roi qui sont à
Babylone. [21] Et si l'on trouve que c'est avec l'agrément du roi Cyrus que se
fait la construction de la maison du Seigneur qui est à Jérusalem et que

cela est jugé bon par notre seigneur-roi, qu'il s'exprime auprès de nous sur ce sujet. "
[22] Alors le roi Darius ordonna que l'on aille voir dans les archives royales
situées à Babylone, et l'on trouva dans la forteresse d'Ecbatane qui est en
pays mède un volume dans lequel était mentionné ceci: [23] " Première
année du règne de Cyrus: le roi Cyrus a ordonné de bâtir la maison du
Seigneur qui est à Jérusalem, où l'on sacrifie avec un feu continuel, [24] dont
la hauteur est de soixante coudées, la largeur de soixante coudées, avec
trois rangées de pierres polies et une rangée de bois étonnante du pays,
et que la somme dépensée soit donnée en puisant dans la maison du roi
Cyrus; [25] et que les objets sacrés de la maison du Seigneur, ceux d'or
comme ceux d'argent, que Nabuchodonosor a emportés de la maison qui
est à Jérusalem et rapportés à Babylone, soient ramenés dans la maison
qui est à Jérusalem, où ils étaient déposés, pour y être placés. " [26] Alors il
ordonna à Sisinnès le gouverneur de Syrie et de Phénicie, à
Sathrabouzanès, à leurs compagnons et aux chefs détachés en Syrie et
en Phénicie de prendre soin de se tenir à l'écart de l'endroit, et de laisser
Zorobabel, le serviteur du Seigneur mais gouverneur de Judée, et les
anciens parmi les Juifs construire cette maison du Seigneur à cet endroit.
[27] " Et moi aussi j'ai ordonné en gros qu'on construise et qu'on soit attentif
à ce qu'on collabore avec les gens sortis de la captivité de Judée, jusqu'à
ce que soit achevée la maison du Seigneur; [28] que sur la perception des
impôts de Syrie Creuse et de Phénicie on donne soigneusement une
contribution à ces hommes pour des offrandes au Seigneur, au
gouverneur Zorobabel pour des taureaux, des béliers et des moutons, [29] et
pareillement aussi du blé, du sel, du vin et de l'huile continuellement,
chaque année, selon ce que les prêtres qui sont à Jérusalem indiqueront
d'en dépenser chaque jour, sans contestation, [30] afin que soient apportées
des libations au Dieu très-haut pour le roi et ses enfants et qu'on prie pour
leur vie. [31] Et qu'on donne des ordres pour qu'à chacun de ceux qui auront
transgressé l'une des choses qui ont été déclarées auparavant et ajoutées
par écrit ou encore qui l'auront considérée comme non avenue, on prenne
un arbre dans sa propriété, qu'on l'y pende et que ce qui lui appartient soit
possession royale. [32] Pour cette raison, puisse aussi le Seigneur, dont le
nom a été donné là, anéantir tout roi et peuple qui tendra sa main pour
s'opposer ou nuire à cette maison du Seigneur qui est à Jérusalem. [33] Moi,
le roi Darius, j'ai décrété qu'il en soit fait soigneusement selon ces
termes. "

Chapitre VII

[1] Alors Sisinnès le gouverneur de la Syrie Creuse et de la Phénicie,
Sathrabouzanès et leurs compagnons suivirent à la lettre les ordres
donnés par le roi Darius, [2] supervisant les travaux sacrés en coopérant
plus soigneusement avec les anciens parmi les Juifs et les chefs religieux.
[3] Et les travaux sacrés allaient bon train, tandis que prophétisaient Aggée
et Zacharie, les prophètes, [4] et ils les achevèrent par ordonnance du

Seigneur-Dieu d'Israël, [5] et avec l'agrément de Cyrus, de Darius et
d'Artaxerxès, roi des Perses, fut achevée la maison, la sainte maison,
jusqu'au 23 du mois d'Adar de la sixième année du roi Darius. [6] Et les fils
d'Israël, les prêtres, les Lévites et le reste de ceux qui, sortis de la
captivité, s'étaient joints à eux, firent conformément à ce qui est dans le
livre de Moïse: [7] et pour l'inauguration du sanctuaire du Seigneur ils
offrirent cent taureaux, deux cents béliers, quatre cents moutons, [8] douze
chevreaux pour la faute de tout Israël d'après le nombre tiré des maîtres
de tribu d'Israël, qui sont douze; [9] et les prêtres et les Lévites prirent place,
vêtus en fonction de leurs tribus, aux travaux du Seigneur-Dieu d'Israël
conformément au livre de Moïse, et les huissiers à chaque porte.
[10] Et les fils d'Israël issus de ceux qui étaient sortis de la captivité
conduisirent la Pâque le 14 du premier mois; comme les prêtres et les
Lévites avaient été purifiés ensemble, [11] et que tous les fils de la captivité
n'avaient pas été purifiés, comme les Lévites avaient tous été purifiés
ensemble, [12] eh bien ils offrirent la Pâque pour tous les fils de la captivité
ainsi que pour leurs frères les prêtres et pour eux-mêmes. [13] Et les fils
d'Israël mangèrent, ceux qui étaient sortis de la captivité, tous ceux qui
s'étaient écartés des abominations des nations de la terre, en cherchant le
Seigneur. [14] Et ils conduisirent la fête des pains sans levain pendant sept
jours, se réjouissant en face du Seigneur, [15] parce qu'il avait tourné le
dessein du roi des Assyriens contre eux afin de fortifier leurs mains pour
les travaux du Seigneur-Dieu d'Israël.

Chapitre VIII

[1] Et, né bien après ces événements, sous le règne d'Artaxerxès le roi des
Perses, s'avança Esdras, fils de Saraios, fils d'Ezérios, fils de Khelkios, fils
de Salèmos, [2] fils de Saddoukos, fils d'Akhitôb, fils d'Amarios, fils d'Ozios,
fils de Bokka, fils d'Abisoué, fils de Phinéés, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le
premier prêtre; [3] cet Esdras monta de Babylone en tant qu'il était un scribe
talentueux dans la Loi de Moïse, celle qui a été donnée par le Dieu
d'Israël, [4] et le roi lui donna de la splendeur, car il avait trouvé grâce
devant lui pour toutes ses requêtes. [5] Et parmi les fils d'Israël, les prêtres,
les Lévites, psalmistes sacrés, huissiers et esclaves sacrés, ils montèrent
avec lui vers Jérusalem, en l'an sept du règne d'Artaxerxès dans le
cinquième mois (c'était la septième année pour le roi); [6] en effet, étant
sortis de Babylone à la nouvelle lune du premier mois, lors de la nouvelle
lune du cinquième mois ils arrivèrent à Jérusalem grâce à la bonne route
qui leur avait été donnée par le Seigneur à cause de lui. [7] En effet Esdras
embrassait beaucoup de savoir de sorte à ne rien omettre des choses
extraites de la Loi du Seigneur et de ses commandements, pour enseigner
à tout Israël toutes les législations et les jugements.
[8] Et l'ordonnance écrite par le roi Artaxerxès parvint à Esdras le prêtre et le
lecteur de la Loi du Seigneur, dont ce qui suit est la copie: [9] " Le roi
Artaxerxès à Esdras le prêtre et lecteur de la Loi du Seigneur, salut!
[10] Comme je rends aussi, moi, des sentences généreuses, j'ai ordonné

que partent avec toi à Jérusalem ceux qui, par choix, le veulent parmi la
nation des Juifs, les prêtres et les Lévites, et qui sont aussi dans notre
royaume. 11 Tous ceux donc qui le désirent, qu'ils prennent ensemble leur
essor, comme il en a été décidé par moi ainsi que par les sept amis
conseillers, 12 afin qu'ils aillent voir ce qu'il y a en Judée et à Jérusalem,
conformément à ce qu'il en est dans la Loi du Seigneur, 13 et qu'ils
emportent des dons pour le Seigneur d'Israël (ceux dont j'ai fait le vœu
ainsi que mes amis) à Jérusalem, ainsi que toute monnaie d'or et d'argent
qu'on pourra trouver dans le territoire de Babylone pour le Seigneur à
Jérusalem, avec ce qui a été donné en présent par la nation pour le
sanctuaire de leur Seigneur, celui qui est à Jérusalem 14 afin d'amasser la
monnaie d'or et d'argent pour des taureaux, des béliers, des moutons et
ce qui les accompagne 15 de façon à apporter des offrandes sur l'autel de
leur Seigneur, celui qui est à Jérusalem. 16 Et tout ce que tu voudras faire
avec tes frères de l'or et de l'argent, exécute-le selon la volonté de ton
Dieu, 17 ainsi que pour les objets sacrés du Seigneur qui t'ont été donnés
pour les besoins du sanctuaire de ton Dieu, celui qui est à Jérusalem. 18 Et
le reste des choses dont éventuellement tu viendras à avoir besoin pour le
sanctuaire de ton Dieu, tu les donneras sur le trésor royal; 19 et moi aussi,
Artaxerxès, le roi, j'ai donné des ordres aux trésoriers de Syrie et de
Phénicie afin que tout ce que mandera Esdras le prêtre et lecteur de la Loi
du Dieu, le Très-Haut, ils le lui donnent soigneusement, jusqu'à cent
talents d'argent, 20 et pareillement aussi jusqu'à cent kors de blé, cent
mesures de vin et du sel en abondance; 21 que tout ce qui est relatif à la
Loi de Dieu soit exécuté soigneusement pour le Dieu, le Très-Haut, afin
qu'il n'y ait pas de colère envers le royaume du roi et de ses fils. 22 Et l'on
s'adresse aussi à vous afin que, pour tous les prêtres, les Lévites,
psalmistes sacrés, huissiers, esclaves sacrés et agents de ce sanctuaire, il
n'y ait aucune perception d'impôts ni d'autre imposition, et que personne
n'ait le pouvoir de leur imposer quelque chose. 23 Et toi, Esdras,
conformément à la sagesse du Dieu, désigne des juges et des légistes
pour qu'ils légitiment dans toute la Syrie et la Phénicie tous ceux qui
connaissent la Loi de ton Dieu; et quant à ceux qui ne la connaissent pas,
tu la leur enseigneras. 24 Et tous ceux qui transgresseront la Loi de ton
Dieu et celle du roi seront soigneusement punis, soit de mort, soit d'un
châtiment (ou d'une amende en argent ou d'un emprisonnement). "
25 " Seul soit béni le Seigneur qui a donné ces idées au cœur du roi, pour
glorifier sa maison qui est à Jérusalem, 26 et qui m'a honoré devant le roi,
les conseillers et tous ses amis et hauts personnages! 27 Et moi j'ai été
ferme grâce au soutien du Seigneur, mon Dieu, et j'ai assemblé des
hommes issus d'Israël de façon à ce qu'ils montent avec moi!
28 Et voici ceux qui les conduisaient, selon leurs lignées paternelles et leurs
districts, ceux qui montèrent avec moi de Babylone dans le royaume du roi
Artaxerxès: 29 des fils de Phinéés, Garsomos; des fils de Jétamaros,
Gamèlos; des fils de David, Attous, le fils de Sékhénias; 30 des fils de
Phoros, Zakharias et avec lui, d'après le registre, 150 hommes; 31 des fils
de Phaathmoab, Eliaonias de Zaraias et avec lui 200 hommes; 32 des fils
de Zathoès, Sékhénias de Jézélos et avec lui 300 hommes; des fils
d'Adinos, Ben-Jonathou et avec lui 250 hommes; 33 des fils d'Elam, Jésias
de Gotholias et avec lui 70 hommes; 34 des fils de Saphatias, Zaraias de
Mikhaèlos et avec lui 70 hommes; 35 des fils de Joab, Abadias de Jézélos
et avec lui 212 hommes; 36 des fils de Bani, Assalimoth de Josaphias et

avec lui 160 hommes; [37] des fils de Babi, Zakharias Bèbaï et avec lui 28
hommes; [38] des fils d'Asgath, Joanès Acatan et avec lui 110 hommes; [39]
les derniers étaient des fils d'Adonikam, et voici leurs noms: Eliphalatos,
Jéouèl et Samaias, et avec eux 70 hommes; [40] des fils de Bago, Outhi le
fils d'Istalkouros et avec lui 70 hommes.
[41] Je les assemblai sur le fleuve appelé Théra, et là-même nous
campâmes trois jours, et je les examinai. [42] Et n'y trouvant pas de fils de
prêtres et des Lévites, [43] j'envoyai un message à Eléazare, Idouèlos,
Maasma, Elanatan et Samaias, ainsi qu'à Joribas, Nathan, Ennatan,
Zakharias et Mésolamos, les chefs et savants, [44] et je leur dis d'aller
auprès d'Addaios, le chef qui est à l'endroit du trésor, [45] leur commandant
de s'entretenir avec Addaios, ses frères et les trésoriers de l'endroit pour
qu'ils nous envoient des gens qui rempliraient les fonctions sacerdotales
dans la maison de notre Seigneur. [46] Et grâce à la main puissante de notre
Seigneur, ils nous amenèrent des hommes savants, des fils de Mooli, fils
de Lévi, fils d'Israël: Asébèbias, ses fils et ses frères, dix-huit; [47] et
Asébias, Announos et son frère Osaias, parmi les fils de Khanounaios,
ainsi que leurs fils, vingt hommes; [48] et parmi les esclaves sacrés, que
David et les chefs avaient donnés pour le service des Lévites, deux cent
vingt esclaves sacrés: et tous présentèrent leurs pièces d'identité. [49] Et là,
je fis vœu d'un jeûne pour les garçons en face de notre Seigneur [50] afin de
rechercher auprès de lui une bonne route pour nous, nos enfants qui
étaient avec nous et nos bestiaux. [51] En effet je m'étais blotti sans
demander au roi des fantassins et des cavaliers ainsi qu'une escorte
d'éclaireurs pour notre sécurité en face de ceux qui s'opposeraient à nous;
[52] en effet nous avions dit au roi: " La force de notre Seigneur sera avec
ceux qui le cherchent en vue d'un redressement total." [53] Et à nouveau
nous priâmes notre Seigneur pour cela et nous le trouvâmes bien
favorable. [54] Et d'entre les maîtres de tribus parmi les prêtres, je mis à
l'écart douze hommes, c'est-à-dire Sérébias, Asabias et dix hommes avec
eux pris parmi leurs frères, [55] et je leur pesai l'argent, l'or et les objets
sacrés de la maison de notre Seigneur, dont le roi en personne avait fait
présent ainsi que ses conseillers, les hauts personnages et tout Israël. [56]
Et après les avoir pesés, je leur confiai six cent cinquante talents d'argent
et des objets d'argent de cent talents, cent talents d'or et vingt plats d'or,
et des objets de bronze (faits de bronze de bon aloi, ayant le brillant des
objets semblables à l'or), douze. [57] Et je leur dis: " Vous êtes sacrés pour
le Seigneur vous aussi, de même que les objets sont sacrés, et l'argent et
l'or sont un don votif pour le Seigneur, Seigneur de nos pères; [58] veillez et
montez la garde jusqu'à ce que vous les confiiez aux maîtres des tribus
parmi les prêtres et les Lévites et aux chefs des lignées paternelles
d'Israël à Jérusalem dans les chambres de la maison de notre Seigneur."
[59] Et les prêtres et les Lévites qui reçurent l'argent, l'or et les objets qui
étaient à Jérusalem les portèrent dans le sanctuaire du Seigneur.
[60] Et après avoir levé le camp du fleuve Théra le 12 du premier mois, nous
parvînmes à Jérusalem grâce à la main puissante de notre Seigneur qui
était sur nous; et sur le trajet il nous protégea de tout ennemi, et nous
arrivâmes à Jérusalem. [61] Et quand, là-même, vint le troisième jour,
l'argent et l'or furent pesés et confiés, dans la maison de notre Seigneur,
au prêtre Marmoth d'Ouria [62] (et avec lui était Eléazar le fils de Phinéés, et
il y avait avec eux Josabdos de Jésus et Moéth de Sabannos, les Lévites)
toutes choses en considération du nombre et du poids, et leur poids total

fut noté sur l'heure. [63] Quant à ceux qui étaient sortis de la captivité et se trouvaient là, ils apportèrent en offrandes au Dieu d'Israël Seigneur douze taureaux pour tout Israël, quatre-vingt-seize béliers, soixante et douze moutons, douze boucs pour le salut; tout cela en offrande pour le Seigneur. [64] Et ils remirent les ordonnances du roi aux chefs de palais royaux et aux gouverneurs de Syrie Creuse et de Phénicie, et ils glorifièrent le peuple et le sanctuaire du Seigneur.
[65] Et quand cela fut achevé, les chefs vinrent à moi, disant: [66] " Le peuple d'Israël, les chefs, les prêtres et les Lévites n'ont pas tenu à l'écart les peuples de la terre qui sont d'une autre race et les impuretés de ces gens, Chananéens, Chettéens, Phérézéens, Jébuzéens, Moabites, Egyptiens et Iduméens; [67] en effet ils ont habité avec leurs filles, aussi bien eux-mêmes que leurs fils, et la semence qui est sainte a été mêlée aux peuples de la terre qui sont d'une autre race, et ceux qui les conduisaient et les hauts personnages ont pris part à cette illégalité depuis le début de l'affaire." [68] Et dès que j'entendis cela, je déchirai mes vêtements et mon habit sacré, je dépilai de la toison de ma tête et de ma barbe et je m'assis, soucieux et affligé. [69] Et auprès de moi se rassemblèrent tous ceux qui avaient jamais été mis en branle par la parole du Seigneur d'Israël, car j'étais endeuillé par l'illégalité, et je restai assis, affligé, jusqu'à l'offrande du soir. [70] Et après être sorti de la torpeur du jeûne, tenant, déchirés, mes vêtements et mon habit sacré, je fléchis les genoux, je tendis les mains vers le Seigneur et je lui dis: [71] " Seigneur, je suis dans la honte, je suis blotti devant ton visage; [72] car nos fautes ont débordé par-dessus nos têtes, et nos erreurs se sont élevées jusqu'au ciel [73] depuis les temps de nos pères, et nous sommes dans une grande faute jusqu'à ce jour; [74] et à cause de nos fautes et de celles de nos pères nous avons été livrés avec nos frères, avec nos rois et avec nos prêtres aux rois de la terre pour l'épée, la captivité et le butin, dans la honte, jusqu'au jour d'aujourd'hui. [75] Et maintenant, jusqu'où a pu aller ta pitié pour nous, Seigneur, pour que nous soient conservés une racine et un nom dans le lieu de ta sainteté [76] et, afin de dévoiler notre luminaire dans la maison de notre Seigneur, pour nous donner de la nourriture au moment de notre esclavage! [77] Et pendant que nous étions esclaves, nous n'avons pas été abandonnés par notre Seigneur: il nous a fait être en faveur vis-à-vis des rois perses [78] pour qu'ils nous donnent de la nourriture, glorifient le sanctuaire de notre Seigneur et réveillent la Sion déserte afin de nous donner un fondement en Judée et à Jérusalem. [79] Et maintenant que dirons-nous, Seigneur, d'avoir cela? Car nous avons transgressé tes ordonnances, celles que tu as données par la main de tes serviteurs les prophètes, disant: [80] " La terre vers laquelle vous allez pour la recueillir en héritage est une terre souillée par la souillure des gens de la terre qui sont d'une autre race, et ils l'ont remplie de leur impureté; [81] et donc ne faites pas habiter vos filles avec leurs fils et ne prenez pas leurs filles pour vos fils; [82] et en tout temps vous ne chercherez pas à pacifier vos relations avec eux, afin d'être forts pour manger les biens de la terre et les laisser en héritage à vos fils pour l'éternité." [83] Et tout ce qui nous arrive est dû à nos actions qui sont mauvaises et à nos grandes fautes. [84] Car toi, Seigneur, tu avais allégé nos fautes, et tu nous avais donné une telle racine... Encore une fois nous nous sommes détournés, nous avons transgressé ta Loi pour nous mêler à l'impureté des peuples de la terre. [85] Tu ne t'es pas irrité contre nous pour nous détruire jusqu'à ne plus conserver ni notre racine, ni notre semence, ni

notre nom? [86] Seigneur d'Israël, tu es vrai! Car en ce jour nous avons été conservés comme racine. [87] Voici que maintenant nous sommes en face de toi avec nos illégalités: car, à cause d'elles, nous ne pouvons plus nous tenir debout devant toi..." ".
[88] Et tandis que dans sa prière Esdras disait sa componction, pleurant, gisant à terre devant le sanctuaire, ils se rassemblèrent auprès de lui, venus de Jérusalem en une troupe extrêmement nombreuse, hommes, femmes et jeunes gens; car la lamentation était grande dans la foule. [89] Et Jékhonias, le fils de Jéèlos, des fils d'Israël, prit la parole et dit à Esdras: " C'est nous qui avons commis une faute envers le Seigneur et avons habité avec des femmes d'une autre race, issues des peuples de la terre; et maintenant il y a un espoir pour Israël. [90] Qu'en ce lieu on nous fasse prêter serment devant le Seigneur de chasser toutes nos femmes qui sont issues de ceux d'une autre race, avec leurs enfants, comme tu en as jugé ainsi que tous ceux qui obéissent à la Loi du Seigneur. [91] Lève-toi! Exécute! Car c'est à toi que revient la chose, et nous sommes avec toi pour prêter main-forte. " [92] Et Esdras se leva et fit prêter serment aux maîtres de tribu parmi les prêtres et les Lévites de tout Israël de faire comme il avait été dit; et ils jurèrent.

Chapitre IX

[1] Et Esdras se leva de la cour du sanctuaire, marcha vers la chambre de Joanan, le fils d'Eliasibos, [2] et y trouva gîte sans toucher au pain et sans boire d'eau, endeuillé à cause des illégalités de la foule qui étaient grandes. [3] Et dans toute la Judée et à Jérusalem il y eut pour tous ceux qui étaient sortis de la captivité une proclamation par héraut de se rassembler à Jérusalem; [4] et tous ceux qui ne se présenteraient pas d'ici deux ou trois jours conformément au jugement des anciens qui siégeaient au premier rang, on consacrerait leurs bestiaux et leur personne serait déclarée étrangère à la foule de la captivité.
[5] Et ceux de la tribu de Juda et de Benjamin se rassemblèrent dans les trois jours à Jérusalem (c'était le neuvième mois, le 20 du mois), [6] et toute la foule vint siéger sur l'aire du sanctuaire, tremblant à cause de l'hiver qui sévissait. [7] Et Esdras se leva et leur dit: " Vous avez agi illégalement, vous avez habité avec des femmes d'une autre race pour imputer une faute à Israël! [8] Et maintenant offrez au Seigneur-Dieu de nos pères un acte de reconnaissance qui soit splendeur, [9] faites sa volonté, éloignez-vous des peuples de la terre et des femmes qui sont d'une autre race! " [10] Et dans toute la foule ils s'exclamèrent et ils dirent avec une grande clameur: " Nous ferons comme tu as dit; [11] mais la foule est nombreuse et le temps est hivernal, et nous n'avons pas la force de rester là en plein air, il n'y a pas moyen, et pour nous ce n'est pas l'affaire d'un jour ou deux: car nous avons commis davantage de fautes dans ces domaines. [12] Mais que ceux qui conduisent la foule restent, et que tous ceux qui sont de nos habitations et qui ont des femmes d'une autre race prennent date pour se présenter; [13] et, pour chaque endroit aussi, les anciens et les juges jusqu'à

ce qu’on détache de nous la colère du Seigneur pour cette affaire. " [14]
Jonathas, le fils d’Azaèlos, et Jésias, le fils de Thokanos, s’en chargèrent
à ces conditions et Mossolamos, Lévis et Sabbataios furent leurs
assesseurs. [15] Et ceux qui étaient sortis de la captivité agirent
conformément à toutes ces conditions. [16] Et Esdras, le prêtre, se choisit
des hommes qui étaient chefs de leurs lignées paternelles, tous par leur
nom, et ils se réunirent à la nouvelle lune du dixième mois, afin d’examiner
l’affaire. [17] Et l’on mena jusqu’au bout l’enquête contre les hommes qui
détenaient des femmes d’une autre race, jusqu’à la nouvelle lune du
premier mois.
[18] Et l’on trouva parmi les prêtres qui étaient rassemblés des gens qui
avaient des femmes d’une autre race; [19] issus des fils de Jésus, le fils de
Josédék, et de ses frères: Maséas, Eléazare, Joribos et Jodanos; [20] et ils
promirent, la main tendue, de chasser leurs femmes et, pour l’apaise-
ment, des béliers en raison de leur erreur. [21] Et issus des fils d’Emmèr:
Ananias, Zebdaios, Manès, Samaios, Jièl et Azarias. [22] Et issus des fils de
Phaisour: Elionaïs, Massias et Ismaël, ainsi que Nathanaël, Okidèlos et
Salthas. [23] Et issus des Lévites: Jozabdos, Séméïs, Kolios (c’est-à-dire
Kalitas), Pathaios, Ooudas et Joanas; [24] issus des psalmistes sacrés:
Eliasibos, Bacchouros; [25] issus des huissiers: Salloumos et Tolbanès.
[26] Issus d’Israël: issus des fils de Phoros: Jermas, Jésias, Melkhias,
Miaminos, Eléazare, Asibias et Bannaias; [27] issus des fils d’Elam:
Matanias et Zakharias, Jezrièlos, Obadios, Jérémoth et Elias; [28] et issus
des fils de Zamoth: Eliadas, Eliasimos, Othonias, Jarimoth, ainsi que
Sabathos et Zerdaias; [29] et issus des fils de Bèbaï: Joannès, Ananias,
Zabdos et Emathis; [30] et issus des fils de Mani: Olamos, Mamoukhos,
Jédaios et Jasoubos, ainsi qu’Asaèlos et Jérémoth; [31] et issus des fils
d’Addi: Naathos et Moosias, Lakhounos, Naïdos, Beskaspasmus,
Sesthèle, Balnouos et Manassèas; [32] et issus des fils d’Annan: Elionas,
Asaias, Melkhias, Sabbaias et Simon Khosamaios; [33] et issus des fils
d’Asom: Maltannaios, Mattathias, Sabannaious, Eliphalat, Manassès et
Séméï; [34] et issus des fils de Baani: Jérémie, Momdios, Maèros, Jouèl et
Mamdaï, ainsi que Pédias et Anos, Karabasion et Eliasibos, et
Mamnitanaïmos, Eliasis, Bannous, Elialis, Soméïs, Sélémias, Nathanias;
et issus des fils d’Ezora: Sessis, Ezril, Azaèlos, Samatos, Zambris,
Josèpos; [35] et issus des fils de Nooma: Mazitias, Zabadaias, Edaïs, Jouèl,
Banaias. [36] Tous ceux-là avaient habité avec des femmes d’une autre
race; et ils les répudièrent avec les enfants.
[37] Et les prêtres et les Lévites et ceux d’Israël habitèrent à Jérusalem et
dans son territoire. C’était la nouvelle lune du septième mois (et les fils
d’Israël étaient dans leurs habitations), [38] alors toute la foule s’assembla
d’un même cœur sur l’aire de la porte du sanctuaire qui donne sur l’est
[39] et ils dirent à Esdras, le Grand Prêtre et lecteur, d’apporter la Loi de
Moïse, celle qui avait été remise par le Seigneur-Dieu d’Israël. [40] Et le
Grand Prêtre Esdras apporta la Loi à toute la foule, de l’homme jusqu’à la
femme, et à tous les prêtres pour qu’ils entendent la Loi à la nouvelle lune
du septième mois; [41] et il lut sur l’aire de la porte du sanctuaire, de l’aurore
jusqu’à midi, en face des hommes et femmes, et dans toute la foule ils
abandonnèrent leur esprit à la Loi. [42] Et Esdras, le prêtre et lecteur de la
Loi, se tenait debout sur l’estrade de bois qu’on avait préparée, [43] et à côté
de lui se tenaient Mattathias, Sammous, Ananias, Azarias, Ourias,
Ezékias, Baalsamos sur la droite, [44] et sur la gauche Phadaios, Misaël,

Melkhias, Lothasoubos, Nabarias, Zakharias. [45] Et Esdras souleva le livre
de la Loi en face de la foule (car il siégeait glorieusement au premier rang,
en face de tous) [46] et alors, quand il défit la Loi, tous se tinrent debout. Et
Esdras bénit le Seigneur-Dieu, Dieu le Très-Haut, Sabaoth Tout-Puissant,
[47] et toute la foule cria " Amen! ", et après avoir levé haut leurs mains, ils
tombèrent face contre terre pour se prosterner devant le Seigneur. [48]
Jésus, Anniouth et Sarabias, Jadinos, Jakoubos, Sabbataios, Autaias et
Maiannas, ainsi que Kalitas et Azarias, et Jozabdos, Ananias et Phalias,
les Lévites, enseignaient la Loi du Seigneur et ils lisaient à la foule la Loi
du Seigneur, en inspirant en même temps la lecture. [49] Et Attaratès dit à
Esdras, le Grand Prêtre et lecteur, et aux Lévites qui avaient enseigné à la
foule, à tous les gens: [50] " Cette journée est sainte pour le Seigneur (et
tous pleuraient tandis qu'ils écoutaient la Loi); [51] allez donc manger des
nourritures grasses et boire des douceurs, et envoyez des colis à ceux qui
n'en ont pas, [52] car sainte est la journée pour le Seigneur; et ne vous
affligez pas, car le Seigneur vous glorifiera. " [53] Et les Lévites donnèrent
des ordres à tout le peuple, disant: " Cette journée est sainte, ne vous
affligez pas! " [54] Et ils allaient tous manger, boire, se réjouir, donner des
colis à ceux qui n'en avaient pas et grandement se réjouir, [55] parce qu'ils
avaient aussi été inspirés par les paroles qui leur avaient été enseignées.
Et ils se rassemblèrent.